

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

DEMANDE D'ASILE : RE.CONNAÎTRE LES EXPÉRIENCES DES FEMMES

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR

CAMILLE ZANGA

OCTOBRE 2022

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements sont de tout cœur pour les six femmes exceptionnelles que j'ai rencontrées. Vous avez réalisé ce mémoire autant que moi. Antonia, Sara, Laura, Maman, Mimi et Liliana, votre force est sans limites, votre détermination est sans fin et votre est courage est littéralement sans frontières. Un merci n'est pas à la hauteur de la reconnaissance que je vous porte.

Je remercie ma directrice Lilyane Rachédi avec qui j'ai eu la chance non seulement de discuter, mais de partager, de réfléchir et de me questionner. Échanger avec toi c'est avoir le goût de continuer, de rester passionnée ! Un grand merci d'avoir été si ouverte à mes idées, si engagée. Tes connaissances et ta générosité dans le transfert de celles-ci sont profondément inspirantes.

Je remercie l'équipe *METISS- Migration en ethnicité dans les interventions en santé et services sociaux* ainsi que la *Faculté des sciences humaines de l'UQAM*, pour les bourses d'excellence octroyées durant mes études.

Je remercie ma famille d'être ce qu'elle est, de m'avoir poussée, soutenue, épaulée à tous moments, et depuis toujours, en me donnant toujours autant d'amour, de temps et de sécurité. Merci papa d'être, non seulement toujours à mes côtés, mais également de mon côté, de ne jamais douter de moi. Merci Marie pour ton effervescence et ton sens de l'humour qui réchauffent nos cœurs et tout sur leur passage en fait. Merci maman, les mots me manquent pour te dire à quel point j'ai appris, et apprends de toi. J'ai choisi le travail social, car tu m'as transmis ton amour, ton désir d'aider, et d'être là pour les autres. Plus d'une fois t'es-tu oubliée pour ta famille... tu as le cœur sur la main. Merci infiniment à vous trois, je vous aime !

Merci à ma grand-mère qui repose en paix, ma tante, ma mère et ma sœur de m'avoir inculquée des valeurs féministes, des imaginaires de femmes fortes, courageuses, sans honte et sans gêne d'être elles-mêmes.

Merci mon doux Alain, pour ta tendre oreille, ta sensibilité, ton amour, ta solidarité. Merci de me faire autant rire, et merci pour cette certitude de savoir que tu es juste derrière moi, que tu veilles sur moi. Je n'ai qu'à regarder par-dessus mon épaule et je sais que tu es là.

Je remercie mes amies si chères, mes amours d'âmes constamment présentes. Avoir des amies aussi proches ne m'est pas explicable, c'est la chance d'une vie. Quand certaines autrices parlent de « *powerful sisterhood* », je pense toujours à vous mes amies, merci d'être là.

Je remercie trois organismes communautaires très importants pour moi, qui m'ont permis de croire et de voir comment il est possible et concret de rallier des solidarités et créer des ponts avec toutes. Lorsqu'il y a un peu de brume et de découragement face à des revendications sociales, ce sont ces endroits où des personnes magnifiques s'impliquent à tous les niveaux, qui nous permettent de continuer, de rêver, et de garder espoir que nous pouvons toutes travailler et se mobiliser pour atteindre une justice sociale.

DÉDICACE

À toutes les femmes qui fuient pour trouver refuge,
puissent-elle trouver de la paix et de la sécurité.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
DÉDICACE	iv
LISTE DES FIGURES.....	viii
LISTE DES TABLEAUX	ix
LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES.....	x
RÉSUMÉ.....	xi
ABSTRACT	xii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE	
FLUX MIGRATOIRE, FRONTIÈRES, POLITIQUES INTERNATIONALES ET NATIONALES : LE CAS DES FEMMES DEMANDEUSES D’ASILE AU CANADA.....	3
1.1 Les migrations de refuge – bref portrait et arrêt sur la définition du statut de réfugié.e	3
1.1.1 Premier angle mort : une définition occidentalisée et genrée	5
1.1.2 Deuxième angle mort : « l’appartenance à un groupe social », un concept flou et limité.....	6
1.2 Arrêt sur la réalité canadienne : le processus de demande d’asile; complexité et précarité	7
1.2.1 Un processus complexe sectionné en trois grandes étapes	7
1.2.2 Précarité du statut juridique des demandeur.euse.s d’asile – une incessante insécurité.....	10
1.3 Défis à l’égard du processus d’asile – une revue de la littérature concernant la population des femmes demandeuses d’asile	11
1.3.1 Les femmes demandeuses d’asile : un « groupe social »?.....	11
1.3.2 Les femmes demandeuses d’asile au Québec : des femmes mises à l’écart	12
1.3.3 Des persécutions dans le pays d’origine vers des discriminations dans la société d’accueil : un paradoxe qui requiert un regard intersectionnel.....	13
1.4 Synthèse : pertinence sociale de documenter davantage les expériences des femmes demandeuses d’asile : questions et objectifs de mon projet de recherche	21
CHAPITRE 2 : CADRE THÉORIQUE	
INTERSECTIONNALITÉ ET SAVOIR EXPÉRIENTIEL : OUVRIR DES VOIES(X) POUR LA RE.CONNAISSANCE DES FEMMES DEMANDEUSES D’ASILE	23
2.1 Historique et définition de l’intersectionnalité	23
2.2 L’intersectionnalité : quelques propositions théoriques pour appréhender les expériences du processus d’asile par les femmes – l’apport de Crenshaw, Collins, Hancock et Bilge	24
2.2.1 Première proposition : pertinence de cette lunette théorique en travail social	24

2.2.2	Deuxième proposition : l'intersectionnalité pour mieux entendre et comprendre la pluralité et la singularité des expériences des femmes demandeuses d'asile	25
2.2.3	Troisième proposition : avoir un regard intersectionnel sur les politiques entourant le processus de demande d'asile	26
2.2.4	Synthèse du cadre théorique	27
2.3	Les savoirs expérientiels des femmes demandeuses d'asile : se dégager des savoirs occidentaux	28
2.3.1	Rendre compte des savoirs d'expériences des femmes demandeuses d'asile : contre la hiérarchisation des savoirs.....	29
2.3.2	Situer les savoirs expérientiels : quelle pertinence pour les femmes demandeuses d'asile ? ..	30
2.4	Conclusion : se situer grâce à notre cadre théorique, un passage obligé	31
CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE		
VERS UNE RECHERCHE QUALITATIVE ET FÉMINISTE.....		
3.1	Pertinence de la recherche qualitative pour étudier les expériences des femmes demandeuses d'asile.....	33
3.2	La perspective de recherche féministe en contexte interculturel : mieux comprendre les expériences des femmes demandeuses d'asile à travers leur pluralité	34
3.3	Collecter les données : grille d'entretien ouverte et inspiration de la technique des récits de vie.....	35
3.3.1	L'entretien semi-dirigé : mettre en lumière les expériences des femmes	36
3.3.2	Le groupe de discussion : un dispositif complémentaire en cohérence avec la perspective de recherche féministe	37
3.4	Le recrutement et l'échantillon : des participantes engagées	38
3.5	Déroulement des entretiens et du groupe de discussion	40
3.6	Traitement et analyse de données	42
3.7	Considérations éthiques	43
3.8	Biais et limites de la recherche	43
3.9	Conclusion	44
CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS		
PLACE AUX RÉCITS DE FEMMES : MIEUX COMPRENDRE LES EXPÉRIENCES DU PROCESSUS D'ASILE		
4.1	L'expérience du processus d'asile d'Antonia : traverser les frontières, trouver la paix et laisser sa trace.....	46
4.2	L'expérience du processus d'asile de Sara : repartir à zéro seule, se construire une nouvelle vie.....	53
4.3	L'expérience du processus d'asile de Laura : humilité et résilience malgré l'incertitude.....	60
4.4	L'expérience du processus d'asile de Maman : un combat pour elle et ses enfants	65
4.5	L'expérience du processus d'asile de Mimi : se sauver et sauver ses enfants, surmonter les défis....	70
4.6	L'expérience du processus d'asile de Liliana : courage et pouvoir de fuir la violence pour survivre..	76
4.7	Conclusion	80
CHAPITRE 5 : DISCUSSION ET ANALYSE TRANSVERSALE		
81		

5.1 Reconnaissance des femmes demandeuses d’asile : des femmes « illégales » ?	81
5.2 Documenter les expériences de souffrances liées au processus de demande d’asile : la santé mentale en équilibre, un marqueur de ces souffrances	83
5.3 Discriminations des femmes demandeuses d’asile et stratégies pour sortir de ces oppressions	85
5.3.1 Injustices dans le système public : vers des discriminations systémiques.....	85
5.3.2 Discrimination en matière d’emploi : enjeux de classe et de néolibéralisme	86
5.3.3 Discrimination dans le logement : une entrave à un droit fondamental.....	88
5.3.4 Luites et stratégies : se sortir de la discrimination sur la base du statut, du genre et de l’appartenance ethnoculturelle, le cas des garderies.	89
5.4 Connaître les femmes demandeuses d’asile : au-delà du « papier ».....	92
5.4.1 Stigmatisation : le « papier brun »	92
5.5 Plein feu sur les savoirs des femmes : un levier prometteur pour documenter et re.connaître les femmes demandeuses d’asile	94
5.5.1 Les dispositifs de la cueillette de données : un espace sécuritaire de prise de paroles	94
5.6 Conclusion	96
CONCLUSION	98
ANNEXE A certificat d’approbation éthique.....	103
ANNEXE B formulaire de consentement entretien individuel– français.....	104
ANNEXE C formulaire de consentement groupe focus – français.....	107
ANNEXE D schéma d’entretien individuel – français	111
ANNEXE E schéma du groupe focus – français et anglais	116
ANNEXE F arbre thématique sélectif.....	120
BIBLIOGRAPHIE.....	122

LISTE DES FIGURES

Figure	Page
1.1 : Synthèse récapitulative : Le système d'octroi de l'asile (Troseille, Gagnon et Pontbriand, 2019)	9

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
3.1 : Caractéristiques des participantes	40

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ASFC	Agence des services frontaliers du Canada
CCR	Conseil canadien pour les réfugiés
CDÉACF	Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine
CERDA	Centre d'expertise sur le bien-être et l'état de santé des réfugiés et des demandeurs d'asile
CISR	Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
FDA	Fondement de la demande d'asile
GRC	Gendarmerie royale du Canada
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OIM	Organisation internationale pour les migrations
PRAIDA	Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile
PSFI	Programme fédéral de santé intérimaire
SPR	Section de la protection des réfugiés
SSR	Section du statut de réfugié
TCRI	Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes
UNRCH-Canada	The Office of the United Nations High Commissioner for Refugees

RÉSUMÉ

Les réalités entourant le statut de la demande d'asile au Québec sont encore très peu connues de la population québécoise, et les spécificités des femmes demandeuses d'asiles le sont encore moins. Cette recherche est à la fois d'actualité et d'avant-garde face à la carence de connaissances entourant la population des femmes demandeuses d'asile. Elle prône une documentation des expériences de ces femmes, tout en reconnaissant leurs savoirs comme des savoirs légitimes, valides et porteurs de connaissances pouvant améliorer ce processus politique et ainsi améliorer leurs conditions de vie. La question de recherche cible les expériences du processus d'asile canadien des femmes ayant immigré à Montréal. Grâce à une lunette analytique intersectionnelle et conceptualisant les savoirs expérientiels, les expériences de ces femmes sont appréhendées dans leur complexité et dans leur globalité. La dimension complexe est essentielle afin de ne pas tendre vers une homogénéisation de l'identité de « femme demandeuse d'asile » mais bien d'écouter et d'entendre la pluralité des voix et des expériences, et d'ainsi conjuguer la singularité et la collectivisation des expériences des femmes. La recherche s'ancre dans une méthodologie qualitative ainsi que dans une perspective féministe de recherche afin de rendre compte de l'objectif principal de la recherche, soit de documenter et reconnaître les expériences des femmes sur le processus d'asile canadien. Six entretiens individuels semi-dirigés ont été réalisés, à la suite de quoi les six femmes ont été invitées à participer à un groupe focus, auquel trois d'entre elles ont participé. Il a joué le rôle d'espace dialogique participant à la valorisation des femmes comme expertes de leur vécu et d'espace sécuritaire pour les femmes afin qu'elles valident ou invalident les premiers thèmes émanant de l'analyse préliminaire, le tout dans un principe féministe visant à laisser place aux premières concernées et de se situer dans une posture d'apprenante comme chercheuse. Les résultats sont présentés sous forme de six récits contenant de nombreux extraits d'entretiens et reconstruits systématiquement à l'aide de sept thèmes. Les six récits présentent ainsi un premier niveau d'analyse qui est ensuite approfondi dans la discussion sur les thèmes prédominants dans les entretiens et validés dans le groupe focus. Cette recherche prône alors des recommandations en se basant sur les connaissances produites par les femmes lors des collectes de données et permet de mettre en lumière les failles de ce processus institutionnalisé et de le remettre en question relativement aux enjeux discriminatoires envers les femmes.

Mots clés : demande d'asile, demandeuses d'asile, femmes, expériences, intersectionnalité, savoir expérientiel, féminisme, discriminations, injustices, Canada, Québec.

ABSTRACT

The realities surrounding the status of asylum seekers in Quebec are still very little known to the Quebec population, and the specificities of women asylum seekers are even less known. This research is both topical and at the forefront of the lack of knowledge surrounding the population of women asylum seekers. It advocates for the documentation of the experiences of these women, while recognizing their knowledge as legitimate, valid and knowledge-bearing that can improve this political process and thus improve their living conditions. The research question focuses on the experiences of Canadian asylum process of women who have immigrated to Montreal. Through an intersectional analytical lens and conceptualizing experiential knowledge, the experiences of these women are understood in their complexity and comprehensiveness. Complexity is essential in order not to tend towards a homogenization of the identity of "women asylum seekers" but rather to listen to and hear the plurality of voices and experiences, and thus combine the singularity and collectivization of women's experiences. The research is rooted in a qualitative methodology and a feminist research perspective in order to achieve the main objective of the research, which is to document and acknowledge women's experiences of the Canadian asylum process. Six individual semi-directed interviews were conducted, after which the six women were invited to participate in a focus group, in which three of them took part. The focus group served as a dialogical space that helped to promote the women as experts on their own experiences and as a safe space for the women to validate or invalidate the initial themes that emerged from the preliminary analysis, all in keeping with a feminist principle of leaving room for the people who are the first to be affected and to be in a learning posture as a researcher. The results are presented in the form of six narratives containing numerous excerpts from the interviews and systematically reconstructed using seven themes. The six narratives thus present a first level of analysis which is then deepened in the discussion on the predominant themes in the interviews and validated in the focus group. This research then advocates for recommendations based on the knowledge produced by the women during the data collection and allows us to highlight the flaws in this institutionalized process and to question this process in relation to issues of discrimination against women.

Keywords : asylum, asylum seekers, women, experiences, intersectionality, experiential knowledge, feminism, discrimination, injustices, Canada, Quebec.

INTRODUCTION

Le point de départ de ce mémoire est ancré dans plusieurs réflexions, rencontres et partages au sein d'interventions sociales avec des femmes inspirantes et inspirées. Travaillant depuis quelques années avec des femmes nouvellement arrivées à Montréal, des femmes que la société racise, des femmes qui ont différents statuts, je me suis intéressée aux parcours de celles-ci, et surtout à tendre l'oreille à leurs revendications et aux solidarités qu'elles nomment nécessaire. C'est donc à travers ces réflexions que j'ai décidé d'entreprendre ce mémoire, en ces temps où les solidarités sont parfois morcelées, je nous souhaite comme société de n'oublier personne derrière, et d'écouter lorsque l'on nous parle.

L'inscription de ce mémoire dans une perspective de recherche féministe intersectionnelle et dans la discipline du travail social est une façon pour moi de cultiver une posture d'apprenante et non d'experte. En tant qu'intervenante, j'ai toujours pratiqué avec un principe d'être aux côtés des femmes, et non devant, car ce sont elles les expertes de leurs vécus. Comme chercheuse, il m'importe ainsi de transposer ce principe qui est en fait un des principes clés de l'épistémologie féministe, où la chercheuse prend une posture accessible et non élitiste, où elle se préoccupe des changements sociaux et est engagée envers et avec les participantes de la recherche (Ollivier et Tremblay, 2000). En outre, faisant partie du groupe ethnoculturelle majoritaire, il est crucial pour moi, non seulement de reconnaître mes privilèges, mais d'agir en conséquence, soit de ne pas être aveugle aux rapports de pouvoir et de toujours agir avec transparence (Eid, 2018). Cela renvoie à mon statut d'apprenante par rapport aux savoirs expérientiels des femmes, qui implique de prioriser la justice sociale au sein même de la recherche et dans les rapports entre participantes et chercheuse. Ce préambule est à mon sens incontournable à ce projet, car il me permet de contextualiser et de préciser mon élan de recherche ainsi que les racines dont il émerge.

Ce mémoire vise à documenter et reconnaître les expériences du processus de demande d'asile des femmes demandeuses d'asile ayant immigré à Montréal. Le cœur de ce mémoire, ce sont ces femmes. J'ai voulu travailler de concert avec les premières concernées, ces actrices, non ces spectatrices, du processus de demande d'asile canadien, un processus politique et institutionnalisé qu'elles subissent pendant plusieurs mois, voire années. Cette recherche a donc pour ambition de valoriser les savoirs expérientiels de ces femmes, en tentant d'amoindrir les biais ethnocentristes et androcentristes dans la recherche (Ollivier et Tremblay, 2000), et ce, afin de documenter et d'analyser l'ampleur de leurs connaissances sur ce processus et de mettre au centre ces femmes qui sont placées en marge.

Ce mémoire est séparé en cinq chapitre. **Le premier chapitre** présente la problématique de recherche. Il dresse en premier lieu un bref portrait des flux migratoires, principalement des migrations de refuges. Les définitions d'une personne réfugiée et d'une personne demandeuse d'asile, sont proposées dans leurs historicités et leurs limites. Suit en second lieu une revue de la littérature concernant les femmes demandeuses d'asiles et les enjeux les entourant lorsqu'elles passent à travers le processus d'asile canadien. **Le chapitre deux** présente le cadre théorique regroupant l'intersectionnalité comme repère épistémologique central ainsi que le cadre conceptuel des savoirs expérientiels, et la manière dont les deux cadres s'arriment et se croisent dans leurs pertinences respectives. **Le chapitre trois** concerne mon choix d'une méthodologie qualitative ancrée dans une perspective de recherche féministe intersectionnelle en contexte interculturel. Cette partie s'attarde en outre aux limites et aux considérations éthiques du mémoire. **Le chapitre quatre** illustre les résultats du terrain de recherche, où les récits des expériences du processus d'asile des six femmes participantes sont narrés. **Le cinquième et dernier chapitre** discute les résultats de façon transversale en mettant de l'avant l'analyse du groupe focus constitué de plusieurs participantes du mémoire. L'analyse et la discussion mettent en lumière des nouvelles connaissances et des réflexions qui sont alimentées par des autrices et auteurs-clés. Le mémoire se termine par la **conclusion générale** qui émet plusieurs recommandations au niveau de la recherche, de l'intervention sociale et au niveau politique, afin d'améliorer le processus d'asile canadien et surtout de mettre de l'avant les discours des femmes demandeuses d'asile, ainsi que leurs voix singulières et plurielles.

Ce mémoire a été rédigé sur des territoires non cédés, notamment sur les terres de la nation Kanien'kehá:ka (Mohawk), à Tio'tia:ke (Montréal), qui signifie « où les courants se rencontrent ».

CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE

FLUX MIGRATOIRE, FRONTIÈRES, POLITIQUES INTERNATIONALES ET NATIONALES :

LE CAS DES FEMMES DEMANDEUSES D'ASILE AU CANADA

Ce chapitre s'amorce avec une brève présentation des flux migratoires mondiaux pour faire ensuite place à la question des migrations politiques et de refuge. Les politiques internationales ainsi que les politiques nationales seront abordées en regard des cas particuliers des réfugié.e.s et demandeur.euse.s d'asiles. La définition du statut de demande d'asile sera présentée et les spécificités des femmes ayant ce statut seront approfondies grâce à une revue de la littérature. Une fois le contexte sociopolitique et historique posé, la présentation du contexte scientifique permettra de rendre visible le paradoxe d'une discrimination continue sur de multiples bases alors que les femmes demandeuses d'asile fuient des persécutions dans leurs pays d'origine. Le chapitre se terminera avec une mise en perspective de la pertinence de ce sujet pour la discipline du travail social et l'émergence de notre question de recherche et des objectifs.

1.1 Les migrations de refuge – bref portrait et arrêt sur la définition du statut de réfugié.e

Dans le contexte actuel des phénomènes migratoires, plusieurs facteurs internationaux influencent les mouvements de millions de personnes à travers le monde. L'exposition à « la mondialisation, aux fluctuations économiques, aux turbulences politiques et à la droitisation des idées politiques » (Rachédi et Taibi, 2019, p. 7) ne sont que quelques-uns des facteurs qui contribuent à la complexité des migrations et des flux migratoires. En 2020, en tenant compte de la pluralité des types de migrations, 281 millions de personnes étaient considérées comme migrantes à travers le monde, quittant le pays, la nation où elles sont nées, et ce chiffre ne cesse de croître de manière substantielle (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020). Parmi ces personnes migrantes, certaines sont forcées de se déplacer pour survivre. Ces migrations qui sont alors politiques ou de refuge sont provoquées entre autres par les conflits armés, les persécutions sur l'identité de citoyen.ne.s, la faim, les situations économiques et les catastrophes environnementales (Rachédi et Taibi, 2019).

Dans le rapport *Global Trends- Forced Displacement in 2020*, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés [HCR] publiait le constat qu'à la fin 2020, 82,4 millions de personnes à travers le monde migraient pour des raisons de refuge (HCR, 2020a). Ce nombre inquiétant, doublé depuis les vingt

dernières années (Ibid.) résonne dans les politiques internationales et nationales qui tentent de faire face au phénomène. Parmi ces personnes déracinées, les statuts diffèrent. Environ 26,4 millions de personnes sont réfugiées à travers le monde et celles qui revendiquent la protection et le statut de réfugié.e, ayant ainsi un statut de demandeur.euse.s d'asile, sont au nombre d'environ 4,2 millions (Ibid.). Ces migrations de refuge ont cela en commun qu'elles sont toutes basées sur un besoin de survie. La gravité et la complexité sous-jacentes aux déplacements font partie intégrante du vécu de ces millions de personnes déracinées (Arsenault, dans Rachédi et Taibi, 2019). Bien que les flux migratoires sous-tendent une vision macrosociologique du phénomène, ce sont des millions de personnes uniques qui le vivent et le dessinent, des millions d'expériences et de visages qui sont invisibilisés derrière ces statistiques.

Le titre de l'édition du printemps 2020 du magazine du HCR Canada résume bien la situation actuelle : « La plus importante crise des réfugiés au monde » (UNHCR, 2020b). Ce numéro relate une hausse toujours croissante des déplacements forcés à travers le monde, et qui explose en 2020 (Ibid.). Pour répondre à ces déplacements, les politiques internationales ont émis des recommandations et des politiques de protection, mais il est observable que les nations peuvent les opérationnaliser de façon inadéquate et ou inégale (Freedman, 2010). L'application des politiques internationales au sein des politiques nationales est donc un enjeu dans la protection des personnes vivant l'exil. L'accueil des réfugié.e.s et des demandeur.euse.s d'asiles est une préoccupation majeure de la majorité des pays occidentaux (Ibid.) et fait partie de l'agenda politique des partis au pouvoir. Le Canada n'y fait pas exception, et en 2019, 58 378 demandes d'asiles ont été reçues (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada [CISR], 2019). En 2020, le nombre de demandes d'asile baisse considérablement à 18 500 personnes (CISR, 2019), étant donné la pandémie de COVID-19, et bien que la pandémie freine temporairement le mouvement, elle n'enraye pas la problématique des migrations de refuge.

Afin de protéger les personnes qui se déplacent pour survivre, la définition légale du statut de réfugié.e est créée en 1951, six ans après la Deuxième Guerre mondiale (Freedman, 2010). À ce moment, les flux migratoires et les contextes sociopolitiques d'Europe mènent à l'élaboration de la définition d'une personne réfugiée internationalement. La Convention de Genève de 1951 émet des directives et des normes internationales à respecter par tous les pays signataires et définit une personne réfugiée par certains critères. Le Protocole relatif au statut des réfugié[e.]s est un autre document adopté en 1967 qui, entre autres, étend la définition de ce qu'est une personne réfugiée plus largement dans le temps, sans

circonscription à des évènements survenus avant 1951 (HCR, 2007). Ainsi, depuis, une personne réfugiée est considérée comme :

Craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels évènements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. (HCR, 2007, p. 16)

Pour donner suite à la naissance de ce document, le terme demande d'asile prend le sens d'une demande de revendication du statut de réfugié.e. à des fins de protection internationale, pour ensuite être en mesure de passer d'un statut temporaire à un statut permanent et régularisé (Oxman-Martinez, Jimenez, Hanley et Bohard, 2007). Ce document de référence, historique et fondamental, qui est toujours d'actualité, comporte plusieurs limites dont deux angles morts dans sa définition proposée.

1.1.1 Premier angle mort : une définition occidentalisée et genrée

Pour bien situer cette définition du statut de réfugié.e, il importe de la remettre dans son contexte sociopolitique de l'après-guerre où les critères de persécution ont été créés par des hommes blancs occidentaux qui ont pris pour référence leurs propres normes culturelles et sociales (Freedman, 2010). Ainsi, la définition est le reflet d'une Europe prônant les libertés individuelles « *Eurocentric liberal rights paradigm* » (Macklin, 1995, p. 218; Oswin, 2001). Malgré un désir d'universalisation des droits humains, ceux-ci demeurent également forgés par une majorité d'hommes (Bunch, 1995, dans Oswin, 2001) : la définition internationale est ancrée dans « une dichotomie qui a été établie dans la politique internationale entre les pays qui produisent les réfugié.e.s et les pays qui les acceptent » (Traduction libre, Macklin 1995, dans Freedman, 2010, p. 191). Cette dichotomie est relative à des normes universelles basées sur « le » savoir occidental comme vérité absolue objective (Mohanty, 1984). Outre le caractère occidental de la définition, Freedman fait référence à Crawley (1999) dans son article du journal *International migration* (2010) et avance notamment que la définition d'une personne réfugiée a été basée sur un modèle hégémonique de ce que les hommes occidentaux se faisaient de « l'homme demandeur d'asile » « *which has both reflected and reinforced existing gender biases within states* » (p. 178). Cette évolution, ou plutôt stagnation archaïque de la définition, nuit à plusieurs groupes sociaux, dont les femmes dans leurs exercices de défense de leur droit international de protection. Il est observable que la

définition n'inclut pas clairement l'identification du genre comme motif de demande d'asile ainsi que la reconnaissance « [des] persécutions dites « spécifiques aux femmes » » (Tomkinson et Miaz, 2019, p. 7).

1.1.2 Deuxième angle mort : « l'appartenance à un groupe social », un concept flou et limité

Le cadre de référence de 1951, n'ayant toujours pas évolué dans sa définition centrale de ce qu'est un.e réfugié.e, présente plusieurs limites qui se reflètent dans le processus de décision d'acceptation de ce qu'est une personne réfugiée. Dans les faits, les critères restreints de la définition initiale ne sont pas sans conséquences : « *these gender-free criteria are not gender neutral in their consequences* » (Boyd, 1987, dans Macklin, 1995, p. 219), et il apparaît clair que les États détiennent un pouvoir sur la définition internationale dans l'interprétation de ces critères (Freedman, 2010). Comme le genre n'est pas clairement inclus dans la définition internationale, le seul critère de persécution qui peut faire entrer le genre dans sa catégorie est celui de « l'appartenance à un groupe social » (Freedman, 2010). Or, ce critère qui existe certes en théorie est, dans la pratique, abstrait.

En 1991, le comité exécutif de l'Agence des Nations Unies des réfugié.e.s a implanté des lignes directrices en matière de protection des femmes qui demandaient le statut de réfugiée et dont les persécutions pouvaient être interprétées sous le critère d'appartenance à un groupe social (Ibid). Malgré ces recommandations internationales, encore aujourd'hui, les pays signataires de la Convention n'ont pas d'obligation d'adopter ces lignes directrices et « *they are not always adhered to in the asylum decision making process* » (Ibid, p. 180).

C'est le Canada, qui, en 1993, est le premier pays à inclure des lignes directrices en matière de genre (Ibid). Émises par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada [CISR], ces lignes directrices ont vu le jour notamment grâce aux associations de réfugié.e.s activistes, de militantes féministes et de militant.e.s des droits humains (Macklin, 1995). Nous verrons plus loin comment, malgré cette volonté, le processus de demande d'asile canadien ne prend pas systématiquement en compte ces lignes directrices. De plus, les persécutions que vivent les femmes demandeuses d'asile sont fortement ancrées dans des contextes socio-politico-culturels spécifiques, ce qui peut être occulté lors des processus décisionnels pendant les étapes d'une demande d'asile (Stivens, 2002 dans Freedman, 2010). Le Canada fait ainsi partie des pays qui appliquent la définition de ce qu'est une personne réfugiée, mais qui *de facto*, fait abstraction, en pratique, des angles morts de cette même définition qui régit les demandes d'asile.

1.2 Arrêt sur la réalité canadienne : le processus de demande d'asile; complexité et précarité

1.2.1 Un processus complexe sectionné en trois grandes étapes

Au Canada, le processus de demande d'asile comporte plusieurs étapes et s'étend dans le temps de façon considérable. Il importe ainsi de mettre en lumière sa complexité afin de contextualiser ses limites (Goldring, Berinstein et Bernhard, 2009). Un découpage du processus permet de relever trois grandes étapes (Trosseille, Gagnon et Pontbriand, 2019).

La première étape est la demande concrète, soit venant de l'extérieur, présentée à un poste frontalier du Canada, ou venant de l'intérieur, présentée à un Bureau d'immigration Canada (UNHCR, 2019). Les demandes faites de l'extérieur peuvent être faites à un poste frontalier officiel du Canada ou, à une frontière non officielle, ce qui est le cas dans environ 25 % des cas (Ibid.). Lorsque la demande se fait à un poste frontalier canadien de façon irrégulière, elle n'est pas illégale. Il s'agit là d'une nuance essentielle à apporter, car l'entrée au pays a pour but de faire une demande d'asile qui correspond à un droit international et qui doit être respecté par les pays signataires de la Convention, comme le Canada (Ibid.). Lors d'une entrée venant de l'extérieur, qu'elle soit irrégulière ou régulière, des agent.e.s de la Gendarmerie royale du Canada [GRC] ou de l'Agence des services frontaliers du Canada [ASFC] contrôlent les personnes qui désirent demander l'asile (HCR, 2019a). Ce contrôle comporte notamment la vérification des effets personnels et une prise d'empreinte digitale afin de vérifier les antécédents criminels dans les bases de données internationales (Interpol) (UNHCR-Canada, 2019). La recevabilité afin d'être accepté.e comme demandeur.euse d'asile, est déterminée par des entrevues tenues par « un[e.] agent[e.] d'IRCC ou de l'ASFC, selon son point d'entrée. » (Trosseille, Gagnon et Pontbriand, 2019, p.36). Ainsi, l'axe humain entre en ligne de compte dès cette première étape en raison du caractère subjectif de l'octroi de la recevabilité.

Plusieurs motifs peuvent faire pencher la balance. À ce point-ci et dans 5 à 10 % des cas, il y a transfert en centre de détention (Trosseille, Gagnon et Pontbriand, 2019). Il s'agit ainsi d'une option concrète et réelle pour les autorités : « *Detention is usually based on one of two grounds: either an immigration officer is unsatisfied with a person's proof of identity, or the officer believes the family is at risk of absconding* » (Kronick, Rousseau et Cleveland, 2011, p.65).

La deuxième étape est celle qui s'étend sur un plus long terme. Il s'agit de présenter le formulaire du fondement de la demande d'asile [FDA]¹ dans les 15 jours suivant la demande d'asile, et d'ensuite faire une recension des preuves des persécutions vécues dans le pays d'origine avant d'être convoqué.e à une audience à la CISR (Arsenault, dans Rachédi et Taibi, 2019). Normalement, cette audience doit se tenir dans un délai de 60 jours après que l'avis de recevabilité à la frontière soit remis à la Section de protection des réfugié.e.s [SPR]. Par contre, en date du 1^{er} janvier 2020, le site web de la CISR souligne que le temps du processus de demande d'asile avant de recevoir un avis décisionnel d'acceptation du statut de réfugié.e était de 22 mois (CISR, 2020). Résultat : presque deux années de statut temporaire et incertain, avec toutes les limites que cela comporte.

En attendant la date de l'audience, les personnes demandeuses d'asile peuvent avoir du soutien juridique (Trosseille, Gagnon et Pontbriand, 2019). Elles peuvent avoir accès à l'aide juridique sous certaines conditions, et les personnes qui n'y sont pas admissibles peuvent avoir un.e avocat.e dans un cabinet privé. L'accès à ce service de soutien pour faire respecter leur droit international, pour monter un dossier en règle et rassurer la personne demandant l'asile, qu'il provienne de l'aide juridique ou du privé, est parfois méconnue de la part des demandeur.euse.s d'asile. Il arrive parfois que des demandeur.euse.s d'asile se font soutirer de l'argent lors de cette demande de services et d'aide. Il est à noter qu'une sensibilisation au niveau provinciale pourrait permettre de réduire ces situations.

C'est pendant cette étape également que la demande d'aide de dernier recours peut être faite si l'admissibilité le permet. Les personnes demandeuses d'asile peuvent avoir plusieurs difficultés relatives à la recherche d'un travail, d'un logement, etc. et c'est l'une des raisons pourquoi cette mesure sociale leur est ouverte (Trosseille, Gagnon et Pontbriand, 2019). Ces difficultés en lien avec des discriminations à leurs égards seront abordées plus loin. Somme toute, lors de leurs parcours en terre d'accueil, et des grands délais qui surviennent inévitablement, les personnes demandeuses d'asile ont très peu de soutien adapté à leurs réalités sociales, économiques, langagières et culturelles, et vivent avec un statut juridique qui précarise l'entièreté de leur quotidien (Arsenault, dans Rachédi et Taibi, 2019). Pendant cette étape, les facteurs de stress telle que l'incertitude du statut migratoire peuvent dégrader l'état de santé mentale et physique des demandeur.euse.s d'asile (Harvey, dans Centre d'expertise sur le bien-être et l'état de santé des réfugiés et des demandeurs d'asile [CERDA], 2019). De plus, la complexité du processus et des

¹ Pour consultation : https://irb-cisr.gc.ca/fr/formulaires/Documents/RpdSpr0201_f.pdf.

rôles de tous les acteurs juridiques et politiques dans le rouage de la demande d'asile n'est pas sans impacts négatifs pour les personnes demandant l'asile (Ibid.).

La troisième étape est celle de l'audience à la CISR, qui comporte la décision finale par rapport à la demande de statut, qui est rendue sur place ou dans les jours suivants. La recevabilité afin d'être accepté.e comme réfugié.e au sens de la Convention est tenue par un.e commissaire de la Section de la protection des réfugiés [SPR] qui fait partie de la CISR (Trosseille, Gagnon et Pontbriand, 2019). Si la décision est négative, il existe plusieurs autres recours pour les personnes demandeuses d'asile que le CERDA explique et recense (Harvey, dans CERDA, 2019). L'étape de l'audience est cruciale, car c'est elle qui permet de passer d'un statut temporaire vers un statut de réfugié.e accepté.e, pour finalement recevoir le droit de présenter une demande de résidence permanente (Trosseille, Gagnon et Pontbriand, 2019). Dans les dernières années, les statistiques tournent autour de 40 à un peu plus de 45 % des demandes qui sont acceptées (CISR, 2019; Lacroix, 2004). Le temps d'attente élevé avant de recevoir une date d'audience et l'instabilité du statut juridique participent à exacerber les stress vécus avant l'arrivée et à en faire émerger de nouveaux qui n'existaient pas avant le contexte post-migratoire (Harvey, dans CERDA, 2019).

En définitive, le fait de s'attarder à la demande concrète, l'avis de recevabilité, la date de l'audience, le passage à l'audience et l'avis décisionnel permet de commencer à saisir les rouages du complexe processus d'asile canadien. Dresser un portrait du processus, même rapide, est impossible à faire sans évoquer les limites et les critiques à son égard. Tel qu'indiqué par le sous-titre de la prochaine partie, le processus d'asile et le statut juridique qui en découle se trouvent sous le signe de la précarité.

Figure 1.1 : Synthèse récapitulative : Le système d'octroi de l'asile (Trosseille, Gagnon et Pontbriand, 2019)



1.2.2 Précarité du statut juridique des demandeur.euse.s d'asile – une incessante insécurité

La précarité du statut de demandeur.euse.s d'asile a été rapportée par plusieurs auteur.trice.s comme porteur d'insécurité et de détresse, qui ont des conséquences sur l'intégration et l'adaptation dans la société d'accueil de ceux.celles le portant (Kronick, 2018). Effectivement, les personnes arrivant au Canada avec un statut permanent, tel que la résidence permanente, s'adaptent mieux (Ibid). Les facteurs d'attente et d'incertitude de cette « absence de statut d'immigration » (Harvey, dans CERDA, 2019, 1 minute 39) pourraient participer à aggraver des problématiques de santé mentale présentes ou en créer de nouvelles (Ibid.). Couplée avec des situations psychosociales précarisées par le statut juridique, la détresse augmente, et un cercle vicieux peut alors s'installer où les facteurs macros, méso et microsociaux sont intimement liés.

Il est important de rappeler qu'actuellement, la demande moyenne dure 22 mois (CISR, 2020), et que cette attente accentue un sentiment d'impuissance qui n'existait pas avant : « *Being forced to wait may be seen as an enactment of power relations, a constant reminder of subordination to a dominant other perceived as wielding potentially arbitrary power* » (Turnbull, 2016, dans Cleveland, Kronick, Gros et Rousseau, 2018, p. 6). La précarité du statut peut aussi créer une détresse supplémentaire, car elle freine les processus de deuils et de pertes des demandeur.euse.s d'asile. Il y a en effet toujours une possibilité de refus et de renvoi (Papazian-Zohrabian, dans CERDA, 2019). Les deuils et les pertes peuvent être physiques, mais aussi symboliques : perte d'espoirs, d'aspirations et des rêves. Harvey, travailleuse sociale et psychothérapeute, soutient que « tant que la date d'audience n'a pas lieu, les personnes sont maintenues dans le trauma, et donc l'audience est sur le continuum de l'histoire traumatique » (Harvey dans CERDA, 2019, 4 minutes 29s).

À ce point-ci, nous entrons dans les défis inhérents à l'égard du processus d'asile. Comme nous l'avons vu, plusieurs des limites de la définition du statut juridique de demande d'asile sont également associées à la carence de prise en compte du genre dans la définition internationale. Additionnés avec la complexité et la précarité du processus de demande d'asile, il est alors notable que le processus de demande d'asile au Canada détient plusieurs angles morts, dont les questions relatives aux femmes, ce qui fait de ce processus de plusieurs mois, voire années, un lieu de re.production d'oppressions pour les femmes et de discrimination systémique à leur égard. (Lacroix, dans Corbeil et Marchand, 2010). La prochaine partie de la problématique présentera une revue de la littérature qui ciblera donc précisément la population des femmes demandeuses d'asile.

1.3 Défis à l'égard du processus d'asile – une revue de la littérature concernant la population des femmes demandeuses d'asile

Cette revue de la littérature a été conduite par une stratégie de recherche qui comporte, comme toute revue de littérature, des limites, mais elle a permis de dresser un portrait global et plutôt représentatif des enjeux liés aux femmes demandeuses d'asile au Canada. Les banques de données qui ont été consultées sont francophones et anglophones, majoritairement issues de l'Amérique du Nord, de certains pays de l'Union européenne et des publications internationales des Nations Unies. La période de travail pour cette recension s'est échelonnée de septembre 2019 à octobre 2021. Des mots-clés tels que : femmes, demande d'asile, demandeuses d'asile, immigrantes, réfugiées, Canada, persécutions, discriminations, études du genre, savoir expérientiel, *women, asylum seeking*, ont été introduits dans les bases de données. Ce sont principalement celles de la discipline du travail social qui ont été consultées telles que Érudit, Cairn, Google Scholar, Social Services Abstracts, Archipel et SAGE Journals. À la suite de cette revue, nous avons dégagé des constats sur les perceptions des femmes demandeuses d'asile dans l'imaginaire collectif et leur exclusion de la sphère publique. Nous avons ensuite relevé un paradoxe qui requiert un regard intersectionnel, étant donné que les femmes fuient des persécutions de leurs pays d'origine pour finalement vivre des discriminations dans leur pays d'accueil. Cela nous a mené à identifier plusieurs enjeux et discriminations rencontrés par les femmes demandeuses d'asile tel que la sécurisation des frontières et les barrières dans les services publics.

1.3.1 Les femmes demandeuses d'asile : un « groupe social »?

À la lumière du processus d'opérationnalisation de la demande d'asile, une revue de la littérature a permis de mettre l'accent sur plusieurs situations spécifiques aux femmes demandeuses d'asile. Dans cette section, les grandes tendances qui se dégagent des écrits sur les femmes demandeuses d'asiles seront identifiées. À ce point-ci, il importe d'évoquer que le terme « femmes demandeuses d'asiles » sera associé à un groupe social, soit celui des femmes immigrantes ayant ce statut juridique bien spécifique. Dans plusieurs cas, l'appartenance à un groupe social peut être un moteur de revendications sociales et politiques, mais la catégorisation mène bien souvent à une homogénéisation des forces ou à une exacerbation des vulnérabilités et est ainsi réducteur de l'expérience subjective et individuelle des femmes (Harding, 2016). Il importe ainsi de rester critique sur les catégories : « [...] la catégorie femmes continue, selon [Butler], à receler des aspects ethnocentriques, impérialistes, hégémoniques et exclusifs, en représentant souvent les intérêts des femmes blanches, hétérosexuelles, bourgeoises, etc. » (Butler, 1990,

dans Baril, 2007, p. 69). C'est dans la nuance et dans la reconnaissance de la complexité, que l'énoncé « femmes demandeuses d'asile » sera utilisé dans ce mémoire. L'identification en fait un groupe social, certes, mais qui doit être reconnu comme en constante mouvance et fluidité, et où la catégorie « femmes » et la catégorie « immigrantes » ne sont pas immuables et exclusives (Morokvasic, 2008). Cette revue préliminaire permettra ainsi de rendre visible le paradoxe que vivent les femmes qui fuient des persécutions pour leur survie et qui se retrouvent aux intersections de multiples discriminations et oppressions en terre d'accueil.

1.3.2 Les femmes demandeuses d'asile au Québec : des femmes mises à l'écart

Les représentations et images des femmes demandeuses d'asiles dans l'imaginaire collectif sont influencées par plusieurs éléments déterminants. Les représentations médiatiques, les débats politiques, l'éducation, les actions collectives de défenses de droits et les normes sociétales n'en sont que quelques-uns qui teintent le regard sur les populations minoritaires. En travail social en contexte interculturel, la notion de filtre est utilisée pour expliquer les représentations que se font les intervenant.e.s des personnes immigrantes. Il est possible de transposer cette tendance à la société, envers les personnes demandeuses d'asiles, dans ce cas-ci particulièrement envers les femmes. Les filtres culturalistes, individualistes, pathologiques et médiatiques, ont tous des effets respectivement de réductionnisme, d'ethnocentrisme, de victimisation et de généralisation sur les populations minoritaires (Rachédi et Taibi, 2019). Par exemple, pour les populations qui traversent les frontières, les images véhiculées dans les médias dépeignent « [de] longues files d'attente de femmes, d'enfants et d'hommes à la frontière de Lacolle que montrent en boucle les journaux télévisés » (Rachédi et Taibi, 2019, p. 13), ce qui contribue à une fausse représentation d'invasion massive de ces populations. Ce phénomène se retrouve notamment au Québec où les politiques d'opinions sont mises de l'avant et où le sensationnalisme médiatique peut provoquer des conséquences désastreuses sur la stigmatisation des demandeur.euses d'asiles (Rachédi et Taibi, 2019). Plus spécifiquement pour les femmes, les représentations de « la femme étrangère recluse, analphabète et ne travaillant pas à l'extérieur » (Morokvasic, 2008, p. 2) provoquent leur invisibilisation de la sphère publique (Osmani, 2002). La sous-représentation des femmes demandeuses d'asiles dans cette sphère est aussi un indicateur de la distance prise par la société d'accueil par rapport à leurs expériences et leur appartenance à la société.

Osmani (2002) note aussi cette invisibilisation, même dans le mouvement féministe québécois, où les enjeux des femmes à statuts précaires sont dans l'ombre (Osmani, 2002), invisibilisation retrouvée

également, dans plusieurs autres pays occidentaux (Oswin, 2001). Un fossé se creuse, et la société d'accueil peut être portée à se déresponsabiliser de l'accueil et l'inclusion, qui devraient être des responsabilités partagées selon plusieurs auteur.trice.s (Vatz-Laaroussi, dans Rachédi et Taibi, 2019) comme Freedman (2010), qui spécifie le cas des femmes demandeuses d'asiles et réfugiées. En effet, l'auteur.e évoque une distance entre l'« Autre » et le « Nous », qui façonne les rapports de pouvoir, et accentue les fausses représentations de cet « Autre ».

La vulnérabilité construite par ces représentations n'est pas la seule vectrice de difficultés. Le manque d'accès aux services public est un immense facteur qui contribue à exacerber la vulnérabilité des femmes demandeuses d'asiles, ce qui participe à l'aggravation de l'état de santé global et aussi des traumatismes vécus dans le parcours pré-migratoire comme il a été précédemment mentionné (Cleveland et al, 2018; Lacroix, 2004; Oxman-Martinez, Jimenez, Hanley et Bohard, 2007, p. 77). Lacroix (2004) abonde dans le même sens en soulevant une recherche montréalaise qui dénote que « les décideurs politiques, en négligeant l'importance sociale de services pertinents pour les demandeurs d'asile, sapent eux-mêmes leur propre projet de société qui consiste à favoriser l'intégration » (Bertot et Mekki-Berrada, 1999, dans Lacroix, 2004, p. 50). Il serait ainsi important de se pencher sur ces enjeux et ces discriminations afin de ne pas contribuer à la construction de la vulnérabilité des femmes demandeuses d'asile. Osmani (2002) décrit cet enjeu de la précarité du statut menant à la servitude des femmes ayant des statuts temporaires en ces termes : « Leur statut juridique, social et économique est incertain puisqu'il dépend, selon le cas, du conjoint, des employeurs et de leur bon vouloir ou qu'il repose sur celui de l'État et de sa machine bureaucratique, quand ce n'est pas des trois à la fois » (p. 142). L'incertitude peut alors être vue comme un *disempowerment* qui vole une certaine agentivité aux femmes demandeuses d'asiles (Freedman, 2010). Ces femmes se retrouvent à se battre pour être actrices de leurs processus de demande d'asile alors qu'elles en sont constamment mises à l'écart.

1.3.3 Des persécutions dans le pays d'origine vers des discriminations dans la société d'accueil : un paradoxe qui requiert un regard intersectionnel

Bien que la féminisation de la migration constitue un enjeu qui reçoit une attention de plus en plus marquée, il s'agit d'une réalité qui a toujours existé (Morokvasic, 2011). Encore trop peu d'attention est portée aux phénomènes migratoires propres aux femmes (Morokvasic, 2011) (Freedman, 2010) (Lacroix, dans Corbeil et Marchand, 2010), et la littérature sur l'immigration au Canada ou au Québec occulte parfois un grand pan de la population immigrante, soit les femmes ayant des statuts précaires comme

celui de demandeuses d'asile. Pourtant, plusieurs écrits portent sur les conséquences et les traumatismes relatifs aux persécutions liées au genre dans le parcours pré et péri migratoire, mais peu portent sur la transposition de ces persécutions dans l'expérience et l'environnement post-migratoire. De ces persécutions qui peuvent être vécues socialement ou individuellement (CISR, 1996), les violences faites aux femmes prennent différentes formes (violence conjugale, violence organisée, viol de guerre, inceste, mariage forcée, violence familiale, etc.) (Lacroix, dans Corbeil et Marchand, 2010), toutes marquées par des rapports de pouvoir et de domination

Afin de reconnaître ces persécutions, les lignes directrices de la CISR de 1993 ont été créées au Canada comme il a été vu dans les pages précédentes (p. 6). Cependant, elles ne changent en aucun cas la définition de 1951, et ne changent pas les lois. Elles sont une proposition à ce que le Canada se dote d'interprétations des critères qui existent déjà dans la définition et dont il a été question plus haut (Macklin, 1995, p. 221). Il est à mentionner qu'avant la mise en place de ces lignes par la CISR, de nombreux cas furent critiqués par des publications médiatiques. Macklin (1995) relate le cas de Nada qui s'est vue refuser son statut de demande d'asile pour ces raisons :

Il lui faudrait bien, comme toutes ses compatriotes se conformer aux lois d'application générale qu'elle dénonce, et ce en toutes circonstances et non seulement, comme elle l'a fait pour étudier, travailler ou ménager les sentiments de son père qui, comme toute sa nombreuse famille, était opposé au libéralisme de sa fille la demanderesse. (Section de statut de réfugié (SSR), s.d., dans Macklin, 1995).

Il est actuellement impensable qu'une telle décision puisse être émise, car les lignes directrices de la CISR et les organismes de défense de droits des demandeur.euse.s d'asile exercent une pression pour sensibiliser les décideur.euse.s à la complexité des enjeux inhérents aux persécutions liées au genre et à toutes formes de persécutions, imbriquées dans des contextes politiques et sociaux complexes. Cependant, de telles décisions qui ne prennent pas en compte ces contextes sont toujours d'actualité.

Le facteur humain joue un rôle crucial dans la décision et parfois, la discrimination systémique ancrée dans la société d'accueil provoque des jugements négatifs : « *The inability to fathom life in other cultures and situations, or even the plight of refugees in Canada, also creates false expectations of cultural coherence at a more general level, often reinforcing an atmosphere of suspicion and leading to the assumption of contradiction and non-credibility* » (Rousseau, Crépeau, Foxen et Houle, 2002, p. 62). Bien souvent, le manque de « preuves » dans les demandes des femmes qui témoignent de viols ou de persécutions basées sur leur genre, nuit grandement à leur cas.

Comme soulevé par Kronick (2018), le processus de demande d'asile est encore bien imparfait au Canada et n'est pas imperméable aux erreurs de décisions. L'article « *The complexity of determining refugeehood* » présente les cas de deux femmes ayant subi des viols et où les membres de l'audience à la CISR sont restés insensibles aux témoignages de ces violences sexuelles genrées : « *In both of these cases, despite the claimants' clear trauma and shame, the Board Members were abrupt, dismissive and showed discomfort about the rape testimony* » (Rousseau et al, 2002, p.62). L'article sur les processus de décisions de recevabilité des demandeur.euse.s d'asile affirme qu'une piètre connaissance des contextes sociopolitiques des pays d'origine et des fausses représentations peuvent affectées négativement la recevabilité des demandeuses d'asiles (Rousseau et al, 2002).

1.3.3.1 Enjeux et discriminations rencontr.e.s par les femmes demandeuses d'asile

Dans ses écrits, Osmani (2002) relève que la discrimination systémique présente au Québec entrave les droits fondamentaux évoqués dans la Charte des droits et libertés canadienne. Cette discrimination est visible et chapeauté par une législation qui sous-tend un racisme institutionnalisé. Cette législation crée inévitablement des normes sociétales qui engendrent à leur tour une discrimination raciale indirecte qui « découle plutôt de l'application uniforme d'une norme, d'une politique ou d'une pratique, neutre à première vue, ayant néanmoins un effet discriminatoire auprès d'un individu ou d'une catégorie d'individus [...] » (Rachédi et Taibi, 2019, p. 91).

Les exemples de discriminations au sein du processus d'asile résultent de plusieurs facteurs : rigidité des frontières, politiques discriminantes et accès limité aux services publics. Certaines de ces discriminations affectent les demandeur.euse.s d'asile en totalité mais cette revue de la littérature porte un regard nécessaire sur la spécificité de ce que les femmes demandeuses d'asile vivent, de sorte à ne pas les mettre à l'écart ou les occulter des enjeux les entourant.

1.3.3.1.1 Rigidité des frontières et sécurisation : des défis supplémentaires pour les demandeur.euse.s d'asile

Depuis plusieurs années, la droitisation des idées politiques entraîne des mesures plus restrictives concernant la sécurisation des frontières des États (Rachédi et Taibi, 2019). Internationalement, cela se répercute chez les populations en déplacements : « Un nombre terrifiant de réfugiés et de migrants décèdent en mer chaque année; à terre, les personnes fuyant la guerre ne peuvent poursuivre leur voyage car les frontières sont fermées » (Grandi, dans Edwards, 2016). En réponse à cela, depuis plus de vingt ans,

les pays occidentaux d'Europe et d'Amérique du Nord rigidifient considérablement les critères de passage des frontières afin de limiter l'accessibilité aux territoires². Mondialement plane une représentation des demandes d'asiles comme des dangers potentiels, comme une menace à la sécurité : « *Within this context, the framing of asylum seekers as "threats" to national security has become prevalent in almost all Western countries* » (Freedman, 2010, p. 184).

Or, la rigidification des frontières est une menace à la liberté de mobilité et surtout ce qui découle de cette mobilité. Comme Rachédi et Taibi (2019) le décrivent, « le resserrement des frontières et les barrières dressées devant les migrants ne menacent pas seulement la liberté de circulation – qui n'est pas garantie en tant que telle par le droit international – mais surtout d'autres droits et libertés, dont la liberté de circulation est la condition d'exercice » (p. 14). De ces pays qui rigidifient leurs frontières, le Canada ne fait pas exception : plusieurs projets de lois depuis les vingt dernières années visent à resserrer l'accès aux frontières en prônant la sécurité et la protection anti-terroriste, ce qui fait écoper plusieurs personnes qui veulent faire une demande d'asile au Canada (Chammas, 2016).

Pour mettre en lumière cette mobilité entravée, l'Entente des tiers pays sûrs est une politique incontournable à explorer. L'Entente demande que lorsqu'une demande est présentée à un poste frontalier officiel canadien venant d'une personne ayant passé par les États-Unis, la demande est rejetée automatiquement et la personne se doit de rester au sud, donc aux États-Unis : « Cette règle repose sur le principe que tout demandeur d'asile doit effectuer sa demande dans le premier pays sûr dont il foule le sol et, aux yeux du gouvernement canadien, les États-Unis le sont » (Arsenault, dans Rachédi et Taibi, 2019, p. 268). Plusieurs personnes demandeuses d'asile décident d'éviter les conséquences de cette Entente en traversant les frontières irrégulièrement, car elle s'applique uniquement aux frontières officielles, ce qui engendre plusieurs graves difficultés telle que le risque se faire exploiter par des passeurs (Conseil canadien pour les réfugiés [CCR], 2017). Cette entente vise à éliminer le « magasinage d'asile », terme inadéquat et marquant une ostensible insensibilité, prononcé par Bill Blair, le ministre de la Sécurité frontalière du gouvernement fédéral libéral en 2019 (Vastel, 2019). C'est donc ici que le bât blesse, car les États-Unis ont des politiques strictes et discriminantes envers les demandeurs d'asile (CCR, 2017). En 2017, Amnesty Internationale et le CCR ont fait front commun afin d'en démontrer les preuves et publient un

² Il importe de mentionner ici que depuis les événements du 11 septembre 2001, un changement majeur d'accessibilité et une restructuration des politiques d'immigration ont été visibles et ont eu un impact surtout sur les populations arabo-musulmanes en déplacement (Rachédi et Taibi, 2019).

rapport nommé *Contestation de la désignation des États-Unis en tant que tiers pays sûr - Contesting the Designation of the US as a Safe Third Country*, qui souligne les nombreux manquements des systèmes américains d'asile et de détentions liés à l'immigration sur le plan des normes juridiques internationales et canadiennes. Le rapport révèle également comment la législation et les pratiques ont continué à se détériorer depuis l'entrée en fonction du président Trump (CCR, 2017, s.p).

Il est notamment dit, dans un des six grands axes des démonstrations du rapport, que les manquements « aux normes juridiques canadiennes et internationales » (Ibid.) ont de lourdes conséquences sur les femmes et les demandeuses d'asile s'identifiant aux communautés LGBTI³ (Ibid). À ce propos, les États-Unis ne reconnaissent pas plusieurs violences sur la base du genre, par exemple, la violence conjugale, comme étant des persécutions qui pourraient être évoquées et valides afin de revendiquer le droit d'être déclaré réfugié.e. selon la Convention⁴ (Bordeleau-Cass et Capretti, 2019). Cela prouve une discrimination systémique à l'endroit des femmes demandeuses d'asile et prouve comment cette Entente contribue à la construction de leur vulnérabilité ajoutée.

À noter que depuis 2004, malgré les controverses, les rapports, et même les contestations judiciaires, la plus récente contestation a d'ailleurs été rejetée en 2021 par le tribunal supérieur (Dib,2021), l'Entente sur les tiers pays sûrs est toujours en vigueur à ce jour⁵.

1.3.3.1.2 Limites dans les services publics – des obstacles quotidiens qui s'accumulent

Une fois arrivé.e.s et derrière les frontières canadiennes, les limites du processus d'asile à l'intérieur du territoire sont palpables et ont plusieurs répercussions invisibilisées. Plusieurs auteur.trice.s évoquent dans leurs travaux la grande disparité entre la théorie émise dans les politiques d'immigration et la réalité sur le terrain. Cette dualité incessante entre la théorie et son opérationnalisation provoque des inégalités croissantes dans l'application quotidienne des droits des demandeur.euse.s d'asile (Chammas, 2016; Lacroix, 2016).

³ À noter que l'acronyme a été repris de la source bibliographique tel quel par soucis de rigueur mais que nous privilégions l'acronyme suivant : LGBTQ2I ou LGBTQ+.

⁴ Le terme Convention se réfère à la Convention de Genève de 1951 évoquée plus haut.

⁵ La dernière vérification a été faite le 11 septembre 2021.

Entre les commandes (et non les demandes) d'intégration de la part du gouvernement et le peu de ressources adaptées, l'incohérence est visible dans la pratique mais invisible sur papier. L'usage de la détention, la difficulté à trouver des interprètes, l'accès aux services publics essentiels réduit, et les services peu inclusifs pèsent énormément et augmentent la détresse psychosociale en plus d'aggraver les traumatismes vécus dans le parcours pré-migratoire (Arsenault, dans Raché et Taibi, 2019; Kronick, 2018; Lacroix, dans Corbeil et Marchand, 2010).

La restriction des droits des demandeur.euse.s d'asile découle également des rapports de pouvoir présents dans la société d'accueil et ces rapports entre la majorité et la minorité commencent dès le parcours pré-migratoire. Les pays du Nord comme le Canada sont considérés comme des sociétés plus riches économiquement et « à majorité blanche et dite moderne et développée » (Raché et Taibi, 2019, p. 160) en comparaison avec les pays d'origine des demandeur.euse.s d'asile qui eux, sont souvent perçus à travers une vision homogénéisante et réductrice. Les rapports de pouvoir se transposent dans les pratiques courantes de la société d'accueil où les droits primaires des demandeur.euse.s d'asile sont bafoués lors de l'attente de leur recevabilité. Chammas (2016) reconduit à ce sujet ce qu'Osmani (2002) affirme également : les politiques canadiennes entravent structurellement les droits humains des demandeur.euse.s d'asile. Il est ainsi impossible d'évacuer les causes structurelles des limites du processus de demande d'asile, car elles sont génératrices d'une discrimination systémique, d'un écart palpable entre les personnes ayant un statut précaire et les personnes ayant un statut permanent, quel qu'il soit.

Soins de santé : un programme en théorie, mais une application critiquable

À leur arrivée, les demandeur.euse.s d'asile sont en théorie couverts pour les soins minimaux et urgents par le Programme fédéral de santé intérimaire [PFSI] (Cleveland, 2017, dans Troseille et al, 2019). En pratique, l'application du PFSI comporte plusieurs lacunes et n'est pas si simple. Au Québec, plusieurs cliniques n'acceptent pas de patient.e.s demandeur.euse.s d'asile et ce, pour toutes sortes de raisons arbitraires. De ces raisons, il y a celle de la barrière langagière entre les soignant.e.s et soigné.e.s (Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes [TCRI], 2018), qui constitue en soi une pratique discriminatoire sur la base de la langue. Il y a un manque de notoriété publique concernant ce document (PFSI) et un manque de connaissance de la part des institutions et des personnes travaillant dans le réseau de la santé et des services sociaux. Ainsi, la possibilité des demandeur.euse.s d'asile d'avoir un service de soins de santé physique et mentale sont très minces et

souvent, le manque d'informations contribue une application médiocre du PFSI. L'irrégularité du statut est aussi une des causes qui peut amener à la peur de fréquenter les établissements de ce secteur : « Les demandeurs d'asile se heurtent au cadre politico-légal du Canada dans l'accès égalitaire aux services sociaux et de santé ainsi qu'à une information inadéquate de leurs droits » (Oxman-Martinez et al, 2007, p. 77).

Logement

Des autrices ont écrit sur les spécificités des femmes, car en plus de vivre de la discrimination sur la base de leur statut, les femmes demandeuses d'asiles vivent une « discrimination institutionnelle et structurelle : elles n'ont pas accès aux prestations familiales ni à la garderie en raison de leur statut précaire; si elles ont plusieurs enfants elles ne trouvent pas de logement adéquat » (Lacroix, dans Corbeil et Marchand, 2010, p. 98), ce qui affecte considérablement leur quotidien. Dans ses écrits concernant les expériences des demandeur.euse.s d'asile au Québec, Lacroix (2003) abonde dans le même sens concernant la recherche de logement qui peine à répondre aux besoins des demandeur.euse.s d'asile : « les appartements disponibles répondent rarement aux caractéristiques d'un mode de vie décent » (Lacroix, 2003, p. 188). Ainsi, les femmes avec des enfants subissent un manque de respect dans l'application de leurs droits primaires.

Les garderies

Un autre enjeu discriminatoire criant est celui entourant les garderies. Le règlement 3 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance du Québec a longtemps rendu possible l'accès aux services de garde subventionnés pour toute personne ayant un permis de travail. Ainsi, ces femmes demandeuses d'asiles pouvaient y avoir droit dans l'optique de les inciter à quitter la roue de l'aide de dernier recours. Cependant, le ministère de la Famille a indiqué que le règlement n'était pas assez précis concernant quel statut était valide pour y avoir accès (Gruda, 2018). Pour répondre à cette « confusion » dans le règlement 3, le gouvernement libéral de Philippe Couillard a rendu inaccessible les garderies subventionnées pour les personnes demandeuses d'asiles en 2018 (Ibid.). Cette inaccessibilité affecte de façon générale toutes les personnes demandeuses d'asile, mais elle est aussi une discrimination indirecte envers les femmes :

Les taux élevés de dépression et de chômage chez les mères immigrantes et réfugiées ont été associés dans la littérature à l'isolement social et au manque d'aide dans la prise en charge de leurs enfants. [...]. L'accès aux services de garde agirait ainsi comme un facteur de protection, en permettant à certaines mères de rompre l'isolement social et d'amorcer son intégration sociale. (Morantz, 2012, dans CERDA, 2018)

Ainsi, les femmes demandeuses d'asiles sont oubliées de la sphère publique une nouvelle fois. Osmani (2002) affirme que la maternité des femmes immigrantes, et les enjeux qui y sont relatifs font partie de « l'invisibilité de la problématique de la discrimination systémique dans le programme féministe » (Ibid, p. 142). Les inégalités entre les genres couplées aux œillères concernant les inégalités au sein des femmes entre elles accentue cette invisibilisation et discrimination envers les femmes demandeuses d'asile. L'autrice révèle que selon une étude, les femmes immigrantes rattrapent les conditions gagnées des femmes non immigrantes après seulement treize années d'établissement au Canada (Chouakri, 2001, dans Osmani, 2002). La discrimination perdure, mais plusieurs groupes activistes, tels que le *Comité Accès Garderie pour les Demandeurs d'Asile*, se battent pour retrouver ce droit essentiel qui est intimement lié à l'enjeu de la déqualification professionnelle et des conditions d'emploi difficiles. De plus, rappelons-nous que les commandes du gouvernement provincial à l'égard de l'apprentissage de la langue française par les immigrant.e.s constitue un véritable cheval de bataille électoral. Ainsi, le blocage au niveau des CPE subventionnés « prive les familles soucieuses du bon développement de leurs enfants, de leur socialisation et de leur apprentissage de la langue française » (Rodriguez-Hernandez, 2021, p. 15).

Conditions de travail

Pour clore cette section concernant plusieurs facteurs de discriminations et enjeux entourant les demandeur.euse.s d'asile et les spécificités propres aux femmes, quelques enjeux concernant le secteur de l'emploi méritent aussi d'être soulevés. Ng (1992) se penche sur le système d'immigration canadien qui réduit et sous-estime les qualifications professionnelles et les études des femmes immigrantes, peu importe leurs statuts : « *This system ignores the fact that the wife may have comparable education and work experience, and that she may have made essential contribution to the family income before immigration* » (Ng, 1992, p. 21). L'autrice avance que la majorité du temps, les femmes s'engagent davantage à des emplois où elles seront sous-qualifiées (Ibid.). Osmani (2002) dénonce les « effets induits » (p.141) de la discrimination systémique tels que la déqualification professionnelle des femmes immigrantes et la difficulté ou l'absence de possibilités de faire équivaloir des diplômes ou des études, constats que Lacroix (2004) partage également sans toutefois spécifier le genre, mais en spécifiant le statut de demande d'asile. L'autrice affirme que les emplois avec des conditions de travail et des salaires indécentes contribuent à une « marginalisation économique et à une absence d'occasion de participer au marché du travail (Kazemipur et Halli, 2001) d'une façon qui leur soit significative et qui permette une réelle participation citoyenne » (Lacroix, 2004, p. 51).

Bref, ces exemples de politiques publiques, politiques sociales et services publics discriminatoires permettent de lever un voile sur un pan des réalités spécifiques que vivent les femmes demandeuses d'asile au quotidien. Ces discriminations contribuent à leur marginalisation et à leur exclusion de la sphère publique et des débats politiques et mènent à un traitement individualisant et pathologisant de leurs difficultés et conditions de vie précaires. Cette exclusion est imposée et est renforcée par leur statut juridique temporaire et incertain. (Chammas, 2016; Lacroix, 2016; Osmani, 2002).

En définitive, le processus de demande d'asile de la CISR et ses répercussions dans la quotidienneté des demandeur.euse.s d'asile présente des limites observables et objectives. Plus de justice dans les politiques d'immigrations fédérales et provinciales ainsi qu'une révision des critères de recevabilité sont (deux solutions) fortement encouragées par plusieurs auteur.trice.s (CCR, s.d.; Rousseau et al, 2002). Une réforme s'impose afin que le Canada donne l'exemple internationalement non seulement en théorie, mais aussi en pratique (CCR, s.d.).

1.4 Synthèse : pertinence sociale de documenter davantage les expériences des femmes demandeuses d'asile : questions et objectifs de mon projet de recherche

Ce chapitre permet de mieux situer la problématique entourant les femmes qui demandent l'asile au Canada. Ce mémoire se veut à l'avant-garde des prévisions d'une hausse des migrations de refuge, afin d'être en mesure d'augmenter la documentation de l'expérience des femmes face au processus de demande d'asile canadien. Par ailleurs, Tomkinson et Miaz (2019) font remarquer qu'il est en fait paradoxal que l'immigration dans les pays occidentaux soit si présente dans l'actualité, constamment discutée dans les débats électoraux et dans les projets de lois qui régissent la vie de plusieurs millions de personnes, mais que les véritables pratiques en la matière soient inconnues ou méconnues des citoyen.ne.s de la société d'accueil.

Selon la revue de littérature que nous avons effectuée, nous avons effectivement constaté un manque de visibilité des points de vue des principales concernées, un manque d'informations sur les conditions de vie et sur la quotidienneté des femmes qui passent à travers le processus d'asile. Rachédi et Taibi (2019) attestent qu'encore plus dans les cas des demandeur.euse.s d'asile, les connaissances des décideur.euse.s politiques sur la quotidienneté de ces personnes font terriblement défaut, et que les travaux qui « privilégient un axe humain » (p. 14) devraient influencer les politiques d'immigrations dans la pratique et non seulement dans la théorie.

Ainsi, un regard sur les politiques d'immigration, sur les procédures du processus d'asile, permettrait de constater que bien souvent, l'inclusion des voix des premier.ère.s concerné.e.s ne tient qu'« à une simple expression d'ouverture à l'autre » (White, Gratton et Rocher, 2015, p. 6) et ce n'est pas suffisant, il est nécessaire d'écouter activement, documenter, re.connaître les expériences plurielles des groupes sociaux minoritaires, vulnérabilisés et stigmatisés. Aussi, l'incertitude reliée au statut de demande d'asile contribue à la complexité des difficultés vécues par les femmes demandeuses d'asile, difficultés teintées par des spécificités sur multiples bases, dont le genre, qui ne sont pas prises en compte par le processus d'asile au Canada. Par conséquent, il serait pertinent de savoir comment les femmes perçoivent le processus d'asile qui leur est imposé, et quelles sont leurs stratégies et leurs résistances déployées, et leurs recommandations face à ce processus.

La discipline du travail social dans lequel s'inscrit ce mémoire permet de prôner des valeurs de justice sociale et une perspective de changement social pour ces populations. En mettant en lumière les contextes socio-politico-culturels et organisationnels qui teintent l'expérience d'asile des premières concernées, la recherche s'inscrit dans une visée de changement social où les participantes à la recherche ne sont pas « utilisées » comme des ressources mais, où leur agentivité comme actrices de changement social est reconnue (Dorlin, 2008). C'est pourquoi la recherche s'insèrera dans un cadre féministe intersectionnel qui peut participer à élucider « les conditions matérielles obscurcies et ignorées par le savoir dominant » (Dorlin, 2008, p. 19). Pour décloisonner la recherche du carcan universitaire, le travail social est une discipline qui peut défendre la production de savoirs venant des points de vue marginaux et minoritaires, et ce mémoire est intimement lié à ce principe du travail social. Il existe un manque de recherches universitaires par et pour les femmes ayant le statut précis de demande d'asile au Canada et un nombre faible de documentation au sein des groupes de recherches du secteur de la santé et des services sociaux au Québec (ex. : Institut Sherpa et CERDA) sur les enjeux précis des situations vécues par les femmes. Il est alors pertinent d'amorcer une réflexion sur ce sujet pour faire avancer les connaissances.

À la lumière de cette revue de la littérature qui dresse un état des lieux des écrits sur notre sujet, la question de recherche suivante est posée: Quelles sont les expériences du processus de demande d'asile canadien des femmes demandeuses d'asile ayant immigré à Montréal ? Afin de répondre à la question, un objectif principal est fixé : documenter et re.connaître les expériences des femmes en lien avec le processus de demande d'asile au Canada.

CHAPITRE 2 : CADRE THÉORIQUE

INTERSECTIONNALITÉ ET SAVOIR EXPÉRIENTIEL : OUVRIR DES VOIES(X) POUR LA RE.CONNAISSANCE DES FEMMES DEMANDEUSES D'ASILE

Les expériences des femmes demandeuses d'asile ayant immigré à Montréal sont le cœur de ce mémoire et pour arriver à documenter et re.connaître ces expériences, le regard croisé que nous choisissons est celui de l'intersectionnalité et du savoir expérientiel. Dans ce chapitre, la perspective intersectionnelle sera présentée comme perspective théorique et analytique suivie d'une conceptualisation du savoir expérientiel issu des populations minoritaires et marginalisées comme les femmes demandeuses d'asile.

2.1 Historique et définition de l'intersectionnalité

Il est incontournable de se pencher sur la dimension historique de l'intersectionnalité pour comprendre son ampleur holistique. Les définitions de l'intersectionnalité ainsi que ses origines, sont multiples et viennent de divers horizons (Bilge et Collins, 2016; Hancock, 2007). Collins (2000) remonte au milieu du XIX^e siècle afin de poser un regard sur les pionnières qui ont mis de l'avant les enjeux politiques notamment de la pauvreté des femmes afro-américaines. Elle décrit comment en 1831, Maria W.Stewart, une femme de discours, de lettres et une militante abolitionniste, explicite publiquement les relations entre les oppressions de genre, de race et de classe qui contribuent à la pauvreté des femmes afro-américaines. Stewart a encouragé ces femmes à se définir elles-mêmes (Ibid.), à sortir de l'ombre de la sphère privée dans laquelle elles étaient reléguées. Plusieurs femmes afro-descendantes aux États-Unis suivent ensuite les pas de Stewart, prennent la parole en public, descendent dans les rues, distribuent et publient des textes. Les féministes afro-américaines des États-Unis sont indissociables des origines de l'intersectionnalité : elles participent à visibiliser les femmes qui étaient exclues des milieux militants, des milieux académiques, des luttes féministes et des luttes antiracistes (Crenshaw, 2005; hooks, 1981).

De plus en plus populaire comme outil analytique dans les milieux universitaires, l'intersectionnalité a certes été institutionnalisée depuis le 19^e siècle, mais tient ses racines dans les milieux activistes et militants (Collins et Bilge, 2016). Cela en fait un cadre théorique pertinent dans le champ du travail social et de la recherche féministe prônant des changements sociaux. Il alors est pertinent de travailler avec une définition démontrant la complexité de l'intersectionnalité. En partant de la classe, du genre et de la race, Collins et Bilge (2020) ajoutent d'autres dimensions à l'intersectionnalité. Les autrices avancent également

les dimensions temporelles et interactionnelles, les dimensions du visible et de l'invisible dans les rapports de pouvoir, et ce, afin d'interpréter comment le monde peut en être affecté, au niveau macrosocial comme microsocal, au niveau social comme intrinsèque :

In a given society at a given time, power relations of race, class, and gender, for example, are not discrete and mutually exclusive entities, but rather build on each other and work together; and that, while often invisible, these intersecting power relations affect all aspects of the social world. (Bilge et Collins, 2020)

C'est en termes de perspective théorique et analytique que nous situons l'intersectionnalité au sein de la recherche afin d'appréhender les expériences des femmes demandeuses d'asile en rapport avec le processus d'asile canadien.

2.2 L'intersectionnalité : quelques propositions théoriques pour appréhender les expériences du processus d'asile par les femmes – l'apport de Crenshaw, Collins, Hancock et Bilge

Pourquoi l'intersectionnalité ici et maintenant ? Nous pensons que l'intersectionnalité est toute indiquée comme lunette d'analyse pour documenter et reconnaître les expériences des femmes demandeuses d'asile pour plusieurs raisons. Comme mentionné plus haut, plusieurs autrices de différentes sources ont écrit sur l'intersectionnalité, et elles seront reprises dans ce qui suit. Les apports de Crenshaw, Collins, Hancock et Bilge, seront davantage explicités dans les prochaines lignes afin d'explorer les raisons qui prônent la pertinence d'utiliser ce cadre théorique de recherche. C'est cependant Crenshaw, qui dans ses écrits en 1989, est connue pour être la première à mobiliser le terme explicite de l'« intersectionnalité » (Bilge, 2009). Toutes ces autrices évoquent comment il existe des intersections entre les différentes catégories identitaires des femmes noires provoquant ainsi des oppressions plurielles, et nous proposons de transposer ces théorisations aux femmes demandeuses d'asiles, populations également à la marge, par l'intersection et l'interaction de leur ethnicité, leur genre, leur condition sociale, leur statut juridique et leur classe. Nous développerons ci-dessous quelques propositions démontrant la pertinence d'appréhender les expériences du processus d'asile des femmes sous l'angle de l'intersectionnalité.

2.2.1 Première proposition : pertinence de cette lunette théorique en travail social

Hancock (2007) affirme que l'intersectionnalité n'est pas simplement une lunette d'analyse à des fins d'études de groupes sociaux, mais bien « *also more comprehensively answer questions of distributive justice, power and government function* » (p. 250). C'est en ce sens que l'intersectionnalité forge sa place dans ce mémoire et dans la discipline du travail social, car il s'agit de faire valoir les intersections des

différents axes identitaires des femmes demandeuses d'asile et de démontrer que ces axes sont plus grands et complexes que leur somme (Hancock, 2007).

Tel que Blige (2009) l'affirme en rapportant les propos de Hancock (2007), « [p]oser l'intersectionnalité comme un paradigme normatif et empirique requiert la prise en compte à la fois des aspects théoriques et empiriques de l'élaboration de la question de recherche » (p. 72). C'est donc en proposant une question de recherche qui vise à la fois à analyser le processus d'asile canadien par les premières concernées en considérant leur savoir expérientiel comme savoir légitime, et en documentant les expériences subjectives de ces femmes et de leurs oppressions en lien avec leurs identités, que les aspects structuraux et empiriques peuvent être identifiés, reconnus et imbriqués.

2.2.2 Deuxième proposition : l'intersectionnalité pour mieux entendre et comprendre la pluralité et la singularité des expériences des femmes demandeuses d'asile

Comme constaté dans la problématique, les femmes demandeuses d'asile sont souvent oubliées et exclues de la sphère publique, ce qui contribue à leur marginalisation. Parfois, même les groupes qui revendiquent certains droits et meilleures conditions pour les femmes, comme le mouvement féministe au Québec, font partie des groupes plus privilégiés qui, malheureusement, définissent les discriminations en laissant derrière certaines femmes qui constituent ce « Nous » femmes : « *This focus on the most privileged group members marginalizes those who are multiply-burdened and obscures claims that cannot be understood as resulting from discreet sources of discrimination* » (Crenshaw, 1989, p. 140). De ce passage concernant les femmes afro-américaines (Crenshaw, 1989), nous transposons ce même principe aux femmes demandeuses d'asile. Leurs expériences en terre d'accueil, au moment post-migratoire, ne peuvent pas être comprises ni reconnues si les œillères d'analyse ne sont pas grandes ouvertes et plus inclusives dans tous domaines de pouvoir (Collins, 2000 dans Harper, 2012).⁶

Comment faire alors pour que les expériences des femmes demandeuses d'asile concernant le processus d'asile canadien soient documentées et reconnues en tentant de ne pas omettre ou occulter des « *discret*

⁶ Nous évoquons ici brièvement qu'il existe des domaines de pouvoir. Nous n'explicitons pas le concept de « matrice de domination » énoncé et proposé par Collins (2000) et qui réfère aux interactions des oppressions multiples dans quatre domaines de pouvoir : structurel, disciplinaire, hégémonique et interpersonnel (Collins 2000, dans Harper, 2012). Cependant, il serait pertinent de poursuivre la réflexion en profondeur en faisant émerger davantage les liens entre les oppressions que les femmes demandeuses d'asile vivent et les quatre domaines proposées par Collins (2000). Il importe de mentionner que ces domaines sont imbriqués les uns dans les autres afin de fonctionner (Harper, 2012).

sources of discrimination » (Ibid, p. 140) ? Les théories de l'intersectionnalité sont des réponses possibles à ce défi. En effet, le fait d'appréhender les expériences des femmes demandeuses d'asile grâce à ce cadre nous permet d'inclure des expériences encore inconnues qui témoignent de plusieurs sources discriminatoires directes et indirectes.

Documenter les expériences du processus d'asile du point de vue des femmes n'est pas aussi simple que de pointer du doigt une cause unique expliquant leurs oppressions. Comme nous l'avons vu dans la problématique, les défis des femmes demandeuses d'asile sont multiples, et se trouvent dans différentes sphères : de l'emploi, du logement, de la santé, des services sociaux, des relations sociales et interpersonnelles. De plus, ces sphères sont chapeautées par des structures, des lois migratoires et des politiques sociales. Les conditions de vie des femmes demandeuses d'asile sont donc entourées de plus d'un défi, défis qui, lorsqu'analysés sous l'angle de l'intersectionnalité, peuvent démontrer l'ampleur des inégalités et oppressions vécues par les femmes demandeuses d'asile.

Crenshaw propose de se questionner par rapport aux définitions des discriminations et des oppressions. Par exemple, qui décide qu'un des « défis » du processus d'asile est ou n'est pas une source de discrimination ou un témoignage d'oppression ? Ce sont les femmes, les premières concernées qui ont le pouvoir de construire et d'élaborer sur ces définitions. Elles qui, si elles acceptent de nous raconter leur vécu et si elles sont écoutées, pourrons nous dire ce qu'elles ont perçu de leurs expériences. En outre, relativement à notre objectif de documenter et reconnaître l'expérience des femmes demandeuses d'asile, l'intersectionnalité nous permettra de respecter leurs discours et expériences en reconnaissant le sens qu'elles donnent à leurs narratifs. Nous souhaitons dépasser la tendance en recherche d'analyser les discours selon un simple « *single axis framework* » (Crenshaw, 1989, p. 139). Ainsi, cela constitue un pas dans la direction recherchée, cristallisée par le second verbe de notre objectif, soit de « reconnaître ».

2.2.3 Troisième proposition : avoir un regard intersectionnel sur les politiques entourant le processus de demande d'asile

Rendre compte des contextes socio-politico-culturels et organisationnels plus larges du processus de demande d'asile et mettre sur table les discriminations systémiques qu'il produit pour les femmes, permet d'avoir une approche globale critique de ce qui structure la vie des femmes demandeuses d'asile. Sans cette approche globale et intégrée (Collins et Bilge, 2016), nous risquerions de tomber dans une analyse simplifiée des politiques sociales et politiques d'immigration qui sont à la source de plusieurs oppressions

et discriminations, telles que la problématique nous l'a démontré. Ces discriminations sont elles-mêmes souvent interprétées de façon monolithique, ce qui veut dire qu'elles ont été construites sur un modèle hégémonique de ce qu'est une expérience de discrimination « valable ». Or, il importe d'avoir un regard nouveau sur certaines expériences qui ne feront pas nécessairement partie de la littérature et de ne pas tenir pour acquises les politiques canadiennes et québécoises « antiraciste » sur papier. L'intersectionnalité permet ainsi de prendre un pas de recul face à un unique angle d'analyse comme le genre, la race, le statut juridique etc. Le processus d'asile est régi par plusieurs politiques et instances gouvernementales qui ont des conséquences plurielles sur les femmes, et non une unique conséquence en raison de leur genre, par exemple. Un seul angle d'approche est réducteur dans l'analyse des politiques entourant les femmes demandeuses d'asile, et c'est souvent l'une des causes menant à la création de discriminations politiques et sociales envers certains groupes : « *how this tendency is perpetuated by a single-axis framework that is dominant in antidiscrimination law and that is also reflected in feminist theory and antiracist politics* » (Crenshaw, 1989, p. 139).

Enfin, plusieurs enjeux ont été évoqués dans la problématique : la définition occidentalisée et genrée du statut de réfugié.e selon la Convention, les limites du processus d'asile en général, les discriminations sur de multiples bases dans la société d'accueil, les représentations des femmes demandeuses d'asile, la construction de leur vulnérabilité, etc. Ces enjeux mettent en lumière comment les structures peuvent être directement et indirectement discriminatoires pour certains groupes qui sont à la marge et comment les défis rencontrés peuvent être des oppressions qui s'enchaînent (Crenshaw, 1989).

2.2.4 Synthèse du cadre théorique

Finalement, par son ancrage historique, sa complexité et les quelques propositions démontrées ci-haut, nous avons explicité la pertinence de l'intersectionnalité comme cadre théorique pour cette recherche. Également, la dualité incessante de l'intersectionnalité à tergiverser entre la praxis et la théorie nous a amenées à vouloir renforcer l'idée selon laquelle les productions de savoir venant de la base, émergeant du terrain, peuvent devenir aussi de la théorie. En ce sens, nous nous sommes intéressées aux savoirs expérientiels en tant que savoirs véritables et concrets. Le prochain point abordera donc comment le concept des savoirs expérientiels peut s'arrimer au cadre théorique de l'intersectionnalité, comme un de ses modes opératoires, afin d'appréhender les expériences des femmes demandeuses d'asile.

2.3 Les savoirs expérientiels des femmes demandeuses d'asile : se dégager des savoirs occidentaux

De plus en plus, dans la recherche en contexte interculturel on recense les expériences des femmes immigrantes dans diverses sphères publiques, l'emploi, la santé, le logement, etc. Cependant, les expériences des femmes immigrantes vivant spécifiquement avec le statut juridique de demandeuses d'asile sont peu recensées dans la recherche universitaire comme nous l'a démontré notre recension des écrits. Il apparaît alors intéressant de situer les savoirs d'expériences des femmes demandeuses d'asile quant au processus d'asile canadien afin de porter un autre regard : un regard différent, des regards différents, ceux des femmes, de celles qui vivent ce processus quotidiennement. Quels sont alors leurs savoirs ? leurs recommandations ? et leurs expériences témoignent-elles de ces savoirs ?

Schön (1994) affirme que « notre savoir est dans nos actes » (p. 76), que passer au travers de processus, de situations incertaines permet d'acquérir un savoir-faire et une « réflexion en cours d'action et sur l'action » (p. 77). Ainsi, le concept d'expérience est lié au vécu, certes, mais également, « contrairement à la catégorie « vécu », les savoirs sont sujets à l'examen et à la remise en question au profit d'autres savoirs qui reflètent mieux la réalité qu'on essaie d'appréhender » (Morin, 2014 [1986], dans Godrie, 2019, p. 4). Godrie (2016), dont les travaux portent sur le savoir d'expérience notamment des usager.ère.s en santé mentale, mobilise Borkman (1976, p. 446) qui définit le savoir expérientiel comme « concret [...], spécifique [...] et de sens commun » (p. 40). Le savoir expérientiel est donc tangible et valable, même s'il ne découle pas d'enseignement académique. Il est de l'ordre de la subjectivité et de l'individualité, mais il comporte également une dimension collective, car il désigne un « vécu qui se construit dans l'interaction et dans l'incorporation de l'expérience des autres » (Zuniga, dans Racine, 2000, p. 10).

En recherche, mettre de l'avant des sources multiples de savoirs est un témoignage de « justice cognitive globale » (Godrie, 2019, p. 5). C'est donc dans un objectif de décoloniser les savoirs occidentaux (de Sousa Santos, 2008, dans Godrie, 2019) que les expériences individuelles et communes des femmes demandeuses d'asile doivent être identifiées comme des savoirs qui transcendent des réalités non monolithiques d'un processus institutionnalisé. Bien que la décolonisation des savoirs ne soit pas l'objet de notre mémoire, cette considération permet de mieux comprendre la place et la portée que nous donnent les savoirs expérientiels lorsque nous nous penchons dessus.

Cependant, Godrie (2016) rappelle que toute expérience vécue n'est pas savoir expérientiel d'emblée, car certaines personnes ne seront pas prêtes à considérer leur expérience comme tel. Il est alors intéressant

de promouvoir des espaces où des participantes de recherche pourront sentir que leur vécu, leurs expériences de certaines situations « soient valorisées et reconnues par les chercheur[.euse.]s et les clinicien[.ne.]s porteur[.euse.]s d'un savoir institué et légitime » (p. 42).

2.3.1 Rendre compte des savoirs d'expériences des femmes demandeuses d'asile : contre la hiérarchisation des savoirs

Afin de rendre compte des savoirs d'expériences des femmes demandeuses d'asile, il est nécessaire d'explorer la hiérarchisation des savoirs et comment certaines constructions de la réalité priment sur d'autres, ce qui provoque des inégalités sociales (Godrie, 2019).

La hiérarchisation des savoirs trouve écho tant du côté du savoir des femmes, que du côté du savoir des immigrant.e.s en général. En se basant sur plusieurs écrits intersectionnels, les savoirs des femmes marginalisées sont des savoirs qui sont majoritairement non-reconnus dans l'espace social (Godrie, 2019). Au sein des sociétés d'accueil, les savoirs des femmes immigrantes sont « remis en question, non considérés voire niés » (Cloutier, 2006, p. 26), et cet enjeu de non-reconnaissance des savoirs est d'autant plus perceptible chez les femmes demandeuses d'asile n'ayant pas de statut permanent reconnu.

Les savoirs occidentaux, lorsqu'érigés en tant que vérité absolue, occultent par leur androcentrisme et leur ethnocentrisme les savoirs non-occidentaux dans la recherche et provoquent un réductionnisme culturel (Mohanty, 1994). La hiérarchisation des savoirs comme production d'un rapport de domination, est en fait dû à une montée de la technocratie en Occident et du monopole des sciences pures (Harding, 1991; Harraway, 1991; Schön, 1994). Cette vision dominante et la rationalité scientifique ne témoignent pas des visions et des vécues des femmes et c'est pourquoi, entre autres, le mouvement féministe s'oppose à cette rigidité rationnelle (Harding, 1991). Les savoirs expérientiels ne sont souvent pas considérés comme des savoirs objectifs et ainsi légitimes en raison du courant positiviste de l'apanage des sciences pures (Schön, 1994). Plusieurs auteur.trices mettent de l'avant les savoirs situés, les savoirs qui reflètent des réalités multiples et non homogènes comme Harraway (1991) le revendique : « *I am arguing for politics and epistemologies of location, positioning, and situating, where partiality and not universality is the condition of being heard to make rational knowledge claims* » (p. 8). Reconnaître le savoir expérientiel est donc une façon de faire émerger les savoirs minoritaires des discours dominants (Collins, 2000), ces savoirs qui ont longtemps été, et sont encore relégués dans un coin sombre du monde des sciences de la recherche et de la science en général.

2.3.2 Situer les savoirs expérientiels : quelle pertinence pour les femmes demandeuses d'asile ?

Le savoir expérientiel permet une reconnaissance des femmes demandeuse d'asile comme expertes de leur propre vie et de leurs propres expériences. Leurs regards sur la société d'accueil et sur les politiques à leurs égards sont valables et riches dans leurs évaluations. En appelant à une attitude intersectionnelle, Fauteux (Rachédi et Taibi, 2019) met en lumière la teneur politique de ce savoir expérientiel : « Cette attitude contribue à crédibiliser les récits des personnes marginalisées et valorise l'expertise que chaque personne possède quant à sa propre situation » (p. 138). En s'appuyant sur ces propos, il est possible de dégager comment le savoir expérientiel est en étroite relation avec l'intersectionnalité. Ces lunettes d'analyse permettent ainsi d'appréhender l'agentivité des femmes demandeuses d'asile et leur résistance aux savoirs dominants (Collins, 2000), qui leur imposent des normes et des politiques régissant leurs droits durant plus de 22 mois, durée moyenne de leur processus d'asile.

Il est à noter qu'au même titre que Godrie (2016) le mentionne pour les usager.ère.s ayant des problèmes de santé mentale et qui sont au cœur des services de soin de santé et sociaux, les demandeur.euse.s d'asile développent des connaissances de ce système dont iels en viennent à « connaître les failles et à savoir jouer avec les règles » (p. 40). Il est donc pertinent d'appliquer ce principe aux femmes demandeuses d'asile qui passent plusieurs années dans le processus d'asile et acquièrent ainsi une expérience parsemée de résistances aux défis qu'elles rencontrent lors de cette traversée.

Actuellement, les premières concernées par l'octroi de l'asile n'ont pas mot à dire sur ce qui leur est imposé, elles sont occultées des évaluations de réformes et programmes gouvernementaux relatifs à leur statut (Chambon et Richmond, 2001). Or, leurs connaissances, si elles étaient reconnues et alimentées par des espaces de réflexion, ont une valeur pratique et théorique. Harper (2012), dont les travaux portent sur l'intersectionnalité et les violences faites aux femmes, s'attarde au fait que la création d'espaces permet « l'émergence de récits alternatifs, qui par leur différence, questionnent, contestent et modifient les narratifs dominants produits dans les milieux de recherche et dans les politiques sociales à propos de la violence faite aux femmes » (p. 1), ce qui pourrait s'appliquer aux femmes demandeuses d'asile afin de changer les narratifs dominants sur leur vulnérabilité et accroître leur pouvoir d'agir et leur statut d'agente de changement. Au même titre que le texte de Racine (2000) propose de « redonner un statut d'acteur aux intervenants dans la construction de leurs savoirs », ce mémoire propose de promouvoir le statut d'actrice des femmes demandeuses d'asile dans la construction des connaissances du processus d'asile canadien. Leurs statuts d'actrices, leurs agentivités, sont un levier de résistance à la discrimination

systémique et a un effet par et pour elles, « telles que faire taire la critique sociale, retrouver une légitimité perdue, améliorer l’empowerment politique et la reconnaissance sociale de certaines populations » (Godrie, 2019, p. 4).

Ayant des liens forts et organiques avec la perspective théorique intersectionnelle, le concept du savoir expérientiel permet d’appréhender les femmes demandeuses d’asile comme des actrices de leurs processus d’asile. Prôner les savoirs expérientiels de ces femmes est un moyen d’analyser leurs discours sur le processus d’asile en validant leurs expériences comme lieu de production de connaissances pratiques et théoriques. Un espace de construction et de partage de ces savoirs est incontournable pour re.connaître les expériences spécifiques des femmes en lien avec leur processus.

Finalement, l’intersectionnalité et le savoir expérientiel sont des guides théoriques et conceptuels qui permettent de répondre à la question de recherche en y apportant un regard à la fois macrosociologique et microsociologique (Bilge, 2009). Cela permettant ainsi d’analyser les expériences des femmes demandeuses d’asile dans des contextes socio-politico-culturels plus larges.

2.4 Conclusion : se situer grâce à notre cadre théorique, un passage obligé

Dans ce chapitre nous avons présenté les lunettes qui seront utilisées pour répondre à la question de recherche : Quelles sont les expériences du processus de demande d’asile canadien des femmes demandeuses d’asile ayant immigré à Montréal ? et répondre à l’objectif de documenter et re.connaître les expériences des femmes en lien avec le processus de demande d’asile au Canada. Pour ce faire, l’histoire et la définition de l’intersectionnalité ont été présentées, suivies de la pertinence de la lunette théorique avec trois propositions en nous basant sur plusieurs autrices clés. Nous avons également démontré comment l’intersectionnalité peut s’arrimer au concept du savoir expérientiel afin de mieux répondre à l’objectif de re.connaître les expériences des femmes demandeuses d’asile.

Tel qu’il est indiqué dans la problématique, le mouvement féministe au Québec a des angles morts concernant les expériences des femmes se situant à l’intersection de plusieurs catégories identitaires, comme les femmes demandeuses d’asile, ce qui constitue une des raisons de la pertinence de l’intersectionnalité : ne pas réduire les expériences des femmes demandeuses d’asile à une seule expérience analysée à l’aide d’un seul angle. Une collectivisation des expériences n’est pas de facto une homogénéisation.

Il importe, au risque de nous répéter de spécifier que les expériences des femmes demandeuses d'asile sont plurielles et bien que des tendances puissent être observées, les identités des femmes diffèrent même si elles partagent le même statut. En ce sens, Crenshaw (2005) met l'accent sur la tendance d'amalgamer les expériences subjectives des femmes et provoquer ainsi la construction d'une expérience homogène attribuée à un groupe social. Cette volonté de « politiser les expériences individuelles » (Dorlin, 2008, p. 11) que Dorlin nomme comme prémisse aux savoirs féministes, Crenshaw (2005) le reprend quant à elle comme pouvant contribuer à l'homogénéisation de l'identité de « femme » qui évacue trop souvent les dimensions raciales (Crenshaw, 2005; Mohanty, 1984). Cette idée revient également chez Bilge (2015), qui observe l'occultation de certaines dimensions comme la classe et la race par les institutions universitaires et académiques. Elle nomme ce phénomène « le blanchiment de l'intersectionnalité » : « L'intersectionnalité est devenue le terme privilégié dans les milieux académiques et militants anglophones pour désigner la complexe articulation des identités/ inégalités multiples » (Bilge, 2009, p. 71).

Pour toutes ces raisons, comme nous l'avons présenté, l'intersectionnalité dans ce mémoire est abordée dans sa complexité et est un outil analytique qui peut permettre d'amoindrir et de déconstruire l'ethnocentrisme dans les recherches (Bilge, 2009; Crenshaw, 1989). C'est aussi ce à quoi nous aspirons dans notre choix méthodologique qui sera explicité dans le prochain chapitre. Il convient, cependant, de reconnaître dès à présent, qu'au cœur de cette recherche interculturelle et féministe, je demeure une femme, féministe, faisant partie du groupe ethnoculturel majoritaire.

Ainsi, après ces précisions nécessaires, le chapitre suivant présentera l'appareillage méthodologique pour opérationnaliser notre question de recherche.

CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE

VERS UNE RECHERCHE QUALITATIVE ET FÉMINISTE

Dans ce chapitre, nous présenterons la méthodologie de recherche qui permet de répondre à la question et à l'objectif de cette recherche. Le chapitre s'amorcera par une présentation de la perspective de recherche féministe. Ensuite, cette perspective sera arrimée avec la recherche qualitative critique. Nous présenterons les méthodes de collecte de données, soit des entretiens semi-dirigés et un groupe de discussion. Certains éléments du terrain tel que le recrutement et l'échantillon seront décrits. L'opérationnalisation du terrain sera relevée, impliquant le déroulement des entretiens et une attention portée sur l'affect en recherches qualitatives. Le chapitre se terminera avec les considérations éthiques entourant cette recherche et ses limites.

3.1 Pertinence de la recherche qualitative pour étudier les expériences des femmes demandeuses d'asile

Afin d'étudier les expériences des femmes demandeuses d'asile, nous avons mobilisé une méthodologie de recherche qualitative. Paillé (2007) établit que ce type de recherche est proche « de la vie dans sa complexité et dans sa mouvance telle qu'elle se donne et s'appréhende [...], du vécu des personnes dans leur monde intime, social ou culturel; de la subjectivité du chercheur [...] » (dans Dorvil, 2007, p. 432). Par ailleurs, toujours dans ce souci de saisir la complexité des phénomènes sociaux et des expériences individuelles, Anadón (2006) souligne que l'évolution de la recherche qualitative a mené à politiser les approches utilisées afin de rendre compte que les participant.e.s aux recherches sont des sujets à part entière et non seulement des objets de recherche sans subjectivité. L'évolution de la recherche qualitative aurait alors permis d'établir trois grandes orientations : interprétative, critique et postmoderne/poststructurel (Ibid). Dans le cadre de ce mémoire, l'orientation critique est pertinente, car elle permet d'emblée de faire plusieurs liens avec notre question, soit : quelles sont les expériences du processus de demande d'asile canadien des femmes demandeuses d'asile ayant immigré à Montréal ? et avec notre objectif, soit de documenter et reconnaître les expériences des femmes en lien avec le processus de demande d'asile au Canada.

Cette orientation est également en accord avec plusieurs principes de la perspective féministe de recherche, principes qui seront explicités dans le point suivant. Cette orientation vise « la mise au jour des

inégalités sociales et systémiques et vise ultimement l'émancipation et l'empowerment des populations ciblées par le partage du savoir engendré par la recherche » (Anadón, 2006, p. 11).

3.2 La perspective de recherche féministe en contexte interculturel : mieux comprendre les expériences des femmes demandeuses d'asile à travers leur pluralité

Ollivier et Tremblay (2000) décrivent la recherche féministe comme étant une perspective de recherche prônant une vision des expériences des femmes selon leurs propres points de vue. Ces points de vue sont mis en valeur dans cette perspective, et ce, en partant de leur quotidienneté, de leur « vision réaliste des sociétés » (Vatz-Laaroussi, Lessard, Montejo et Viana, 2005, p. 34). La perspective féministe de recherche permet de porter un regard différent, rigoureux et valide sur les phénomènes sociaux. Elle n'est pas considérée comme une méthode de recherche selon Ollivier et Tremblay (2000), car elle s'efforce d'opérationnaliser différemment les méthodes « traditionnelles » de recherche en tentant d'évacuer les biais androcentristes (Harding, 1987) ou ethnocentristes, encore très présents lors des recherches auprès de groupes minoritaires et/ou marginalisés. Cela étant dit, en s'appuyant sur la lecture de Reinharz (1992) et de d'autres autrices, Ollivier et Tremblay (2000), dans *Quelques principes de la recherche féministe*, reviennent de façon non exhaustive sur des principes de la recherche féministe. Nous aborderons quelques-uns d'entre eux qui trouvent écho dans notre objectif de documenter et reconnaître les expériences des femmes demandeuses d'asile sur le processus d'asile canadien. Il nous apparaît alors fondamental d'explicitier deux principes : la reconnaissance de la diversité des femmes et comment les expériences de ces femmes sont des sources de savoirs légitimes et théoriques.

Comme mentionné dans le cadre théorique, la diversité que renferme nécessairement la « catégorie » femme est occultée de plusieurs milieux féministes et c'est pourquoi elle est mise en lumière au sein de ce mémoire (Bilge, 2015). Entamer une étude avec des femmes qui ont un statut précaire est une façon de prôner le pluralisme des expériences des femmes demandeuses d'asile et non les représenter comme faisant partie d'un groupe homogène dans l'incapacité de se raconter (Mohanty, 1984). Nous reviendrons également sur ce point lorsque nous aborderons la méthode de collecte de données et l'écriture des résultats sous forme de récits. Mohanty (1984), dans son ouvrage *Under Western Eyes : Feminist Scholarship and Colonial Discourses*, relève l'enjeu de l'invisibilisation des femmes venant du « *third world* », considérées comme a-politiques, et l'autrice insiste sur la nécessité d'éliminer cette invisibilisation, de changer cette représentation.

En conceptualisant le savoir expérientiel des femmes demandeuses d'asile, nous adoptons le principe de la recherche féministe selon lequel les expériences des femmes sont une source de savoirs légitimes et théoriques (Harding, 1987). Ainsi, en mettant l'accent sur les systèmes de discrimination sur de multiples bases dans le processus d'asile canadien, tout en appelant la réflexivité des premières concernées afin de développer une critique de ces systèmes, l'agentivité des femmes demandeuses d'asile est mise au premier plan. La démocratisation de la théorie telle que pensée par Dagenais (2003) est une façon de valoriser ces femmes en tant que source de production de connaissances.

Enfin, la pluralité des expériences des femmes prend en compte la diversité des femmes et ne réfère donc pas à un principe d'universalité. C'est pourquoi nous employons le pluriel lorsque nous nous référons aux expériences des femmes demandeuses d'asile (Harding, 1987). Nous prônons une reconnaissance des femmes dans une individualité qui leur sont propre, et qui, lorsque rassemblées, deviennent vectrices de pouvoirs tout aussi individuels que collectifs.

3.3 Collecter les données : grille d'entretien ouverte et inspiration de la technique des récits de vie

En nous inspirant de la technique des récits de vie, il nous a été possible de développer nos outils de collecte de données sous la forme d'entretiens semi-dirigés et d'un groupe de discussion (*focus group*). Nous nous sommes inspirées de la technique des récits de vies, car ils constituent une façon de reconnaître les autres, et non seulement de les percevoir comme des objets (Bertaux, 2000). En ce sens, la technique des récits de vie est liée à notre objectif de reconnaître les expériences du processus d'asile des femmes participantes. Il ne s'agit pas simplement de connaître, par un questionnaire cartésien lors des entretiens, et la recherche n'est pas obligée de « passer » par là (Bertaux, 1988). C'est d'ailleurs pourquoi les participantes étaient amenées à dire quelques mots sur elles-mêmes d'emblée lors des entretiens : Qui sont-elles ? Comment se perçoivent-elles ? Les méthodes de collectes de données sont souples et ouvertes afin de mettre de l'avant les femmes et ce qu'elles savent. Bertaux (1988), souligne que cette technique répond à des fonctions d'exploration et d'humanisation de la recherche. Il mentionne qu'elle a une fonction exploratoire, en ce sens où non seulement elle accepte, mais elle encourage la possibilité de ne pas savoir d'emblée où nous allons, de ne pas codifier en amont (Ibid). Elle a également une fonction analytique, soit de « construire [...] une représentation mentale des processus sur lesquels [...] on a choisi de concentrer son attention » (Ibid, p.20). Finalement, elle a une fonction expressive qui se loge dans la retranscription en respectant et rendant justice aux discours des participantes : « le[la] chercheur[.euse]

s'efface; ce qu'[iel] a compris, [iel] cherchera à le faire s'exprimer, au lieu de l'exprimer lui[elle]-même » (Ibid., p. 24).

Ainsi, les participantes sont invitées à raconter leurs histoires, leurs discours narratifs sur ce processus qu'elles viennent de vivre, qu'elles vivent encore. Elles sont les actrices de leurs vies et les actrices des entretiens également, elles choisissent ce qu'elles partagent de leurs histoires, ce que Arendt, relevée par Bertaux (2000) prône également. Bertaux (2000), illustre ainsi simplement ce qu'est le récit de vie : « [il] résulte d'une rencontre entre deux personnes, deux êtres historiques donc, dont l'un[e] demande à l'autre de se raconter » (Bertaux, 2000, p. 242). La technique des récits de vie est donc également une rencontre teintée, entre autres, par la posture de la chercheuse, une posture d'apprenante et empreinte d'écoute, comme nous l'avons dit dans les chapitres plus tôt : « Enfin, s'[iel] veut restituer les voix de l'expérience humaine dans toute leur force expressive, il lui faut changer encore une fois de posture : créer un rapport d'échange et d'amitié, prendre le temps d'entrer dans l'univers d'un[e] autre » (Bertaux, 1988, p. 17).

Ainsi, la construction de la grille d'entretien ouverte, les entretiens individuels et le groupe de discussion ont été des techniques de collecte de données qui se sont inspirées de la technique des récits de vie, sans toutefois être des récits de vie comme tels. La pluralité des techniques de collecte de données est aussi un moyen valorisé et est au cœur des recherches qualitatives féministes en contexte interculturel : « les courants féministe et interculturel ouvrent la voie à l'innovation dans la collecte de données à la fois singulières et communes, données qui prennent un sens dans le contexte de la vie et du témoignage des femmes rencontrées » (Vatz-Laaroussi et al, 2005, p.33).

3.3.1 L'entretien semi-dirigé : mettre en lumière les expériences des femmes

Dans un contexte interculturel, il est essentiel de collecter des données en respectant les visions des participantes et de faire preuve de décentration de son propre cadre de référence afin de comprendre celui qui nous est présenté de manière implicite ou explicite par les participantes comme expertes de leurs vécus (Cohen et Emerique, 2000 dans Rachédi et Taibi, 2019; Van Campenhoudt, Marquet et Quivy, 2017).

L'entretien semi-dirigé a été utilisé pour la première phase de la collecte des données afin de rendre compte de la subtilité, de « la finesse des éléments » (Van Campenhoudt, Marquet et Quivy, 2017, p. 244), dans le but d'entrer dans un échange dialogique avec les participantes. Afin de mettre de l'avant les

principes mentionnés plus haut de la recherche en contexte interculturel, les entretiens ont été réalisés grâce à une grille d'entretien comportant des questions ouvertes, des historiettes, des témoignages, toujours guidés par le principe de se raconter, de raconter ses histoires, ses visions et ses expériences pouvant concerner un segment de sa vie, comme la technique des récits de vie le prône. Ainsi, par exemple, dans la grille d'entretien, lorsqu'un témoignage est évoqué dans une question, il est bien réel et tiré du livre *L'intervention interculturelle* (Rachédi et Taibi, 2019) et cela a été précisé aux participantes. Enfin, les axes des questions de la grille d'entretien sont les suivants :

Axe 1 : Données sociodémographiques

Axe 2 : La demande d'asile et le vécu expérientiel des femmes demandeuses d'asile

Axe 3 : Expériences de la migration de refuge / persécutions dans le pays d'origine

Axe 4 : Expériences des inégalités et stratégies mises en place dans la société d'accueil

Axe 5 : Réflexions, savoirs et pistes de recommandations

Avant d'entamer les entretiens individuels, la grille d'entretien a été revue et corrigée par la première participante dans une rencontre pré-entretien. La grille d'entretien était déjà élaborée, mais en cohérence avec notre posture et notre cadre théorique intersectionnel, il était enrichissant de travailler conjointement avec une participante pour qu'elle puisse bonifier et réviser cette grille de son point de vue, elle qui a vécu l'expérience du processus d'asile. De plus, la grille d'entretien telle que définie par Royer, Deschenaux et Baribeau (2021), inspiré.e.s de Kaufmann (2007), constitue « un aide-mémoire, souple et flexible, qui comporte des thèmes prévus et dans lequel des questions peuvent se greffer » (p. 173). Ainsi, l'ajout de questions, en amont des entretiens par une participante, qui a été une personne ressource, et ensuite, pendant les entretiens par l'étudiante-chercheuse, est une pratique féministe et qui tend également vers une méthodologie qualitative critique, qui prône l'agentivité des participantes (Anadón 2006).

3.3.2 Le groupe de discussion : un dispositif complémentaire en cohérence avec la perspective de recherche féministe

Afin de compléter le terrain, et en cohérence avec notre cadre théorique et notre positionnement épistémologique féministe, les participantes ont été invitées à participer en deuxième phase à un groupe de discussion. Le groupe de discussion est complémentaire aux entretiens (Duchesne et Haegel, 2005), mais est également utilisé pour la validation de l'analyse préliminaire des résultats opérés à travers la phase des entretiens individuels. Il est question d'accroître les critères de validité interne et de rigueur en

affinant les moyens utilisés à des fins émancipatrices, principe de la recherche qualitative critique (Anadón 2006).

En outre, il est question d'accroître l'appropriation de la recherche par les participantes, principe fondateur de la perspective de recherche féministe (Ollivier et Tremblay, 2000). La collectivisation des expériences des femmes demandeuses d'asile a été une façon de valider nos analyses préliminaires et donc de prôner une nouvelle fois la production de connaissances théoriques par et pour les femmes et de tenter de déconstruire la tendance à tenir les savoirs occidentaux comme référents absolus. Comme prôné par notre cadre théorique, les voix des premières concernées sont à la fois individuelles et collectives (Collins, 2000), et reconnaître les expériences et les résistances des femmes demandeuses d'asile en considérant ces deux dimensions est une façon d'ouvrir des voies(x) vers leur reconnaissance et leurs statuts d'actrices du processus d'asile. (Fauteux, dans Rachédi et Taibi, 2019)

Finalement, selon Geoffrion (2009) dans Gauthier, le groupe de discussion « génère une richesse de données qu'il est difficile d'obtenir par l'utilisation de d'autres techniques » (p. 392). La complémentarité d'un groupe de discussion avec les entretiens individuels est relevée par plusieurs auteur.trice.s comme une plateforme d'où une confiance mutuelle émane : « Il serait parfois impossible d'obtenir les mêmes confidences dans une entrevue face à face » (Geoffrion, dans Gauthier, 2009, p. 393). Ainsi, les cinq thèmes de la grille d'entretien de groupe sont ouverts :

Thème 1 : Vécu des sentiments à l'entrée à la frontière canadienne

Thème 2 : Vécu de la souffrance à travers l'insécurité du processus d'asile

Thème 3 : Vécu du sentiment d'injustice face à l'inaccessibilité des services publics

Thème 4 : Vécu des discriminations et traitements différents

Thème 5 : Fonction exutoire des entretiens individuels – Vécu de raconter son histoire sans témoignage forcé

3.4 Le recrutement et l'échantillon : des participantes engagées

Afin de répondre à l'objectif de documenter et de reconnaître les expériences du processus d'asile des femmes demandeuses d'asile, nous avons choisi une méthode de recrutement d'abord par l'intermédiaire d'un organisme communautaire travaillant avec la population à l'étude. Il importe de mentionner que la population des femmes demandeuses d'asiles étant une population stigmatisée, comme nous l'avons vu dans la problématique, le recrutement s'est écoulé sur trois mois. Le respect du rythme des femmes est

un principe clé d'une épistémologie féministe dans un contexte interculturel de recherche, ce qui guidait également la phase du recrutement.

Finalement, des personnes ressources (intervenantes) travaillant au sein de l'organisme ont proposé à des femmes de participer au projet et demandaient leur consentement afin qu'elles puissent être appelées par l'étudiante-chercheuse. Par respect du principe de confidentialité, les intervenantes n'ont pas eu de nouvelles des décisions quant à la participation des femmes qu'elles ont référées. La nature de la participation et l'objectif de recherche ont été communiqués aux femmes et elles ont pu donner leur accord d'être alors appelées pour une première prise de contact. En parallèle, étant donné les défis déjà grands des organismes communautaires à intervenir de façon hybride, virtuellement et en personne, en raison du contexte pandémique actuel⁷, nous avons fait appel à une autre personne ressource au sein d'un autre organisme travaillant avec des femmes ayant des statuts précaires nouvellement arrivées au Canada.

À la suite de ce second appel à la participation au sein du deuxième organisme, une première participante nous a été référée. Pour donner suite à une première prise de contact, toujours dans une posture de chercheuse apprenante ancrée une perspective féministe, nous avons mobilisé le savoir de la première participante afin qu'elle collabore à la révision et la validation de la grille d'entretien comme nous le précisons dans la section précédente.

Enfin grâce au recrutement par organisme ressource, la méthode boule de neige (Beaud dans Gauthier, 2009) s'est mise en place d'elle-même, car les femmes ont parlé avec des proches et des amies. L'échantillon final est donc composé de six femmes volontaires (Beaud dans Gauthier, 2009). Il s'agit d'un échantillon non-probabiliste, car certains critères et caractéristiques de la population sont recherchés (Ibid) :

- Personnes s'identifiant comme femmes
- Âgées de plus de 18 ans
- Parlant français ou anglais

⁷ En raison de la pandémie de COVID-19, notre recrutement et notre terrain a été considérablement affectés. Le milieu de la santé et des services sociaux, dont les milieux communautaires, sont en manque de ressources (financières, humaines) et se tournent vers des pratiques de télétravail. Les relations de proximité (ex : aller sur place) avec les organismes communautaires, pour faciliter le recrutement, étaient donc impossibles.

- Étant, au moment de la recherche, dans un processus de demande d’asile, donc ayant un statut de demandeuse d’asile ou ayant récemment⁸ obtenu l’acceptation de la demande d’asile.

Toutes les participantes qui ont été référées ont accepté dès la première prise de contact de participer à la phase des entretiens individuels. Âgées entre 29 et 41 ans, six participantes ont participé en donnant de leur temps, et de leurs expériences. Le tableau 3.1 présente certaines caractéristiques des participantes.

Comme nommé précédemment, les participantes ont été invitées, en plus, à prendre part à un groupe de discussion afin de valider l’analyse préliminaire, dans une visée féministe et émancipatrice. Cinq femmes sur six ont accepté de participer au groupe. Or, lors de la journée du groupe, deux femmes ont dû annuler leur participation, donnant lieu ainsi à un groupe de discussion de trois participantes. Nous reviendrons sur ces défis de la participation au groupe de discussion dans une section ultérieure du chapitre.

Tableau 3.1 : Caractéristiques des participantes

Participante	Nom fictif choisi	Pays d’origine	Âge	Mariée ou non	Situation parentale au Canada	Enfants
1	Antonia	Soudan	29 ans	Non	N.A.	0
2	Sara	Soudan	31 ans	Oui	Monoparentale	1
3	Laura	Soudan	31 ans	Oui	Monoparentale	2
4	Maman	Guinée-Conakry	40 ans	Oui	Monoparentale	7
5	Mimi	Guinée-Conakry	41 ans	Oui	Monoparentale	4
6	Liliana	Maroc	37 ans	Oui	Monoparentale	2

3.5 Déroulement des entretiens et du groupe de discussion

Entretiens individuels

Les six entretiens individuels ont duré entre 1 h et 1 h 40. Étant donné le contexte sanitaire en vigueur mentionné plus haut, les femmes avaient le choix de faire l’entretien en personne ou par l’intermédiaire de la plateforme de visio-conférence *Zoom*. Étant donné la réalité de mère monoparentale de cinq femmes

⁸ Étant donné la réalité du recrutement et du terrain de cinq femmes sur six, nous avons ajouté l’élément « ayant récemment obtenu l’acceptation de la demande d’asile ». Il a été observé également que lorsque les femmes étaient déjà acceptées, il y avait une libération de la parole plus accrue, ce qui était pertinent pour notre collecte de données.

sur six, celles-ci ont préféré la seconde option, et seulement la première femme recrutée a fait l'entretien en personne.

Afin de prôner un espace de narration sécuritaire, faisant référence à un *safe space*⁹ dès la première prise de contact, nous mentionnions une grande flexibilité de notre part en ce qui attrait à la date de l'entretien, l'heure, les moments de disponibilités pendant une même journée, etc. Ensuite, lors de l'entretien, il était clairement précisé d'emblée qu'il s'agissait d'un espace dialogique, que la place était pour elle, que nous étions en posture d'apprenante face à leurs connaissances, car ce sont elles qui ont vécu chaque jour le processus de demande d'asile. Il est important de souligner que comme mentionné dans le tableau 3.1, nous avons demandé aux participantes de se choisir un nom fictif, afin d'assurer la confidentialité. Ainsi, tout en appelant au respect de la confidentialité, nous appelons à un principe féministe d'impliquer les participantes dans la recherche. En choisissant leurs noms, nous ne prenons pas pour acquis que la chercheuse décide pour elles, elles peuvent se reconnaître, et cela prône le fait qu'elles sont des actrices de leurs discours et des entretiens.

Le groupe de discussion

Le groupe de discussion s'est effectué en mode hybride afin d'accroître l'appropriation de la recherche par les participantes et de valider et d'affiner l'analyse préliminaire. Deux participantes se sont présentées en personne avec nous et la troisième sur la plateforme *Zoom*. Le groupe a duré 97 minutes dans la salle communautaire d'un Centre de femmes dans la région de Montréal. Les discussions avaient lieu autour d'une table disposant de café, thé, viennoiseries afin d'inviter les participantes à se sentir confortable, à sentir que nous les remercions chaleureusement de donner de leurs temps une nouvelle fois.

À la suite de ces échanges, l'analyse du groupe de discussion a permis de peaufiner l'arbre thématique des entretiens individuels et de créer également un autre arbre relatif aux thèmes émergents du groupe de discussion.

L'émotivité sur le terrain : vers une éthique de l'humanisation de la recherche

Bien que la subjectivité en recherche soit de plus en plus documentée, il n'en demeure pas moins que la place à l'émotivité dans les rapports entre chercheuses et participantes n'est exprimée et mentionnée

⁹ Espace sécuritaire, notamment de prises de parole.

dans les écrits que « du bout des lèvres » (Champagne et Clennett-Sirois, 2016, p. 83). Ainsi, une plus grande place pourrait y être accordée dans la recherche qualitative qui est fondamentalement basée sur la création de rencontres et de relations humaines.

Pendant le déroulement terrain, nous avons d'emblée remarqué l'importance et la place de l'affect pendant les entretiens. Toutes les participantes ont été émotives et ont pleuré, certaines dès les premières minutes, d'autres lorsqu'elles se sentaient plus confortables et sûres que leur partage était respecté. Se raconter « humainement » sans coercition et sans restriction, semble avoir été un soulagement pour plusieurs participantes et nous en reparlerons dans le chapitre 5.

Suggérant de reconnaître ces émotions, Vatz-Laaroussi et al (2005) proposent le concept de proximité entre l'étudiante-chercheuse et les participantes. Cette attitude de proximité permettrait d'accroître le sens que les participantes donnent à la recherche. Il a été primordiale pour nous d'accueillir avec bienveillance les écarts vis-à-vis la grille d'entretien, ce qui ensuite permettait bien souvent d'avoir accès à des partages excessivement pertinents et éloquents des réalités enfouies, voire invisibilisées, des femmes demandeuses d'asile. L'intuition de l'étudiante-chercheuse est alors nécessaire et dans la discipline du travail social, nous faisons référence à cette intuition. Nous croyons ainsi que l'informalité, l'émotivité et l'intuition sont des outils qui ont assurément leur place dans la recherche.

3.6 Traitement et analyse de données

L'étape de transcription des enregistrements a donné place à l'analyse thématique qui a été utilisée comme stratégie d'analyse à la fois pour les entretiens individuels et pour le groupe de discussion. Les étapes de ce type d'analyse sont les premières lectures des matériaux consistant en un repérage et ensuite une documentation qui permet de découvrir les récurrences, les divergences de thèmes, d'associations de thèmes etc. (Paillé et Muchielli, 2016). Il a ainsi été possible de construire un « panorama » (Ibid, p. 232) des expériences du processus d'asile des femmes demandeuses d'asile. L'analyse thématique consiste donc en un processus itératif de va et vient, comme un chantier en construction, car « la thématization se transforme en cours d'analyse » (Ibid, p. 259). Donc, une première lecture verticale des verbatims d'entretiens a permis de construire un arbre thématique et une grille d'entretien collectif non directive, donc de faire une préanalyse afin de donner lieu au groupe de discussion pour valider cette analyse partielle par les participantes elles-mêmes. Les arbres thématiques des entretiens individuels et ainsi que celui du groupe de discussion se retrouvent en annexe.

3.7 Considérations éthiques

Le processus d'asile tient son point de départ dans une migration de refuge tel qu'énoncé dans la problématique. Cela étant dit, des expériences de traumatismes peuvent avoir été vécus à travers ce parcours migratoire et au sein même du processus de demande d'asile. Les thèmes abordés lors des entretiens pouvaient être sensibles et générateurs d'émotions difficiles. Pour ces raisons, nous prenions tout le temps nécessaire avant la rencontre afin d'expliquer clairement le formulaire de consentement éthique relatant les droits des participantes, par exemple : le droit de ne pas répondre à certaines questions, le droit de se retirer, le droit de dire qu'elles ne voulaient pas que certains propos se retrouvent dans la transcription, etc.

Nous répondions à toute question, favorisant un consentement libre et éclairé. Également, nous mentionnions aux participantes que des ressources pouvaient leur être fournies si elles en ressentaient le besoin et que nous pouvions les accompagner pour qu'elles se sentent soutenues si elles avaient besoin de ressources directes. La confidentialité et l'anonymat ont été assurés afin de ne pas entraver d'aucune façon à la recevabilité politique et juridique de la demande d'asile. Chaque participante avait un formulaire de consentement signé par les deux parties (voir en annexe).

Toutes les femmes ont été écoutées et entendues. Aucune n'a été questionnée sur la véracité des faits, des savoirs, des connaissances qu'elles nous ont partagées. Les participantes nous ont toutes mentionné sans exception que c'était un plaisir pour elles, malgré les émotions, la tristesse, la colère, l'anxiété, le stress, les rires nerveux, les rires tristes, les rires sincères, de partager leurs histoires avec nous et, comme mentionné plus haut, ce point saillant sera davantage élaboré dans l'analyse et la discussion.

3.8 Biais et limites de la recherche

Le terrain de cette recherche a été entamé alors que la pandémie de COVID-19 battait son plein, ce qui a considérablement affecté notre démarche de recherche. Que ce soit au niveau du recrutement, de l'opérationnalisation des techniques de collecte de données, nous avons dû user de créativité et de « laisser-aller » concernant les rencontres en personnes avec les participantes. Cette limite est très claire et a étiré notre calendrier de recrutement et a complexifié les entretiens pour plusieurs raisons : outils d'enregistrements multiples, temps de concentration à l'écran différent qu'en personne, et fracture

numérique, soit l'accessibilité restreinte aux technologies de communication par les populations marginalisées et en situation de précarité, etc.

En plus de cette limite, les réalités des femmes monoparentales qui composaient la majorité des participantes sont des éléments avec lesquels nous avons dû composer. Les femmes avaient un emploi du temps très chargé et, n'ayant pas accès aux garderies subventionnées, elles devaient trouver du temps pour les entretiens, ce qui a fait en sorte que certains entretiens étaient plus courts que le temps prévu d'environ 90 minutes. Aussi, lors de l'invitation au groupe de discussion deux femmes sur cinq ont dû annuler le jour même étant donné qu'une avait une urgence à régler avec son avocat et l'autre n'avait finalement pas assez de temps pour se joindre à la rencontre. Il est donc possible de voir, à travers ces limites, une autre démonstration pratique des obstacles et grands défis quotidiens avec lesquelles les femmes demandeuses d'asile doivent conjuguer.

Aussi, une des limites sur le plan méthodologique est le critère d'exclusion des femmes ne parlant pas anglais ni français. La pluralité linguistique est une réalité chez les populations demandeuses d'asile et réfugiées, et l'exclusion de plusieurs femmes ne parlant pas ces deux langues est une limite de l'échantillon. Nous avons choisi de ne pas faire intervenir un.e interprète pour ne pas alourdir le processus de dialogue et d'échanges sur des sujets sensibles et nous n'avions pas les ressources financières afin de payer des interprètes. Aussi, on ne peut passer sous silence le fait que nous faisons partie du groupe ethnoculturel majoritaire, ce qui constitue un enjeu éthique à nommer explicitement lors de recherches en contexte interculturel. Nous affichons donc d'emblée notre posture engagée envers les femmes demandeuses d'asile et surtout notre posture d'apprenante concernant les échanges, les enjeux évoqués et les réalités décrites par les participantes. Il est essentiel que l'asymétrie dans la recherche soit explicitée de façon transparente et que les chercheuses travaillent à la diminuer, à contribuer à des échanges égalitaires et dialogiques.

3.9 Conclusion

Nous venons de présenter le cadre méthodologique qui permet de répondre à notre question de recherche : Quelles sont les expériences du processus d'asile des femmes demandeuses d'asile ayant immigré à Montréal ? L'architecture méthodologique nous a aussi permis de bien l'arrimer avec notre objectif. Les techniques de collectes de données et la stratégie d'analyse nous ont permis de mettre des mots sur le terrain de la recherche. Nous avons accordé une attention particulière à un enjeu

méthodologique original, soit la place de l'affect dans la recherche qualitative et le sens que cela prend dans une recherche féministe en contexte interculturel. Finalement, les considérations éthiques et les limites de la recherche ont également été présentés. Le prochain chapitre présentera les résultats.

CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

PLACE AUX RÉCITS DE FEMMES : MIEUX COMPRENDRE LES EXPÉRIENCES DU PROCESSUS D'ASILE

Cette quatrième partie présente les expériences des six femmes qui ont participé à cette étude. Fidèle à la perspective féministe, nous avons demandé à six femmes demandeuses d'asile, les premières concernées, de participer aux entretiens semis-dirigés individuels. À partir de leurs paroles, de leurs histoires, les résultats sont présentés sous forme de récits, dans un style narratif, relatant leurs expériences du processus d'asile. La stratégie de narration de chacune des femmes repose sur une systématisation des thèmes suivants, qui se présentent selon un ordre varié : l'entrée à la frontière canadienne, les procédures d'accueil et l'attente de l'audience, les témoignages et l'audience, les expériences d'inégalités en terre d'accueil, les incohérences des mesures sociales et de l'inaccessibilité aux politiques publiques, la santé mentale, les savoirs expérientiels et les recommandations des femmes demandeuses d'asile. Le septième et dernier thème est plus transversal, car nombreuses ont été les recommandations des femmes lors de leurs entretiens. Afin « d'humaniser » les résultats et être au plus près de leurs expériences, la stratégie d'écriture veut témoigner, par de nombreux extraits de verbatims, les vécus des demandeuses d'asile. Par la stratégie de livraison du matériel, son organisation « vivante », il faut reconnaître que ce chapitre contient un certain degré d'analyse qui se traduit essentiellement à travers la systématisation des titres/thèmes évoqués plus haut.

4.1 L'expérience du processus d'asile d'Antonia : traverser les frontières, trouver la paix et laisser sa trace

« I am an artist, hum... I am a woman, woman of colour, I consider myself as supporter for human rights to whoever that they are or like wherever they belong or like... I'm just with humanity »

L'entrée à la frontière canadienne : « Yes I cross the border illegally »

Antonia, 29 ans, a attendu 16 mois avec un statut de demande d'asile avant d'être acceptée comme réfugiée au Canada. Elle avait 27 ans lorsqu'elle a traversé la frontière canadienne. Antonia fait un choix de survie lorsqu'elle fuit le Soudan, elle est en danger. Elle ne peut pas revenir en arrière lorsqu'elle traverse le Chemin Roxham. Elle décide de protéger sa vie lorsqu'elle demande l'asile.

Antonia raconte sa traversée du Chemin Roxham, une ligne figurative et littérale entre le passé et le présent. Peu de temps avant de traverser les lignes frontalières du Canada, Antonia est aux États-Unis, où elle rencontre alors une famille qu'elle connaît bien, ayant travaillé avec le père au Soudan. Suivant le même plan qu'elle, soit de passer par le Chemin Roxham pour demander l'asile, elle décide de prendre le taxi jusqu'à la frontière avec eux. Un moment charnière dans sa vie approche et elle appréhende son passage de la frontière: « *When I met my friends before the border I was like in that situation of like just being stressed, too messy in my mind and everything...* ». Cette rencontre lui permet alors d'être rassurée, de se sentir moins seule. Cependant son apaisement est de courte durée. Antonia demande l'aide du père de la famille, un ami, dans l'intention de se sentir plus entourée et plus calme : « *I asked him to, to keep my papers with him because I'm afraid that I will lose them before I arrive the border* ».

À l'arrivée au Chemin Roxham, frontière non officielle au Canada, Antonia est arrêtée par des agents de la GRC : « *First thing they asked us like ID. So for me very sponta... spontaneously I asked my friend to give me my passport and all my papers that he had* ». Cette action se retourne contre elle très rapidement, car les policiers interviennent directement : « *the officers in the border they saw that I had like some kind of connection to do to the father more than being a friend because he ...he thought maybe I'm his second wife or something and that is not the case at all* ».

Ce sentiment de soulagement de ne pas traverser la frontière seule s'évanouit alors, car Antonia et le père de la famille doivent subir de longues heures d'investigation. Une expérience très souffrante pour elle, car elle se voit d'emblée associée à un stéréotype entourant la polygamie. Elle se souvient encore vivement des questions de l'interrogatoire :

I remember the questions well so they asked me when did I meet this person ? and where did we work ? in which office ? and all other details about travelling if I travelled from Sudan alone or with this family ? If we were like planning to come to Canada together ? but you were not planning to come together [...] then they were like repeating every now and then you know it's not allowed to someone to have two wives here, you know that's illegal in Canada and I was saying yes I know that I'm not married to him I was like trying to to say that for a long time but they were not convinced.

Antonia vit plusieurs sentiments entremêlés, allant de la tristesse, à la culpabilité envers la famille, et surtout le sentiment de ne pas être crue la hante tout au long de l'interrogatoire : « *Yeah like it was all around that, like around details about my life that could lead them to to prove what they were thinking about* ».

Antonia constate bien le manque de connaissances et le manque de formation de la part des officiers. Elle prend conscience qu'ils ont déjà leurs opinions sur son origine, sa culture : « *I think the officers in the border had the information that in some cultures the men they get married to two or three or four wives stuff like that* ». L'enjeu des procédures discriminatoires est au cœur de cette situation et Antonia en est aux premières loges : « *I was thinking that like the officers supposed to be like more trained about the cultural diversity* ». Accusée à tort, elle raconte cette situation lourde de conséquences sur son état émotif et psychologique, elle se souvient encore de ce moment gravé dans sa mémoire, l'un de ses premiers liens avec sa terre d'accueil.

Antonia aborde également l'enjeu de « l'illégalité » de l'acte qu'elle vient de commettre en traversant la frontière. En effet, passer par le Chemin Roxham lui a été indiqué comme étant illégal et cela a encore de grandes répercussions aujourd'hui, notamment lors de l'application d'emplois, où l'égalité des chances n'existe pas pour des femmes ayant ce statut :

Until now when whenever I apply for a job there, there is always question, and have you ever committed a crime once your arrival to Canada ? And... every time I have to say yes I cross the border illegally. So it's a... It's kind of a confession that will be with you like all your life...

Antonia se voit à long terme au Canada, mais son entrée est marquante à bien des égards : « *I'm going to stay in Canada for the rest of my life maybe with just remembering that in everywhere when I find this question I have to write yes I cross the border illegally. So yeah...* ». Déjà, sa première expérience en terre d'accueil rend son bagage un peu plus lourd.

Les procédures d'accueil et l'attente de l'audience : « It could take up to 24 months but like still... »

À la suite de l'entrée à la frontière, la plus longue étape du processus d'asile est amorcée. Pour Antonia, cette période est teintée notamment d'un manque d'aide au niveau juridique et d'une période d'attente insupportable. Elle mentionne combien cette étape est problématique pour elle. Un manque de sensibilité et de réceptivité face à ses questionnements, alors qu'elle a besoin de plusieurs réponses à ce moment charnière.

To be honest my lawyer was not like very helpful, she met me like 10 minutes the first time and she said like : Everything will be OK just write what happened to you and submit it to me. And then I told her like what I supposed to write exactly there is many things happened to me and she just said like : I think... write anything you think that you wanna tell.

Antonia sent que cette insensibilité traduit une incapacité de compassion pour les dangers qu'elle a vécus, les persécutions qu'elle a vécues, la peur qu'elle a ressentie, tous ces traumatismes qui la suivent encore, et qui ne s'arrêtent pas une fois arrivée en terre d'accueil. Antonia s'attend à recevoir un soutien, un simple support, ou quelques mots d'encouragement : « *she really didn't give me any advices or like even just you know some kind words to....to make me feel better about that anxiety at that time* ».

Ses questionnements continuent également avec l'état de son dossier d'immigration. Pour donner suite au dépôt de son document FDA, Antonia doit constamment attendre : attendre d'être appelée, attendre de recevoir une lettre. Elle appelle plusieurs fois aux bureaux de la CISR dans l'espoir de parler à quelqu'un.e : « *So I was waiting all this time without any clue and likeI called [at the immigration] more than 15 or 20 times (rires)* ». Une insécurité incessante s'installe de plus en plus et même lorsqu'elle réussit à parler avec un.e agent.e, aucune réponse n'est disponible, même sur l'état de traitement de son dossier. Ainsi, cette situation, vectrice d'anxiété est un obstacle majeur pour elle :

They were just saying like ah we see your file it's not proceeded yet, no one get any decision in your file and you just have to wait it's gonna take up to 24 months maximum, but we don't know when it's going to be proceeded. So for me saying that after one year and still my papers like no one took a look at them or something, it was kind of like a bit making me anxious maybe I suppose not to be but I felt like anxious.

Aucune audience : l'expérience unique d'Antonia, « [a] less complex case »

Un jour, après plusieurs mois d'attente, après la production de son document du fondement de la demande d'asile, Antonia reçoit une lettre de la CISR qui lui demande de fournir plus de preuves écrites et papiers et que si cela est suffisant pour la Commission, elle n'aura pas à faire d'audience. Cette procédure d'exception est commandée étant donné que déjà plusieurs preuves récitées dans son document FDA permettent de corroborer les persécutions qu'elle a vécues. Cela lui enlève un énorme poids : « *I think it's a great idea that they have for like the people who don't have very like complicated thing. They know like the general situation in the country that they came for political reasons, economical reasons and stuff like that* ». Cette procédure traduit également la gravité des persécutions vécues dans son pays d'origine. Antonia ne passe donc pas d'audience, contrairement à toutes les autres participantes, mais elle attend tout de même des mois et des mois sans nouvelles de son acceptation officielle. Elle a peur, elle est déprimée, elle ne voit parfois pas la fin de ce processus et se sent souvent exclue et non reconnue, alors qu'elle bouillonne de l'intérieur.

Ne pas être reconnue : « They just want humans to work like machines »

Dès son entrée au Canada, Antonia vit une situation discriminante sur la base de son genre et de son appartenance ethnoculturelle par les policiers de la GRC. Outre cette situation, elle fait face à plusieurs obstacles sur la base de son statut, et malgré tout elle se bat, elle persévère pour se trouver un emploi, un repère dans lequel elle pourrait se réaliser. Nonobstant ces efforts, Antonia est refusée pour un stage par le Conseil des arts du Canada, alors que sa candidature a été acceptée en premier lieu avant que son statut ne soit révélé. Elle a énormément de difficulté à se trouver un emploi avec de bonnes conditions de travail, et elle s'essouffle. Plus le temps avance, plus Antonia est alors désespérée de ne jamais trouver un emploi. Elle finit par accepter qu'elle sera déqualifiée, que c'est une réalité qu'elle doit affronter. Malgré la déqualification, résiliente, elle accepte un emploi hors de son champ d'expertise. Elle est référée par une amie vers un organisme communautaire qui cherche alors des femmes pour un projet de jumelage interculturel et entre en contact avec les responsables :

The email was like for the supervisor of the project [...] I wrote him that Hi like yeah that's my name and I used to work in media productions, doing social media, videography, photography, stuff like that. And then he replied like very kindly to the email he said that's nice and perfect but we are looking for cheffes. And I felt like ok I would like to work as a cheffe also like it's fine... At that that time, I was just so desperate to find a job.

Ce sentiment de désespoir d'être reconnue pour ce qu'elle est est très présent dans le discours d'Antonia, et bien que le revirement de cette situation soit positif, cette déqualification est un énorme obstacle en terre d'accueil. Enfin, la difficulté pour se trouver un emploi est une des conséquences des incohérences de certaines mesures sociales, tel que relaté ci-bas.

Ne pas avoir les mêmes droits que les autres quand on est une demandeuse d'asile : « Not very legitimate »

Lors de ses deux premières années au Canada, Antonia se souvient d'avoir eu plus d'une fois des sentiments d'incohérence face aux mesures sociales pour les personnes demandeuses d'asile. En plus de mentionner l'inaccessibilité à certaines politiques publiques telles que la loi sur les garderies subventionnées auxquelles ses amies monoparentales ayant un statut de demandeuses d'asile n'ont pas accès, Antonia insiste sur l'inaccessibilité aux cours de français à temps plein et l'inaccessibilité aux allocations de participation à temps plein pour les personnes ayant un statut de demande d'asile. « *It was not very legitimate for me because I felt like if it's for attending the class than everyone who is attending the class should like get paid* ». Antonia souligne cette incohérence vis-à-vis les commandes du

gouvernement québécois concernant l'apprentissage de la langue française alors que les cours à temps plein ne lui sont pas permis. Elle critique les raisons inconnues de cette incohérence :

I don't know if that's because they [the government] want people to work and not spend all the time and studying or what... like for me for example I... I had plenty of time in the first year when I arrived and I was wishing if I could study french full-time it would've been so helpful for meNow I got accepted but I already got other commitments yeah I wish if I were able to study french full-time."

Des épreuves qui pèsent sur la santé mentale : « I went through very tough times »

À travers son récit, Antonia raconte comment sa santé mentale est fragilisée par les événements pré-migratoires mais également post-migratoires. Elle ressent de la culpabilité face à ses proches qui vivent encore au Soudan : « *They didn't find any way to go out so they're still there. And it was so tough for me whenever I come to the eat something or to buy something and I'm thinking about them...* ». Cette culpabilité l'emprisonne parfois et Antonia, impuissante, raconte comment elle a alors de la difficulté à profiter de la vie ici : « *So I didn't know how I could help them why... like you don't feel comfortable also enjoying your life here* ».

Ses états d'âme sont révélateurs de l'ampleur et de la lourdeur du fardeau que les femmes peuvent ressentir lorsqu'elles laissent des personnes derrière elles. Sans mentionner quels sont les traumatismes qu'elle a vécus dans son pays d'origine, Antonia en mentionne l'existence à plusieurs reprises. Additionnés aux sentiments de culpabilité et d'inquiétude, elle se sent fragile : « *When you're very fragile it could really break you because you're already going through a lot of things at that time* ». Pour l'aider à passer à travers ces moments très souffrants, elle dénonce la carence d'aide psychologique abordable et accessible pour les personnes demandeuses d'asile : « *Like... I would love if there is like special therapist that the government could assign like for asylum seekers or refugees. I feel it would be very nice because I don't know I feel like what everyone is going through is not easy* ». Toujours soucieuse de ne pas vouloir en demander trop et d'être reconnaissante envers sa terre d'accueil, alors qu'elle-même peine à recevoir cette même reconnaissance, Antonia poursuit en disant : « *I don't want to be too greedy you know like... I've been dreaming to a lot of things* ». Et malheureusement, sa quête afin d'avoir accès à de l'aide psychologique ne porte pas fruit : « *Yeah like I was not able to see a therapist... I paid like for a private one, but it was too much I couldn't like continue seeing her stuff like that so...* ».

Ses traumatismes, ses souvenirs, et même les moments où elle tente de s'« intégrer » en terre d'accueil (« *even when I go out and meet people and I spent good times, when I come back home and I'm alone I feel so bad after* »), la mènent tout de même à prendre des anti-dépresseurs lors de sa première année comme demandeuse d'asile : « *For me I think I'm a person who is like a very affected by memories and stuff like that. So I don't know like ...oh it's a huge, huge step and I went to very tough times* ».

Malgré tout, Antonia raconte se sentir choyée d'être une femme ici, car elle observe que les femmes semblent avoir plus de possibilités de services au niveau psychologique dans les organisations communautaires que les hommes :

I think in terms of like a support...or psychological support I feel women could get access to more help services here. Of what I saw there is a lot of organizations who works with women like giving opportunities to women like just trying to help with even ... just like listening or supporting, encouraging, getting involved in social activities stuff like that. For men I don't think there is .. like... as much opportunities as like for women.

Ainsi, Antonia note comment il existe de l'aide pour les femmes et que cette solidarité entre femmes est nécessaire.

Les espoirs et recommandations : « What I could add would be like my own finger print, like that's coming from my identity, from my culture... »

Antonia nomme à plusieurs reprises ses surprises concernant certaines procédures de la demande et comment elle ne veut pas se plaindre, mais qu'elle voit place à l'amélioration, surtout pour la situation des femmes monoparentales. Bien qu'Antonia soit la seule femme participante n'ayant pas d'enfants, elle nomme clairement comment elle veut que les procédures changent pour les femmes monoparentales. Elle a des amies, des proches qui ont des enfants, et elle les voit souffrir : « *I wish if the single moms would not have to go through this because I know it's really tough soIf I know a friend who have the kid [...] it would be like a prison for both of them* ». Une prison, est le terme qu'elle choisit et qui traduit la profondeur du problème, même si elle n'est pas touchée directement par cet obstacle majeur.

Finalement, lorsqu'Antonia parle de ses connaissances, après avoir été acceptée comme réfugiée, elle mentionne qu'elle aurait voulu savoir ce qu'il lui arrivait pendant tout le processus, ce qui arrivait à son dossier d'immigration, pour ne pas tomber dans l'oubli :

The same way that I appreciate that the immigration explained to me why they accepted me or like accepted my claim. I felt much respected in this thing...so I just feel like if we were just able to understand why is this procedure ? If there is just transparency and all these things, I feel it would be much better.

La transparence, l'honnêteté, le respect, la reconnaissance sociale et identitaire, voilà ce qu'Antonia demande. Elle est venue ici pour se protéger certes, mais pour se faire respecter et trouver la paix, car comme elle le dit si bien : « *Everyone came here to find peace* ».

4.2 L'expérience du processus d'asile de Sara : repartir à zéro seule, se construire une nouvelle vie

I can say I am a patient, a patient person, I like to help, I like to help people [...] And I would like also to like see different cultures, to see people, like to be with them, it's so interesting for me. And I'm fast learner, (rires) I'm cute (rires).

Une journée pour traverser : « It was a difficult day »

Sara arrive à la frontière canadienne au printemps par le Chemin Roxham, elle est seule avec son petit garçon de deux ans. Son mari est encore au Soudan. En cette journée où elle traverse, la peur et le sentiment de tout laisser derrière l'envahissent : « *I left everything back I like... feelings that I am going to start from the zero here in a place that I don't zero and I don't know anyone here, nobody, and I have nobody here no contacts, no I'm new, like fresh, so I was thinking lots of thoughts* ». Outre sa gestion de ses propres émotions, elle doit s'occuper et s'organiser avec son fils, et elle appréhende sa rencontre avec les agents :

I was a little bit scared actually it was... it's a, it's a different experience. I didn't know how, how they were going to deal with me... how because I know in my mind that they will be officers there and... in our country, officers are not usually nice people.... (rires) [...] we don't feel really good near officers...

La peur de Sara de rencontrer les officiers est fortement marquée par sa propre expérience dans son pays d'accueil et malgré qu'elle vienne demander protection, il n'est pas automatique qu'elle associe la présence policière à de la protection et à la sécurité.

Sara passe toute la journée à la frontière. Derrière les lignes, maintenant arrivée, elle tente de rassurer son fils, elle s'occupe de lui, il est épuisé : « *It was really difficult with him, there's no place to ... he wanted to sleep...* ». Sara cherche un endroit pour que son enfant et elle puissent se reposer, car l'autobus vers

Montréal n'arrive pas avant un moment : « *I knew there was rooms, there like... containers or something [...] I think that place was full, because there was people from yesterday [...] there was no place for him to sleep* ».

À travers ses émotions, elle se prête aux normes et aux procédures à la frontière, les premiers témoignages se font dès la frontière canadienne, Sara doit prouver qu'elle vient demander l'asile pour une « bonne raison » un motif de persécution « valide » : « *I need to filled up lots of papers that I need to do, like tell my story again and again and and, it was a bit difficult, difficult the claim* ». Dès la première journée, Sara comprend que l'exercice de devoir convaincre et d'être crue n'en est alors qu'à ses débuts.

Procédures d'accueil et délais de l'audience : « *Maybe they will say no... where would I go ?* »

Sara est en choc lorsqu'elle entre dans le refuge au Royal Victoria, souvent le lieu du premier arrêt pour les personnes ne connaissant personne au Canada comme elle et son garçon : « *The first schock for me was when they ... [...] It was in the royal Victoria I don't know if it's the old hospital the Royal Victoria... and that place was.... It was not good* ». Sara est désemparée de voir que les chambres n'ont pas de serrures, que les toilettes et les douches sont communes, elle ne s'attend pas à ça : « *This is not what I expected* ». Elle ne se sent pas à sa place et a peur que ce soit le reflet de la réalité extérieure de la terre où elle demande l'asile : « *I said oh my God I'm asking asylum and these, those are the things that... It's not fair, those are the things that I came... I run and then... because it was the first thing that I saw so.... I said oh my god maybe it's going to be the same...because this is the first thing I experience* ».

Sara réalise qu'elle ne se sent pas en sécurité dans cet environnement, qu'elle a peur pour elle et son garçon :

The room, it was not locked. It's not locked. You can not lock the room because it's a hospital there is no lock in the room so when I stay I don't feel safe because everyday at night, there are new people coming, so, it happens to me 2 or 3 times that we're sleeping at 2 o'clock in the morning and somebody just push the door and come to me [...] I used to put all my luggage and everything that I have just behind a... (pleure). I'm sorry...

Une nuit, elle fond en larmes lorsqu'un homme entre dans sa chambre par erreur :

Once like... they mixed the room numbers, they give somebody, a man, the the ... in my room, and he's at 2 o-cloock, he push and he came [...] I think, if you could lock the door I think that would be a lot better, mistake that happened [...] but he was insisting : No, there is one bunk bed [...] He's telling me : No this is this is, look this is, look at this paper, they give me this so, this might, this would be my bed.

Sara pense à son fils, elle a peur. Elle veut se protéger :

That's not your bed !! You cannot stay with me I don't know you, who are you, I have, I have my son sleeping you cannot do that, you need to go. (Sara) No, he's insisting that that's his room .. and that is his bed. Oh my god... And finally I told him GET OUT. [...] I couldn't getting him out and I want to push him and put the luggage and everything back and I close the door.

Cette nuit-là, Sara est traumatisée par cette expérience. Elle se sent seule et en manque de ressources pour se protéger elle et son garçon. Les jours passent au refuge et elle ne se sent toujours pas bien, elle est même affectée par le manque de propreté sanitaire, et son fils tombe malade : « *I took my son twice to the emergency room because, because of the sharing bathroom and lots of kids and everything [...] like if one family has diarrhea I'm sorry, but this, the whole, the whole place would get sick. [...] I used to see the ambulance like every day there almost every day there* ».

Néanmoins, Sara vit une belle expérience lorsqu'un jour la travailleuse sociale du refuge la met en contact avec une autre femme ayant passé par le refuge un mois plus tôt, maintenant une amie très chère pour elle : « *She is actually, she's like me. We have the same personality, she said I know somebody who came here last month and she's out already but you can be friends, I feel it. And we are, we are like best friends* ». Sara est épaulée par cette femme, ce jumelage très positif pour elle, mais malheureusement n'est pas une pratique systématique au refuge.

Le temps passe et elle réussit à quitter le refuge avec une grande pression sur son dos afin de quitter dans un délai inférieur à 30 jours : « *They were just push... they were telling us we have to find [a house]* ». Elle garde un souvenir souffrant, un premier choc des procédures d'accueil, dans son nouveau pays.

Les témoignages et l'audience : « I didn't wait for one year for nothing! »

Avant son audience, Sara se souvient des moments de témoignage comme étant très durs et où un manque de sensibilité de la part de certain.e.s agent.e.s d'immigration est visible :

Oh... I'm not sure if I can say that [...] the second day there's an interview with the immigration [...] the interviewer was a little bit strict or something... because my... she got impatient I think because my son is with me and [...] he tell me I need to go to the toilet and he's crying and so ...she is ...she didn't ...really, it was showing that she's angry or she's upset or something.

Sara, déjà dans un état de grande vigilance et de stress face à son dossier d'immigration, en est très affectée, et elle sent une anxiété grandir en elle : « *I was stressed already then it put more stress on me*

because she was... yeah yeah on the top of the stress. And there's no ... he has to be with me... where else should I.... like he has to be with me all the time».

Sara attend 11 mois avant d'avoir son audience et attend 5 mois de plus afin d'avoir la confirmation qu'elle est acceptée comme réfugiée et qu'elle peut appliquer pour le statut de résidence permanente. L'expérience de l'audience est somme toute positive pour Sara : « *After the hearing, the judge was very very nice, that was good, that was a positive, he was very understanding [...] I didn't wait for one year for nothing! (rires) ».*

Enfin, Sara est alors acceptée comme réfugiée. Elle remplit tous les papiers pour que la famille puisse être en processus de réunification familiale. Parfois, Sara regrette sa décision d'avoir fui son pays, tant son mari lui manque, elle sait qu'elle n'avait plus le choix, mais elle souffre de sa solitude et de l'absence de son mari : « *I have applied for him already and included him in the PR [permanency residence] application with me but it takes actually...to be honest, if only I knew before I came here, it's gonna take years for me to see my husband or my son to see his father again, I would have not come. I know I have to come. But, I would've maybe... I would've rethink again ».* Les délais pour être acceptée comme réfugiée et ensuite ceux de la réunification familiale l'épuisent. Au même titre que les délais pour l'audience, les délais pour avoir la résidence permanente pèsent énormément sur les épaules de Sara. Depuis, elle passe de longues heures au téléphone pour avoir des informations sur son dossier : « *I told her [agente d'immigration] : I sent my documents 8 months ago, until now they didn't even say : Oh! we've received it! a.. nothing.. just bye, hello. Nothing. Nothing. Like it's lost! ».*

Sara veut savoir, elle veut savoir pour elle et pour sa famille. Elle veut simplement avoir de la reconnaissance, la reconnaissance que son dossier est pris en charge, que quelqu'un.e s'intéresse à elle et à sa famille. La patience de Sara a des limites, elle a pu attendre pour sa demande d'asile mais elle n'a plus la force d'attendre encore :

I can't wait for more 8 months [...] Just for you, to let me know there's something missing or there's something wrong.... It doesn't make sense for me... it doesn't make sense at all. I can, I can understand at the beginning, because [...] I need to see a judge and hearing or something they need to decide if I really deserve to be asylum seeker.

Une nouvelle fois, elle reste donc sans réponse, dans un processus d'attente incessante et d'insécurité cette fois lié à la réunification de sa famille.

Inégalités : « Why should you even care what is my status ? »

Sara se souvient que lors de son arrivée au refuge du Royal Victoria, elle se fait clairement dire de ne pas évoquer son statut alors que ses recherches pour trouver un logement commencent. Sara dénonce ces conseils venant des intervenant.e.s du refuge, qui renforcent la stigmatisation entourant son nouveau statut de demandeuse d'asile : « *They used to tell us don't say that you are refugee or something because because they might a, they might not give you the house [...] no need to mention that* ». Tout de suite, Sara y voit une injustice, elle prend conscience alors que son statut lui provoque et lui provoquera discrimination et oppression : « *That's not fair actually, I don't feel that's fair... I don't know* ». Sara est d'avis qu'elle n'a pas à se cacher et elle ne veut pas se cacher en raison de son statut. Elle est ferme, confiante à ce sujet, elle ne dément pas sa position : « *Some people actually they feel they don't want to say it or they are like a shame or, but I'm not, I always say that I'm a refugee yes, I'm a refugee and I came so why should I hide, why should I... it's nothing to be ashamed for, no* ». Sara revendique sa posture, elle est forte et assumée dans ce statut qui est associé dans l'imaginaire collectif à de la honte. Elle résiste à ce discours majoritaire, et conteste cette idée préconçue et forgeant des préjugés populaires.

Cette discrimination sur la base de son statut n'est pas la seule forme de discrimination dans son parcours d'asile. Sara, dès ces premiers mois, fait une expérience, elle tente de se faire accepter mais remarque alors un frein supplémentaire à cette acceptation : elle porte un voile.

I don't know. Can I say it ? (hésitante) I'm not sure maybe that's ... I don't know maybe its something that in my mind, our mind ... Actually when I go out, I use to cover my hair [...] And I'm not sure... maybe its only in my head, but I noticed when I go outside with this, this like the way, there's people that don't want to have contact with me. When I go into the bus the smile is not the same, there's no eye contact.

Face à cette expérience, elle se sent mal, elle est peinée, elle est traitée différemment et veut que ça cesse. Sara veut trouver une solution, elle décide alors de porter son voile différemment : « *I was like ok maybe something in my head so let me try another way, so I can see the difference [...] only a different style* ». Elle remarque d'emblée les changements : « *The eye contact, they are more welcoming [...] yeah like when you go somewhere it's different, it's little bit different treatment [...] I said ok that's not something in my head (rires). That's true* ». Pour se sentir acceptée, Sara change alors son habitude, ce qu'elle connaît : « *I feel that I'm more acceptable like that* ». Sara est contrainte, cette pression de changer pour être acceptable socialement, elle y cède, car déjà, son statut fait en sorte qu'elle est discriminée de part et d'autre : « *I'm a good person I actually like to help people, I want to start studying and working, [...] if I'm wearing this*

different way (mime en tournant la tête) people don't want to speak to me or don't want to have eye contacts with me, then its not a good thing for me ». Ainsi, elle se résigne, pour faire partie intégrante de cette société québécoise, pour faire partie de la sphère publique, pour être reconnue comme une personne, elle est donc contrainte socialement de changer.

Garderies innaccessibles : « That's not fair also »

Les mois s'écoulent, Sara doit trouver un endroit pour que son fils puisse être gardé. La situation est critique, car en plus de vouloir avoir du temps pour elle, pour trouver du travail, l'avocat assigné au dossier de Sara n'accepte pas qu'elle amène son garçon lors des rendez-vous : « *The lawyer don't want my son. He doesn't want me to bring my son with me* ». Son avocat ne comprend pas et est insensible face à la réalité des mères monoparentales comme Sara qui ont un statut de demandeuse d'asile.

He really want to concentrate or something and my son if ... he's 3 years old of course he will make some.. he cannot just be still like us, and he doesn't want to he told me, you cannot bring him, just do ... I don't know. And I don't have a garderie that's ... it was a little bit difficult for me...finding somebody to put my son. [...] I was trying to actually to talk to him... there's no place, and he said we cannot concentrate, I need you to concentrate. [...] before the hearing he used to do some coaching.

En plus du stress de vouloir assister au coaching pour son audience pour enfin avoir la certitude qu'elle peut rester en sécurité, et de la pression qu'elle subit de la part de son avocat, Sara ne peut pas payer la garderie non-subventionnée, seul service privé auquel elle a droit : « *I couldn't take my son to the garderie : [...] and only I go to private garderie that is 30 or 40 dollars per day and I don't have obviously (rires), I was not working or anything so it was not possible because he was always with me, and that's not fair also!* ». Sara trouve cela est injuste, elle voit les autres enfants, elle sait qu'elle et son garçon n'ont pas les mêmes droits, elle est désarmée par cette incohérence des mesures sociales, et cet oubli volontaire des mères monoparentales demandeuses d'asile. Elle doit alors trouver des moyens pour contrer cette discrimination, et son avocat ne lui donne pas le choix : « *Sometimes he gives me appointment very early in the morning, 8 o'clock and I need to get somebody in the morning to put my son* ».

Partir de zero : « On the top of the stress »

Sara se rappelle des moments où elle se sentait prise, où le stress l'envahissait et qu'elle se sentait seule avec son fils. Elle passe à travers plusieurs moments où l'incertitude gagne du terrain : « *For sure it was really stressful for me, because that time you don't know yet if you are gonna get accepted, if you're gonna stay here in Canada* ». Et elle doit, malgré la présence constante de son garçon, garder ce stress à l'intérieur

d'elle-même. Ses pensées sont centrées sur leur sécurité mais elle sait que le refus de leur demande est une option et elle se sent perdue lorsqu'elle y pense : « *Maybe all of this one year that I waited maybe they will say no... where would I go ? (rires exaspérés) if they had said no, I left everything but what should I do, if they said no, after all, after all of this...* ». Toute cette attente, ces mois, cette année à être stagnée... elle ne peut pas penser à retourner dans son pays d'origine.

Connaître et reconnaître, la résilience et l'humanité : « I hope that it would be changed »

Après tout son parcours, Sara est enfin acceptée. Elle est capable de dire maintenant, qu'elle aimerait que ses connaissances servent pour alimenter des changements politiques : « *That's why I participate in such experience [cette recherche], yeah. I hope that it would be changed, to be better than this. I don't want to be negative. The experience wasn't very bad but there is lots of difficulties in the experience... there were lots* ». Sara espère qu'un jour la procédure d'asile complète change, elle pense qu'elle doit s'améliorer, que le temps d'attente est une entrave aux conditions de vie, à la santé mentale des personnes passant par la procédure, et surtout des familles monoparentales : « *The waiting waiting waiting waiting waiting for nothing, that is the only thing I really want to change for me and for the other. Specially for separated family* ». Sara accélérerait la réunification familiale, car il est impossible de la demander avec un statut de demande d'asile, avant d'avoir été acceptée comme réfugiée, ce qui est une souffrance constante pour les familles qui ont été contraintes de se séparer lors de l'immigration de refuge : « *I would really change the procedure, I would make it faster, I would make it more reasonable I would really gather those families, they are really separated, specially the kids they can't understand* ».

Ainsi, armée de sa grande ouverture aux autres et de sa générosité, Sara a espoir que dans le futur elle pourra aider des mères comme elle qui doivent passer à travers le processus d'asile : « *I see myself as a social worker helping single mom specially [...] maybe I would work in a organization that they have garderies or something, that's really help single mom specially to get settled, to help them finding a house, to help them at the beginning* ». Enfin, Sara est soulagée de pouvoir parler, s'exprimer librement : « *I think I'm a little bit relieved (rires) I don't know (rires). And you were so nice with me, thank you very much, thank you for the experience, it's a nice experience. And I hope it will make a difference, I really hope it will make a difference* ». Sara sait que son histoire est importante, elle se sent reconnue et certes, ses connaissances sont un moteur de changement et un modèle d'humanité sensible et de résilience.

4.3 L'expérience du processus d'asile de Laura : humilité et résilience malgré l'incertitude

Hum.... I don't know how to describe myself, I am a very quiet person, a very.... I always think positive, I love life, I love.. I love to play with my kids. I'm really happy to be here.. hum.. I don't know what to say... (rires)

Traverser la ligne, un point de non-retour : « I was thinking about going back but there was no way »

Laura, deux enfants dans les bras, est seule pour traverser la frontière : « *When I crossed the border I had my little one was nine.... He was very very young and he was in the car sit and the older one was least then 5 years old* ». Elle va vers l'avant, malgré le stress qui est à son comble, traversant par le Chemin Roxham, où les officiers l'attendent pour l'intercepter : « *I was very stressed and I was holding the car sit of my, my little one and suddenly I dropped him and I started crying and the officer he was very angry I don't know why he told me : I don't care if you're crying I don't care if your baby's crying* ». Cette altercation avec l'officier la place dans une posture horrible, elle ne sait pas quoi faire, ces propos oppressants, blessants et désobligeant sont les premiers mots, le premier échange, unidirectionnel certes, qu'elle affronte dans son nouveau pays : « *And that was the first thing that I faced (rires) and I was thinking about going back but there was no way (rires)* ».

S'installer et attendre : « I feel like I'm stuck in the period before »

Après quelques jours, Laura est installée dans le refuge au Royal Victoria, elle a une belle expérience, elle reçoit de l'aide du Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile [PRAIDA], le début est relativement « *smooth* » avant que certains stress ne commencent. Peu de temps après son arrivée, elle se rend à une manifestation relative aux enjeux politiques au Soudan, elle y fait alors une rencontre significative :

I went to a... there was sudanese community, they were gathering for protest regarding Soudan. So I met a family there, they have been here for like 30 years ago in Montreal and they helped me with everything, with renting the, the apartment and you know you need a "garenter" to sign if you don't have credit, so they helped me with everything, with furnishing the apartment.

Dès cette rencontre, elle reçoit de l'aide de la part de cette famille. Elle se sent soutenue et cela allège les procédures d'accueil pour elle. Cette création de liens se fait progressivement, mais cette connexion, si tôt dans son parcours est un vrai baume pour ses débuts au Canada. Cependant, l'allègement que cette famille lui permet de ressentir ne peut pas se transposer dans toutes les sphères de sa demande d'asile.

Laura se sent prise, les délais avant son audience sont interminables, et avec deux enfants en très bas âge, elle a l'impression de ne pas avoir de marge de manœuvre pour s'autoréaliser, réaliser ses projets. Elle attend donc tout simplement, dans la peur d'être renvoyée au Soudan, dans l'attente aussi de pouvoir oublier pourquoi elle a fui, pourquoi elle a couru pour sa vie : « *Yeah I thought it was gonna end like in few months, and I want to forget the story why I came here* ».

Être freinée par le manque de droits : « You cannot do anything, just think at home »

Déterminée, Laura tente de trouver du travail, elle est qualifiée, volontaire, mais elle se fait fermer les portes au nez, son statut, la langue, ses enfants, tout est une raison de ne pas l'engager : « *I tried to work, I went to many places near near me, and I was offering that I want to [...] I wanted to see people I want to be able to pay for my child daycare, but most of the time they were asking for someone who speaks French* », et même si elle est en apprentissage de cette nouvelle langue, elle se fait refuser constamment. Laura a même pensé à étudier, mais comme demandeuse d'asile, « *we don't have the right to study you know, we don't have a study permit* ».

Laura a une charge immense, ses enfants sont toujours avec elle : « *I have always to think about where to put the kids and I should take them with me at the lawyer and they keep crying and they were very tired* ». Dans ses recherches d'emploi, elle ne peut les amener à la garderie, ils sont toujours avec elle et Laura doit toujours être souriante et ne jamais s'avouer vaincue pour les protéger. Mais elle est épuisée parfois et elle voit qu'elle a une vie différente dû à toutes les barrières qui s'érigent devant elle :

Trying to be also calm and happy in front of them all the time, and they are still so young so... I don't want them to fill eve.. anything. You know of being alone or being not with the father or being different you know. Not speaking french at the park with other kids, so I have to cover, I have to try to you know, always give reasons... it's why all of this is happening to them, why they left their... (pleurs).

Un jour, quelque temps après son arrivée, Laura se heurte à une autre barrière, comme mère, comme femme, comme demandeuse d'asile : « *There is one thing I want to mention that is, yeah is very... unfair... that the kids of asylum seekers are not allowed to go to day care* ». Laura, malgré tout son optimiste, est outrée par cette injustice qui la place dans une posture d'autant plus précaire :

The first time I went, I was very optimistic. I went at the daycare next to me [...] I went and my son was very happy to see kids in his age he was ... he wanted to play and to... and then the lady told me : no... you're still, you're not accepted, so you can't, I can't accept our child in the daycare.

Laura sent cette distance mise entre elle et les autres, cette différence étiquetée par toutes ces inégalités. Oppressée, elle comprend rapidement que ce combat n'est pas encore terminé, elle n'est pas acceptée : « *It's unfair, you know, it stopped my life. My life was both for them, a year and a half until I got the acceptance, I didn't achieve anything.* ». Son sentiment d'injustice est aggravée par l'inaccessibilité aux garderies, cette politique discriminatoire qui l'empêche de vivre cette étape de la demande d'asile comme elle le souhaiterait : « *it's a really simple thing you know if just having a kid or 2 to the daycare, it would help me work, to go to work and to start french classes.* » Laura veut apprendre le français, elle veut travailler, elle a l'impression qu'elle perd son temps en attendant cette audience qui ne se présente pas, elle attend sa lettre désespéremment, et descend regarder dans sa boîte postale plusieurs fois par jour... toujours vide.

Deux audiences reportées : « I was waiting for the moment, I [could] forget about everything »

Au début du processus, avant de remettre son document de Fondement de la demande d'asile, Laura répète son histoire, encore et encore : « *It's really difficult of what we are being trough, it was .. it was beyond difficult you know. Its very very very difficult to be a .. alone to think about. You know.. being judge about what you're saying, the time, the waiting...* ». Elle est surprise de toutes ces procédures et a hâte de pouvoir tout oublier, de ne plus devoir se souvenir des persécutions vécues en détails, pendant plusieurs mois jusqu'à l'audience : « *I wanted to forget everything, I don't want a to be worried about being sent back, you know ? I was sure of that I want a be here forever, so I was waiting for the moment, I forget about everything, I don't want to be asked to explain or to tell why I am here* ».

Laura a 31 ans et elle attend près de 18 mois pour avoir son audience. Elle se souvient de la préparation à l'audience comme de moments de stress immenses où sa concentration est difficile, ce qui lui rajoute un stress supplémentaire :

I wasn't focussed enough to tell all the details and I should not forget anything, I had to tell all the... all the time I had to keep repeating the same story, witch I really I know really well. Some things happened to me but you know sometimes people forget about few things... that is important and also that was concerning to me yeah.

Laura a peur, elle a peur d'oublier, elle sait qu'elle a vécu des expériences de persécutions, mais son stress est culminant dans ces moments où elle doit témoigner que ces éléments sont vrais, qu'ils sont réellement arrivés. Elle doit être crue, elle doit convaincre le.la juge, et par deux fois son audience est reportée, ce qui la plonge dans une grande noirceur, un désespoir silencieux qui l'accompagne après le deuxième report.

Ainsi, ce sont ces procédures qui la mettent alors en déséquilibre, sur un fil, pouvant tomber à tout moment.

Jouer avec la santé mentale : « You know, keep waiting for something to happened is very devastating, it's very bad »

Laura est prisonnière, prisonnière de ce qu'on lui impose en terre d'accueil, prisonnière des impasses systémiques qui s'empilent : « *So I was you know literally stuck. I cannot do anything just wait for the papers, I cannot work because of the French... you know stuck in everything, I cannot study* ». Elle vient d'entrer dans la trentaine, elle a des idées, des aspirations, mais elle ressent un profond sentiment de ne pas pouvoir s'épanouir, et participer au monde qui l'entoure. Éléments qui sont demandés dans les politiques gouvernementales en théorie, soit de « s'intégrer ». Laura essaye de toutes ses forces, mais la théorie n'est pas réelle en pratique : « *I have a lot in my mind, I want to keep... I want to ... see the the... the work environment here, I want to go out to see people, to make money, even being in the welfare, I'm still on the welfare by the way, its not the best choice that you want for yourself* ».

Ce sentiment de se sentir prise, elle espère le voir s'évanouir lorsqu'elle aura l'audience et sera acceptée. Mais comme mentionné, Laura voit son audience reportée deux fois et elle tombe alors dans des pensées plus obscures. Lorsqu'elle apprend que son audience est de nouveau reportée, elle est au bureau de son avocate, pour son audience en Zoom, lorsqu'elle reçoit la nouvelle du second report pour cause d'urgence de la part de la juge : « *The way home from being at the the office of the lawyer until I went home ... you know I didn't think of... I'm not a s.. suicidal person but I had a very black thoughts* ». Anéantie, ces idées suicidaires la suivent : « *It stayed with me, it stayed with me for a long time* », elle a un profond sentiment de lassitude, tout devient neutre sans couleur, pour la troisième audience elle cache la date à toustes, elle demeure silencieuse, car elle ne veut pas tombée plus bas qu'elle ne l'est déjà, personne ne sait la date : « *No one. It was just me. And I didn't prepared, I didn't you know I was just going like pure... like ... (pleure)* ». Ce matin-là est donc différent des deux autres où elle s'était préparée :

Before I ... I ... I ironed everything, and I I did my hair you know... I was very very excited you know, the next time [the third time] I didn't care about anything. Even the the... what I was going to say, the questions, I didn't prepare myself for anything you know. I just went like : whatever is gonna happened I'm gonna accept. Even if they, they didn't believe me ...if whatever happened, I was.. I don't care [...] its not I was waiting for... but because of what happened with me I was ... it make... I don't know how to say. It doesn't make any sense for me, being accepting, being accepted or not after that day.

Laura ne ressent plus rien, à ce moment précis, elle n'a plus la force de se battre, elle n'a plus d'espoir : « *You know I was saying to myself if whatever the judge said I will accept, I will not complain I will not... you know argue with the... I will just ...* (mime de passer sa main sur sa bouche) ».

Mais enfin, Laura a son audience : elle est acceptée. Elle ne peut y croire pendant plusieurs jours et plus que soulagée, le moment de vérité est derrière elle, elle a réussi à passer à travers cette épreuve si souffrante du processus de demande d'asile : « *The thoughts of being afraid of not being accepted and... losing the hope you know because the long period of time, it was almost 18 months maybe more ... yeah it was ... the moment of truth* ».

Les connaissances des femmes demandeuses d'asile, leur faire confiance : « We have real stories »

Finalement, Laura repense à tout ce processus, et voit la souffrance et de son expérience, elle croit que les processus entourant les témoignages, dont les interrogatoires et les audiences devraient être revus dès le passage à la frontière :

We crossed the border, when they gave us the brown paper, we went to an immigration officer and he asked us about the story. I think this should be enough you know, there's no need for the hearing and being asked all the details. As I told you my judge was very nice but this is not helping, I think that we are not here to lie you know ? We have stories. So, we have real stories.

Laura est très consciente que les interrogatoires ont une fonction, mais elle dénonce les difficultés inhérentes des mères monoparentales et elle en sait quelque chose :

There is no need to just wait and being stressed, we have kids we have to take care of them, and we are, I am speaking about the single moms the women who are just without the husband, its more than they can imagine, the stress is awful you know, it's more then anyone can handle.[...] All the people have stress... but if they went through what we went through, is very is very difficult.

Laura est prête à donner plusieurs idées, plusieurs pistes de solution, de recommandations et espère simplement que les réalités des femmes demandeuses d'asile, surtout des femmes seules seront un jour prises en compte en pratique plutôt qu'uniquement prônées en théorie dans les politiques d'immigration dites inclusives : « *Maybe they can have at the first few weeks they can interview us like everyday for 3 or 4 days [...] but we can't just handle the long long long waiting time you know. Few times you feel like you're not gonna be accepted, and you are afraid and you remembered what happened whit you before you come here* ». Laura exprime cette peur viscérale de devoir replonger dans les raisons pour lesquelles la migration de survie a été entamée, peur qu'elle exprime également à travers son regard de mère : « *The real issue*

about all of this is having kids, you know ? [...] you can't cry in front of them you can't tell even in the phone in front of them that you are not satisfied with any... ».

Malgré toutes ces connaissances, Laura dit ne pas avoir de conseils pour les femmes qui viendront ici, car elle sait que les femmes qui viennent seules fuient pour leur vie, ce qui doit être pris en considération : « *When you come here you're forced you know, you are running for your life, so advice are meaningless* ». Enfin, elle libère sa parole un peu plus et trouve un apaisement dans le fait d'en parler : « *I never spoke out like I did today, you know, its very nice, it's very important to feel a... relax [...] so this, whenever I went... I'm little... I don't tell much you know...* ». La grandeur et l'optimisme de Laura la suivent même lorsqu'elle parle de moments où elle a dû passer à travers le brouillard et l'incertitude : « *I've told you at the beginning that I'm very optimistic person, so I'm always trying to escape the dark side* ». Humble et résiliente, Laura s'appuie sur la certitude qu'elle et ses enfants sont en sécurité ici : « *That I am, and my kids are safe, so wherever else there's something that I can, I can manage, I can live with* ». Chaque jour alors, elle avance et accepte les situations, elle sait qu'elle résistera, son empowerment à son apogée.

4.4 L'expérience du processus d'asile de Maman : un combat pour elle et ses enfants

« Je suis... c'est difficile (rires) de se décrire soi-même, mais je suis une personne humble. C'est pas modeste... hum.. je suis de nature très souriante et très humble ».

L'entrée à la frontière canadienne : « c'est une phase préparatoire à la vie à laquelle vous devez vraiment vous confrontez »

Sept enfants à ses côtés, Maman, 40 ans, la tête haute, franchit le chemin Roxham alors que la saison froide bat son plein au Canada : « Je suis arrivée dans un monde que je ne connaissais pas ». Maman ressent alors surtout que tout cela est irréel, désorientée intérieurement : « quand je rentre dans un environnement que je ne connais pas, je deviens déconnectée, c'est-à-dire je ne fais pas la différence entre le gauche et le droite, devant et derrière, je me perds à tout temps, car c'est comme si mon esprit n'est pas d'abord connecté à l'environnement », mais elle affronte les autorités canadiennes, qui respectent les procédures, qui sont justes, et elle passe alors dans un nouveau monde.

Elle passe deux jours à la frontière, dans des installations temporaires. « Je ne sais pas si vous connaissez ces camps dans lesquels on accueille les demandeurs d'asile... Bon. On n'était pas habitué à l'excès de froid parce que nous venons d'une zone très chaude... avec sept enfants c'est vrai que c'était pas facile ». Les

conditions de vie dans ce « camp préparatoire » sont difficiles pour elle et ses enfants : « c'est des hangars qui sont mis avec des lits superposés là où tout le monde est mis ensemble » et elle tente de rassurer ses enfants mais ils ont beaucoup de difficulté à s'adapter, elle doit les forcer lorsque les repas sont distribués : « on a mangé seulement que du glacé... et pendant cet jour, les enfants finalement il fallait que je force... moi-même, il fallait que je me force ». Maman est en choc elle aussi, mais elle garde la tête haute pour ses enfants et fonce.

Les procédures d'accueil : « Celui qui demande n'a pas le choix que d'accepter ce qu'on lui donne »

Après deux nuits passées à la frontière, l'autobus amène Maman et ses enfants au refuge du Royal Victoria. Les enfants pensent alors trouver autre chose que ce qui les attend : « ils disaient qu'ils pensaient que c'était dans une maison (rires). Mais quand on est rentré.e.s on a trouvé les petits matelas et ils ont dit c'est là où on va loger ??? et j'ai dit mais : Celui qui demande n'a pas le choix que d'accepter ce qu'on lui donne ». Sage et pleine d'espoir malgré tout, Maman accepte littéralement ce qu'on lui donne, elle passe par-dessus les chocs culturels qui s'accumulent. Elle se questionne d'emblée sur les procédures d'accueil, se demande pourquoi les premières conditions au camp de la frontière étaient si difficiles :

C'est là où j'ai compris que... les petits camps de la rentrée étaient une phase préparatoire. Parce que si vous quittez une petite... hum... une boîte et qu'on vous met dans un carton vous allez encore plus vous sentir à l'aise. Et le YMC [Royal Victoria] c'était comme si on a quitté une boîte de sardines on nous a mis dans un carton là aussi on se sentait un peu plus confortable parce que...c'est vrai que y'avait du manger chaud.

Elle passe alors un mois douloureux au refuge, car elle doit débiter un combat, celui de se trouver un logement.

Inégalités en terre d'accueil : Être « exposée à tout, à de l'humiliation parfois... »

Maman commence sa recherche alors qu'elle est installée au Royal Victoria, dans un monde qu'elle ne connaît pas, elle sort en plein hiver plusieurs heures par jour chercher un toit pour ses enfants : « c'est là où y'a le problème parce que lorsque vous venez dans un pays où que vous ne connaissez personne et que vous sortez chercher une maison... tout le monde n'a pas la même foi ». Elle se rend compte rapidement que le racisme et la discrimination se tiennent devant elle et lui bloque le passage « je vous assure que vous pouvez entrer dans d'autres local, locaux [...] on vous fait remplir des formulaires [...] j'ai la nette conviction que dès que vous tournez dos ils vous les mettent dans la poubelle ». Sans garant, sans crédit,

avec sept enfants, elle se fait refuser de plusieurs logements, pour la simple raison que Maman est une femme monoparentale demandeuse d'asile voilà tout.

Déçue, triste et découragée, lorsqu'elle rentre au refuge elle apaise les inquiétudes de ses enfants, mais en gardant malgré tout un goût amer de ses recherches quotidiennes. Sa plus vieille fille lui demande un soir, très inquiète : « Elle me dit attend maman quand est ce qu'on va avoir une maison ? Je dis je ne sais pas mais aujourd'hui aussi je vais... je l'ai dit mais c'est sûr que si on n'a pas trouvé une maison, c'est parce que c'est que le moment n'est pas arrivé ». Plusieurs semaines plus tard, Maman trouve un logement, mais ce n'est pas sans compromis et sans peine. Elle se souvient de cette expérience comme d'un moment où elle s'est sentie inégale face aux autres et traitée différemment : « moi personnellement mon expérience peut-être la plus amère que j'ai vécue c'est chercher un logement, c'est dans ce sens seulement que j'ai vu quelque sorte de discrimination quelque sorte de manque d'humanisme ».

Maman s'installe, les semaines et les mois passent, et des pensées lui traversent l'esprit, elle est critique de plusieurs expériences qu'elle franchit et elle ressent parfois des émotions de honte et de tristesse, et cette souffrance est pesante :

C'est vrai qu'on aide beaucoup les gens quand ils arrivent avec beaucoup de soutien. Mais libérer quelqu'un dans un espace où il ne connaît pas, et affronter des gens parfois qui sont de mauvaise foi, cette personne-là est exposée à tout, à de l'humiliation. Parfois, parfois vous sentez carrément de la discrimination dans les yeux des gens malgré qu'ils ne le disent pas expressément mais ça se passe et quelque part vous qui êtes venue demander une protection vous vous sentez un peu plus humiliée que de là où vous venez parce que vous vous dites que vous avez mis de l'humiliation sur de l'humiliation.

Maman a foncé pour trouver refuge alors qu'elle vivait persécutions et humiliations dans son pays, elle ne veut pas retrouver la même chose ici, dans sa terre d'accueil. Maman ne veut pas vivre ce paradoxe, cette incohérence, mais elle le subit malgré tout.

Inaccessibilité aux politiques publiques : « Je ne pourrai bénéficier des avantages de ce pays là que lorsque j'aurai passé mon audience »

Au fil des mois qui passent, Maman se rend bien compte qu'elle est bloquée de part et d'autre dans les structures, les institutions de son nouveau pays. Elle met le doigt sur le problème majeur qui ne lui permet ni d'avoir de travail, ni étudier pour l'instant, et complique la charge des femmes monoparentales demandeuses d'asile, qui comme elle, n'ont pas accès à la garderie pour leurs enfants : « l'État a arrêté

tout ça, là on ne peut pas aider, c'est vrai que les avocats sont en train de débattre pour voir comment faire. [...]. » Maman, déçue, n'a pas le choix que de voir les droits des autres mères différent des siens : « Tu ne peux pas aller avec ton bébé au travail, et que le revenu ne te permet pas de le laisser dans une garderie ». Les difficultés reliées à la conciliation de l'organisation familiale et de la demande d'asile culminent : « Je vais partout avec mon bébé, si c'est l'hiver je le mets dans une poussette parfois chose qui n'est pas facile avec l'excès de froid [...] si c'est en été, je le mets sur le dos et j'attache bien et je cours partout ». Maman tente de tenir le coup avec les prestations d'aide sociale comme unique rentrée d'argent, car en tant que demandeuse d'asile, elle n'a pas accès non plus aux allocations familiales provinciales et fédérales, et les délais avant l'audience commencent à se faire sentir.

Je pense bien que une maman monoparentale qui a passé l'audience et qui a été acceptée, et qui a déjà la sélection Québec pourrait, par exemple, faire une demande pour... pour la subvention qu'on donne aux enfants. Voilà bénéficiaire de ça, et ça l'aide à faire moins de tâches, pour cette mère de famille. Mais... avec la... la longue attente c'est difficile. C'est difficile.

Maman a quand même des expériences positives dans certains services publics à l'hôpital notamment. À chaque fois qu'elle s'y rend pour ses enfants, elle remarque les différences, mais ne se sent pas opprimée par celles-ci.

On dit carte d'assurance maladie ? je dis je n'en ai pas (rires). Mais qu'est-ce que vous avez ? J'ai dit j'ai le papier brun. Ah! vous êtes demandeuses d'asile. J'ai dit oui (rires). Et c'est comme ça mais je ne sens pas de jugement par rapport à ça [...], ceux qui ont les cartes assurance maladie ont leur coin, accueil et administration, et vous qui avez le papier brun là aussi vous savez que vous partez : au service client (rires).

Enfin, Maman est résiliente à travers les expériences qu'elle vit tout en voyant la date de son audience approcher. Pendant plusieurs mois, elle ressent de l'insécurité, mais elle ne la dévoile jamais à ses enfants. Elle est donc seule pour affronter ces difficultés en plus des souffrances liées à son parcours pré-migratoire, qui ne se sont pas évanouies avec son arrivée ici.

La résilience comme baume aux souffrances : « Tu es là dans l'incertitude, tu divagues, tu reviens, mais tu t'en tiens et puis tu restes fort »

Certains jours, Maman se rappelle qu'elle est ici pour plusieurs raisons, qu'elle a couru pour trouver refuge, et les traumatismes, les deuils, ne sont pas guéris. « Tu fuis ta communauté mais derrière toi tu laisses ta mère, tu laisses tes amis, tu laisses même l'espace que tu connais, tu laisses tes rêves, tes habitudes, tout tout tout pour aller recommencer à zéro ». Les mois passent et Maman est fatiguée, et quand elle a enfin

la date de l'audience, elle sent beaucoup de pression, l'incertitude devient incessante et très difficile à vivre :

La dernière semaine a été très fatigante pour moi. Au finish je n'arrivais plus même à fermer les yeux parce que ... alors je me disais que... mais tout au fond de moi... la foi me disait que tout va bien se passer. Et parfois ça te dit : Est-ce que tout va bien se passer ? Et l'autre voix te dit oui ça va bien se passer (rires)... C'est comme ça ! Ça se pogne ! L'autre dit oui, il faut avoir la foi ça va bien se passer ! Tu ne laisses pas l'autre côté dominer sinon tu tombes dans le chagrin et finalement tu perds le sommeil, tu perds l'appétit.

Maman tente alors de ne pas tomber dans un état plus dépressif, elle a de l'espoir, mais parfois il se cache très loin en elle : « Il n'y a pas la certitude que ça aussi ça va marcher [...] on est toujours dans l'impasse, dans l'impasse, dans l'impasse ».

Les chocs culturels ont aussi un impact sur elle, sur sa santé mentale, elle le voit : « nos politiques ne sont pas les mêmes et tu rentres dans un autre environnement où tu ne connais personne c'est vraiment difficile, très difficile, très difficile ». Elle se sent parfois totalement déconnectée, et lutte pour ne pas se sentir vide, pour continuer à attendre, continuer à vivre : « Comme je vous ai dit, tu arrives dans un environnement où ton esprit n'est pas connecté, c'est-à-dire que tu es complètement déconnectée [...] c'est comme si on m'avait lavé une partie du cerveau [...] y'a un vide qui s'est créé ».

Finalement, Maman reçoit sa lettre d'audience : « J'ai reçu la lettre c'était un ouf de soulagement, mais pour quelque temps. Et après quand tu te dis, je peux où ne pas passer... là le stress commence ». Elle se prépare donc pour ce nouvel interrogatoire, et pour raconter son histoire une nouvelle fois afin de convaincre le juge qu'elle et ses enfants ont droit à la sécurité.

L'audience et les interrogatoires de « personnes traumatisées »

Outre son audience finale, Maman a passé à travers plusieurs interrogatoires à la frontière. Elle est critique de la logique des interrogatoires : « Je dois signaler qu'ils font l'interrogatoire des personnes traumatisées ». Cela est également vrai lorsqu'elle passe, après 17 mois d'attente son audience d'acceptabilité, après plusieurs mois de préparation avec son avocat, elle ressent de l'appréhension, du doute et une profonde incertitude :

Lorsque vous faites l'entrevue d'une personne traumatisée la personne peut-être peut ne même pas vous donner quelque chose d'honnête. Quand vous demandez des années à quelqu'un qui est traumatisé, on vous donne des tonnes de fiches à remplir en ce moment, votre esprit n'est pas connecté à ça.

Quelques jours avant son audience, elle revoit des fiches de préparation avec son avocat et elle se sent parfois perdue et vulnérable :

Avant même que mon audience, on était obligé de reprendre beaucoup de choses. Parfois même je me demandais, est-ce-que c'est moi qui ai écrit? je dis ça à mon avocat c'est moi qui a écrit maître ? Il dit oui, oui c'est toi qui as écrit. J'ai dit oui maître c'est vrai, c'est vrai que quelqu'un n'a pas écrit à ma place, mais je pense que c'était pas le bon moment de remplir ces fiches.

Finalement, Maman et ses enfants sont accepté.e.s : « par la grâce divine je vous assure que mon interrogatoire n'a pas duré plus d'une heure trente minutes, pendant une heure c'était la présentation trente minutes d'interrogatoire, c'était fini après la pause elle dit qu'elle n'a rien à dire et tout, c'est parti! ». Apaisée, elle rentre donc chez elle, en sachant qu'elle pourra y rester cette nuit-là et les prochaines : « J'étais un peu plus allégée et je souhaite la même chose pour tous ceux qui passeront par là ».

Apprendre et prendre de toustes : « C'est pourquoi moi j'aime l'universalité »

Maman est résiliente, d'une grande sagesse, son espoir ne s'est jamais réellement éteint. « Il faut être très fort desfois pour dire que ce ne sont que des passages de la vie et que ça aussi ça va passer et que les choses vont rentrer dans l'ordre ». Elle est maintenant fière de ce qu'elle a accompli, fière de ses stratégies, de ses résistances, elle sait qu'elle peut faire confiance à ses propres connaissances. « Maintenant je me trouve aussi rodée parfois je me dis je n'ai même pas besoin d'appeler il suffit juste que je me rende ici et le travail est fait et c'est comme ça ». Maman a espoir que la quotidienneté des personnes demandeuses d'asile, et spécialement des femmes seules s'améliore : « L'accès au logement, l'accès à une garderie pour les mamans qui ont des bébés, pour pouvoir faire un travail ou une formation. Oui ça oui ». Maman est toujours déterminée à poursuivre sa route et à élever ses enfants dans leur nouvelle terre d'accueil : « Tout n'est pas mauvais aussi de la même façon que tout n'est pas bon ici. C'est pourquoi moi j'aime l'universalité Au fait, prendre par tout ce qui est bon et combiner à faire une seule culture pour vous-même vous comprenez ? ». Enfin, son ouverture sur le monde, sur les autres seront toujours ses précieux piliers.

4.5 L'expérience du processus d'asile de Mimi : se sauver et sauver ses enfants, surmonter les défis

Moi je suis Mimi (rires). J'étais une femme au foyer, je suis mère de quatre enfants et mes premiers sont des jumeaux de 14 ans, une fille de 12 ans, et mon dernier a 5 ans. J'ai fait une formation en études médicales, et après j'ai fait le doctorat en médecine.

Traverser la frontière : « J'ai eu tellement peur mais je me sentais forte »

Mimi quitte la Guinée-Conakry pour trouver refuge au Canada « suite à de nombreux problèmes », elle est alors accompagnée de ses quatre enfants et franchit le Chemin Roxham. Entre la peur et le désir de passer, ses sentiments s'entremêlent : « J'avoue réellement que moi j'avais tellement peur, je me suis dit vouloir traverser la frontière, mais ça n'allait pas du tout être facile pour moi ». Les autorités canadiennes se tiennent devant elle, et d'emblée, elles la questionnent à savoir si elle veut vraiment passer, car elles nomment que Mimi procède à un acte illégal en traversant : « Vous voulez illégalement traverser la frontière pour venir au Canada, et vous serez dans la main de la police. Madame, est-ce que vous voulez passer avec les enfants ? ». Mimi est décidée, elle a tout quitté pour trouver la sécurité : « J'ai dit oui sans hésiter, j'ai dit je vais le faire ». Mimi traverse et se sent apaisée, car l'accueil est chaleureux malgré sa peur : « Moi dans ma tête ils allaient me mettre en prison avec mes enfants ». Or, une dualité entre cet accueil chaleureux et les normes rigides appliquées à la frontière est palpable : « On a été fouillé quand même j'avoue, tout ce que j'avais prévu pour mes enfants, la plupart de ces choses-là ce sont retrouvées dans la poubelle ». Toutes ses provisions maintenant jetées, la famille reste quatre ou cinq heures sans manger, et lorsque la nourriture arrive, tout est très froid et les enfants sont en choc, ne veulent pas manger : « C'était vraiment du pain frais, c'était très très frais pour les enfants. C'était difficile, c'était difficile quand même à la frontière c'était vraiment difficile ».

Mimi ressent qu'elle n'a pas droit à l'erreur à la frontière, un faux pas et tout pourrait s'écrouler, lorsqu'elle remplit les documents d'immigration, elle a de la difficulté à se souvenir des dates : « Ils disent que tu n'as pas le droit à l'erreur, faut remplir le formulaire de façon convenable. Il se trouve parfois que tu n'as même pas accès à certaines données, mais tu es obligée de remplir ». Mimi se souvient de cette traversée marquante, le stress d'être coupable d'un acte dit illégal, les interrogatoires à répétition, l'organisation de sa famille : « C'était vraiment une journée pénible en un mot, parce que c'était d'interrogatoire en interrogatoire, oui tu devrais passer devant la police [...] tu devrais te déplacer avec les enfants, et j'avais un bébé à l'époque autour. La journée était tellement fatigante pour nous ». Il n'y a rien de facile à demander l'asile.

Des procédures inattendues : « comme dans toute chose il y a des avantages et puis y'a des inconvénients »

Dès les premières étapes de la demande d'asile, Mimi se souvient que son stress ne retombe pas immédiatement, oui elle est en sécurité concernant les persécutions de son pays d'origine qui ne sont pas

imminentes, mais elles restent dans son bagage, et elle ne se sent pas tout de suite en sécurité concernant ce qui les attend, elle et ses enfants : « Non seulement tu as quitté ton pays avec la peur et le stress, tu rentres, tu es dans la main de la police, tu montes tu es suivie, tu descends quelqu'un te suit ».

C'est dans cet état d'esprit que Mimi quitte la frontière avec ses enfants pour aller au refuge du Royal Victoria. Encore une fois, elle ne s'attend pas aux installations sanitaires dérisoires. De plus, les règles rigides du refuge lui compliquent la vie, elle ne peut pas amener de la nourriture pour ses enfants :

Et puis il fallait respecter l'heure du manger aussi. [...] Et on n'avait pas le droit de rentrer avec le manger, à Royal-Victoria, non c'était interdit. L'enfant pouvait pleurer à cause de manger tu n'as pas le choix [...] Alors je leur donnais de l'eau à boire, puis je me contentais de ça, puis à 12h ou à 1h, tu viens au cafétéria par exemple, le menu du jour, si c'est pas un menu de ta convenance, tu le prends ou tu ne le prends pas ce n'est le problème à personne.

Malgré tout, elle est soutenue par les intervenant.e.s au refuge, mais la sécurité devient rapidement un problème. Déjà, en plus d'un niveau de stress et d'anxiété élevé, car une peur constante d'être retournée dans son pays lui plane au-dessus de la tête, Mimi est menacée par une garde de sécurité du Royal Victoria :

Il y avait à un certain moment les enfants n'avaient plus droit à circuler dans les corridors [...] les enfants c'était difficile pour eux, fallait jouer au ballon c'est des petits garçons ils peuvent pas rester tranquilles. Quand l'enfant est dans le corridor, la police, voilà la police venait m'intimider ou y'avait une vigile là-bas qui venait m'intimider : Nous allons mettre ça, nous allons faire un rapport et nous allons envoyer ça à l'immigration. Parce que vous vous venez d'arriver, oui, oui, vous venez d'arriver vous ne pouvez pas prendre soin de vos enfants.

Alarmée, Mimi tente de se justifier, même si elle n'a rien fait de mal : « Je lui ai dit j'essaie fort Madame, mettez-vous à ma place, avec 4 enfants c'est pas facile, avec 4 têtes c'est difficile ». Seule, désarmée par cette injuste menace, elle ne peut rien faire, car elle ne veut surtout pas de « tache » sur son dossier d'immigration.

Ainsi, une fois les 30 jours écoulés au Royal Victoria, soit le temps maximal alloué aux personnes demandeuses d'asile à cet endroit, Mimi entame une autre étape : « Pour trouver le logement... ça été un autre combat de ma vie aussi ». Une bataille débute, elle doit trouver un logement. Une longue quête teintée de racisme et de discrimination s'amorce en même temps qu'une longue attente pour obtenir sa date d'audience.

Inégalités et racisme, des freins et de la frustration : « Je me suis dit, pourquoi moi ? »

Un jour, Mimi se rend sur place pour visiter un logement, un propriétaire qui lui fait visiter l'appartement la coupe immédiatement :

Ouh... j'imagine vous vous êtes une femme voilée. J'ai dit oui oui, moi je suis une femme voilée. Ah! Mais désolé moi [...] je suis un homosexuel, la plupart des habitants de cet immeuble sont des homosexuels, est-ce que le fait que toi tu es voilée, le jour où tu verras les homosexuels, comment tu vas te sentir ?

Devant cet acte de racisme flagrant, Mimi est bouche-bée « moi je cherche un appartement, les homosexuels ça ne m'intéressent pas c'est leur vie à eux, moi aussi j'ai ma vie à moi! » Mimi est scandalisée mais a besoin d'un toit pour elle et ses enfants, elle insiste, car elle sait qu'elle a droit à un logement : « Il me dit : Ah... Madame je suis vraiment désolé, je suis vraiment désolé, parce que si je pousse la question avec vous, vous allez vous sentir frustrée, vous allez me dire peut-être que j'essaye de faire de la discrimination avec vous mais j'essaye de vous dire la vérité ». Mimi comprend qu'elle n'y pourra rien, pas aujourd'hui : « Je n'ai pas commenté [...] Au fait ce n'était pas lié à l'homosexualité ou quoi, je me suis tout simplement dit la barrière c'était le voile. J'ai compris ça, moi je me suis préparée à ça. Je me suis préparée à ça oui ». Mimi s'était préparée à ce racisme, cette discrimination, cette haine qui lui est démontrée dès ses premières semaines au Canada. Elle retourne au refuge, un sentiment de pesanteur sur ses épaules.

Incohérences des mesures sociales : « Y'a beaucoup de points saillants qui doivent être améliorés »

Mimi vit tout au long de son parcours, plusieurs chocs entourant les incohérences des mesures sociales et de l'inaccessibilité à certains services publics. Elle qui est venue chercher de la protection et une nouvelle vie ici, est bloquée dans plusieurs sphères sociales comme dans la garde de ses enfants qui l'empêche de travailler, et la maintient dans le cercle vicieux de l'aide sociale. « Ils te disent non non non occupe-toi de tes enfants, mais on... et en plus on te dit non non non non tu as droit à travailler, parce que tu as un permis de travail et puis qu'on mette des structures compétentes vraiment ». Mimi n'a pas d'argent pour la garderie non subventionnée, elle veut s'épanouir et aller travailler, mais même la situation entourant son emploi la met en colère, car elle doit accepter qu'elle sera déqualifiée : « Ce qui est très très très grave encore très très très grave encore c'est quand tu viens avec ton diplôme. [...] on te donne droit à rien, rien. On te dit oui tu étais médecin dans ton pays mais ici là si tu veux être médecin il faut reprendre les études à zéro. Vu mon âge, c'est difficile ». Elle se dit alors qu'elle devra faire une formation, elle tente de trouver, mais elle est constamment mise à l'écart en raison de son statut : « Ok tu n'as pas droit à travailler. Mais est-ce possible aussi de faire même une petite formation en présentiel ? ou en ligne ? Ton enfant à côté de toi.... Ils vont te dire que tu n'as pas la résidence [permanente] ». Mimi est choquée, même avec toute

sa volonté, elle est parfois épuisée de se faire fermer des portes, et surtout elle a toujours peur de se faire couper son aide sociale du moment où elle aurait un emploi, même très précaire : « Ils veulent qu'on travaille, comment est-ce que ?? d'un seul coup tu rentres pour travailler, mais tu ne sais même pas s'ils peuvent te garder là-bas [...] Si toi tu declares [ton travail], ton aide sociale va être coupée ». Même avec son désir de s'impliquer dans la société, de se réaliser, Mimi voit bien qu'elle ne pourra pas y arriver malgré ses efforts, les causes sont plus grandes qu'elle, ses droits sont limités et elle n'arrive pas à améliorer ses conditions de vie à cause des limites structurelles.

Être en déséquilibre, tenter de trouver « le courage de vivre tous les jours »

Mimi a vécu plusieurs persécutions terribles dans son pays d'origine, lorsqu'elle se remémore ces moments, elle est très émotive, elle pleure, elle souffre encore de ces traumatismes graves, alors que la famille de son mari insiste pour faire exciser sa plus jeune fille, Mimi s'y oppose vivement :

Et mon opposition à cette famille... (pleurs). J'ai été l'objet d'une grande stigmatisation sociale. Ma fille était considérée comme une femme, fille sale. Une fille impropre. Mes garçons n'en parlons pas, ne pouvaient même pas avoir accès à la mosquée, rentrer dans la mosquée non. Et quant à moi, moi j'ai été insultée, battue, humiliée. J'ai subi toutes sortes d'humiliations dans ma vie.

Mimi est médecin, elle ne laissera jamais sa fille subir ce qu'elle a elle-même subi : « Nous connaissons les conséquences de l'excision, moi regarde mes accouchements, combien de fois mes accouchements sont pénibles, je fais des déchirures, j'ai des hémorragies, et aujourd'hui avec les infections quotidiennes... (pleure) vous voulez faire subir ma fille la même chose ? ». Un jour, elle part pendant la nuit, elle s'enfuit avec ses enfants, et arrive au Canada, mais doit vivre avec ces traumatismes qui la hantent toujours, car tant que l'audience n'a pas lieu, elle n'a pas la certitude de pouvoir rester. Ainsi c'est plusieurs mois dans la peur, et dans le stress immense d'être déportée à la suite d'un refus, qu'elle vit et parfois, elle perd espoir : « Parce que moi, comme moi, quand je suis venue au Canada, je me disais que tout était fixe pour moi. Je me suis dit, que ma vie n'avait plus de sens ». Mais elle reçoit de l'aide à ce moment, lorsque la vie lui paraît sans repère, elle trouve un organisme qui l'aide, la soutient : « Ça m'a tellement redonné le courage je me suis tellement sentie dans ma propre famille alors que... je n'ai même pas de mots pour remercier [nom de l'organisme] ». Mimi sait que seule, sans soutien, il est facile de tomber que la santé mentale est fragile : « Si tu n'as pas quelqu'un pour te donner des conseils, pour te soulager, pour te soutenir, j'avoue tu vas finir par la dépression » et ainsi elle revendique cette protection et ce soutien collectif, tant nécessaires.

Témoigner et être acceptée : « Un grand ouf de soulagement »

Mimi avant de passer son audience, a eu des expériences difficiles à la frontière lorsqu'elle devait raconter son histoire, car elle est partie sans son mari, elle a fui pour protéger sa fille, et en plus de devoir raconter cette histoire difficile, on lui demande l'autorisation parentale du père : « Tu es là on te dit il faut l'autorisation parentale, il faut ça, il faut ça, sinon l'immigration va rejeter ta demande [...] Tu n'as aucune idée où est-ce que tu vas avoir l'autorisation parentale ». Les interrogatoires sont difficiles, émotionnellement et psychologiquement, « j'avoue c'était beaucoup de réflexion, c'était difficile, c'était très très très très difficile ».

Par chance, lorsqu'elle témoigne à son audience, Mimi a une expérience positive, la commissaire à l'immigration reconnaît ses persécutions vécues : « Madame je n'ai aucun droit de vous refuser l'asile vous êtes acceptée avec tous vos enfants. Ça ça a été un grand ouf de soulagement pour moi, oui ».

Vivre et savoir : « Le gouvernement, quand même, doit améliorer beaucoup de choses »

Mimi désire que le soutien s'améliore, elle espère plus de soutien à des moments clés, lors de la rédaction des formulaires à la frontière, lors des procédures d'accueil, notamment lors de la recherche d'avocat.e.s pour éviter les abus de pouvoir des avocat.e.s, dont elle a été témoin lors d'une expérience de bénévolat à PRAIDA : « qu'ils essayent de faire une grande sensibilisation... à partir de la frontière, ou même ceux-là qui rentrent par l'aéroport, qu'ils essayent de faire une grande sensibilisation autour de ça ». Mimi a un savoir inestimable sur ce point et raconte que plusieurs femmes qu'elle connaît ont été victimes d'abus de pouvoir venant des avocat.e.s. Ces femmes se sont vu soutirer de l'argent, elles ont été mises dans des situations d'abus financier par leurs avocat.e.s et Mimi veut qu'une sensibilisation soit faite pour éliminer ces situations si souffrantes.

Enfin, Mimi est reconnaissante de l'accueil au Canada, mais pense sincèrement que certains points devaient être améliorés sans détours : « C'est difficile, c'est difficile, moi je pense que le gouvernement doit penser à beaucoup de choses, le gouvernement a beaucoup fait, mais y'a certains points saillants, que le gouvernement doit revoir ».

4.6 L'expérience du processus d'asile de Liliana : courage et pouvoir de fuir la violence pour survivre

« Une femme normale, une guerrière (rires). »

L'arrivée par avion au Canada : « Honnêtement, je pensais juste à sauver mes enfants »

Liliana, avec deux enfants en bas âge, arrive au Canada par voie aérienne, elle arrive comme touriste à ce moment : « J'ai pas l'idée de faire une demande d'asile. Honnêtement, je pensais juste à sauver mes enfants ». Liliana fuit son mari, seule, elle court pour sa vie et celle de ses enfants : « J'ai fui mon mari violent. Moi et mes enfants ». Elle se rend au Canada, car elle a une sœur qui y habite, elle n'a pas d'autre plan que de sortir des graves persécutions et violences qu'elle et ses enfants vivaient :

Oui, j'ai fui au début au [nom du pays limitrophe], mais j'ai pas trouvé de soutien familial, ni les lois qui protègent la femme. C'est malheureux vraiment... Mais les lois, ils protègent pas les enfants, il y a pas de lois qui protègent les enfants contre leur père, et la famille ils disent toujours c'est ta famille. Et après j'ai retourné et je commençais à penser à où je vais aller... Je pensais au début doucement mais après il a commencé à dire je vais tuer les enfants, je vais te tuer. À ce moment-là j'étais obligée de le quitter le plus tôt possible.

Quelques semaines suivant son arrivée, Liliana se fait donner l'adresse du PRAIDA par une personne qu'elle rencontre, elle part chercher des informations, et dépose une demande d'asile au bureau intérieur de l'IRCC trois mois et demi après son arrivée par avion. Elle n'est pas invitée à entrer aux bureaux du PRAIDA, ni invitée à recevoir de l'aide ou de l'accompagnement, elle doit se débrouiller : « Juste la porte, derrière la porte d'entrée ils ont dit c'est ce qu'il faut faire, j'ai même pas rentré à l'intérieur ».

Les procédures d'accueil et l'attente de l'audience : « Qu'est-ce qu'il faut faire ? »

Lorsqu'elle arrive au Canada, Liliana va chez sa sœur. Toutefois, elle vit une expérience terrible. Elle tente de s'émanciper de sa sœur, qui la contrôle : « Le malheur que ma sœur elle m'a profité, elle m'a... elle m'a dit que tu es ici avec moi il faut que tu fais ce que je dis. Donc je restais un an de plus avec elle, la violence psychique ». Elle réussit encore une fois à s'évader de cette situation toxique, elle continue coûte que coûte son parcours.

Ainsi, toujours animée par un désir de s'autoréaliser, de poursuivre courageusement, Liliana tente désespérément de trouver un autre logement : « Le grand, vraiment le grand malheur c'est que tu cherches un, un endroit pour louer, un appartement et personne n'accepte parce que tu es demandeur

d'asile, tu viens d'arriver, c'est ça vraiment le malheur ». Elle vit donc plusieurs situations de discrimination pour offrir un toit à sa famille, qu'elle porte déjà sur ses épaules.

Ne pas avoir les mêmes droits : « Je suis un être humain, comme les autres... »

Plus le temps avance, plus Liliana se rend bien compte qu'elle n'a pas les mêmes droits que les autres, elle cherche un logement et se heurte à du racisme et de la discrimination directe : « J'ai senti... les mots aussi quand je cherchais le logement. Je trouve des logements pas chers, ils m'acceptent pas... même je suis le premier qui est venue visiter. Ils m'acceptent pas... Une il m'a appelée il m'a dit on t'accepte pas parce que tu es une demandeur d'asile ». Pleine de ressources, elle tente de comprendre ces injustices et appelle à la régie du logement et on lui dit que les propriétaires ont droit de la refuser pour ces raisons. Discriminée de part et d'autre, en raison de son statut juridique et en raison de son statut de mère monoparentale, Liliana comprend donc qu'elle n'est pas comme les autres en fait, même si elle est humaine : « Tu n'es rien... tu es un demandeur d'asile. Pas comme les autres. Oui ». Cette réalisation, Liliana n'a pas le choix que de l'accepter, elle voit quotidiennement que ses conditions de vie sont différentes, moindres, plus difficiles, car elle est une femme demandeuse d'asile. Paradoxalement, elle fuit elle aussi les oppressions de son pays d'origine mais en retrouve des nouvelles une fois arrivée en terre d'accueil.

Ses yeux de mère sont également témoins de racisme lorsque ses enfants jouent au parc : « Il y a des gens qui acceptent et des gens non. Au début au parc, il y a des enfants qui veut pas jouer avec mes enfants. Ça fait mal au cœur, pour mes enfants. Toujours et pourquoi, je ne sais pas pourquoi mais c'est des enfants. Même les parents je sens qu'on est loin, je sais pas si c'est pour ça, je sais pas ». Plus le temps avance, plus elle voit une amélioration, mais toujours dans l'attente, elle espère seulement que ces injustices et discriminations se terminent lorsqu'elle sera acceptée à son audience.

Multiplés incohérences sociales et systémiques : « C'est pas juste »

Tout le long de son parcours, Liliana se heurte à plusieurs barrières les unes après les autres, les discriminations individuelles et sociales ne sont pas les seules qu'elle affronte. Elle est aussi confrontée aux barrières systémiques dans le système de santé et des services sociaux. À plusieurs reprises, Liliana se fait refuser de plusieurs cliniques alors qu'elle possède un PFSI. Même au niveau du logement, Liliana s'informe et trouve dans ses recherches le programme provincial d'allocation au logement pour les familles à faible revenu mais « même le aide logement, c'est 80 \$ je suis pas admissible pour ça.[...] tu penses que même c'est 80 \$ mais ça va changer ».

Liliana tente ensuite de sortir du cercle de l'aide sociale, de travailler, mais elle sait que la déqualification professionnelle n'est pas un choix :

J'ai laissé un bon travail, un bon salaire, un bon carrière, j'avais une bonne carrière au [pays d'origine et pays limitrophe] et tout. Et j'ai venu ici et je cherche le l'aide alimentaire, et je cherche, des mois je trouve pas comment je vais terminer le le ... comment on va vivre... je paye l'électricité, je paye tous les choses, mais l'aide sociale c'est juste pour payer le loyer et l'électricité, donc... c'est pas facile du tout.

Liliana expérimente donc l'ampleur du manque et de l'inégalité des mesures sociales et malgré tous ses efforts, sa persévérance et le courage d'aller demander de l'aide, elle a de la difficulté à joindre les deux bouts.

Des traumas et des cauchemars : « Tout ça c'est du stress »

Pour sortir la tête hors de l'eau, Liliana part à la recherche d'aide pour soutenir sa famille et pour sa santé mentale. Elle reçoit de l'aide dans un centre pour la famille de son quartier et d'une travailleuse sociale au CLSC pour son garçon. Pour elle-même, Liliana réussit à avoir accès à une psychologue d'un centre qui vient en aide aux personnes ayant vécu des violences en contexte migratoire, elle se fait référer par un intervenant d'un centre pour nouveaux.nouvelles arrivant.e.s à Montréal :

M. [nom], jamais je vais l'oublier. J'ai allé pour faire un demande pour faire le permis de travail mais il m'a demandé pourquoi tu es ici. J'ai commencé à pleurer, il m'a dit je vais te référer à [nom d'organisme] j'ai eu 20 séances avec un psychologue mais quand je voulais d'autres séances, ils ont dit tu n'as pas le droit.

Malgré le fait qu'elle nomme sa détresse et son besoin de continuer les séances, encore une fois, Liliana se voit refuser un service. Elle a besoin d'aide et elle est forte et proactive pour en trouver. Elle trouve des solutions et son humilité et sa résistance lui permettent de continuer à avancer : « Moi au début j'ai pas juste tapé une porte, j'ai tapé plusieurs portes. Partout (rires) Avec la poussette, mon fils, ma fille à côté de moi, la neige, la tempête, le bus et je cherche!! (rires) oui ».

Outre sa propre détresse qu'elle tente d'apaiser, Liliana est une mère aimante d'un garçon et d'une fille, et elle souffre de voir ses enfants vivre eux.elles aussi des traumas. Elle sait que ses enfants vont mieux, mais les souvenirs, les répercussions demeurent, elles ne s'envolent pas en quelques mois, en un an : « Quand je suis venue ici des enfants traumatisés, juste des cauchemars le soir, ma fille à l'âge de cinq ans elle fait pipi le soir. Elle pleure. Mon fils, ils ont dit, un médecin, il a vu mon fils il dit que c'est autisme. Mais c'est pas autisme c'est juste... (pleure) ».

Quelques jours avant l'audience : « Maintenant j'attends juste la décision du juge »

Encore en attente de l'audience, Liliana est dans une période très souffrante émotionnellement et psychologiquement, elle a peur d'être retournée dans son pays constamment, peur que son mari la retrouve : « même pas d'idée qu'est-ce qu'elle va faire le commissaire ou bien le juge avec toi. Comment il va voir ton dossier (pleure) ». La peur de Liliana est quotidienne : « tu as un statut illégal, mais le stress que tu vas un jour...que tu vas retourner [dans ton pays] c'est ça... c'est de la folie!! ». Et pour le moment, elle appréhende et vit une période très difficile : « hier j'ai dormi une heure et demi ou bien deux heures, mais des cauchemars. Hum.. je pensais que j'ai raté ma date d'audience, je pensais que j'ai pas parlé bien ». Hantée par ses cauchemars, elle ne veut qu'être en sécurité, et attend désespérément son acceptation face à la revendication de son droit.

L'humilité dans la connaissance et le savoir : « Ma petite expérience, oui »

Liliana en sait quelque chose, les histoires d'asiles sont toutes différentes, personne n'a les mêmes expériences, le même parcours à raconter et cette hétérogénéité, Liliana aimerait la voir adressée par les institutions : « Il faut voir aussi ça, faut pas qu'on traite tous les demandeurs d'asile d'une seule manière ». Les demandeur.euse.s d'asile sont des personnes, iels ne sont pas toustes les mêmes, iels ne sont pas seulement un papier brun. Liliana a des connaissances riches du processus d'asile et en toute humilité, elle a espoir que son expérience puisse faire une différence : « Si quelqu'un vient devenir [demandeuse d'asile], veut demander de l'aide, pas de problème pour moi, je vais lui dire qu'est-ce qu'il faut faire ». Même si dans une semaine, Liliana passera une audience qui changera sa vie, malgré tout, elle pense aux autres femmes dans sa situation ou qui le seront. Elle a le poids de la sécurité de sa famille sur les épaules et même si elle reçoit de l'aide, l'insécurité du délai d'attente de recevabilité, la peur d'être retournée vers son mari, a maintenant atteint son apogée : « Pas laisser les gens tout ce temps-là. Le papier brun et le stress d'attendre... il va venir [peur de son mari] ... c'est vraiment oui... je prends des anti-stress mais cette dernière période ça marche pas avec moi-même les anti dépression et c'est pas facile du tout... oui ».

Liliana est presque à la ligne d'arrivée, et même après tout ce processus, elle garde un optimiste et une sagesse : « Il y a l'humanité ici, juste je sais pas pourquoi cette critique pour les demandeurs d'asile mais les demandeurs d'asile ils ont besoin de... tu vis avec juste le papier brun, tu as juste le papier brun ». Elle espère simplement qu'après l'audience, elle sera considérée comme plus qu'un simple bout de papier.

4.7 Conclusion

Finale­ment, ce chapitre avait pour ambition de présenter la singularité des expériences du processus d'asile des femmes, tout en mettant en évidence des thématiques récurrentes et nommées au début du chapitre, soient : L'entrée à la frontière canadienne; Les procédures d'accueil et l'attente de l'audience; L'audience et les témoignages; Les expériences d'inégalités en terre d'accueil; Les incohérences des mesures sociales et de l'inaccessibilité aux politiques publiques; La santé mentale; Les savoirs expé­rientiels et les recommandations des femmes demandeuses d'asile. Ainsi, ces récits singuliers souhaitent rendre justice aux femmes, et leur systé­matisation démontre une collectivisation de certaines expériences. Pour faire suite à cela, le prochain chapitre propose une analyse plus transversale du matériel qui référer­a en outre aux données du groupe de discussion et présentera les grandes tendances qui se dégagent de cette recherche.

CHAPITRE 5 : DISCUSSION ET ANALYSE TRANSVERSALE

Dans ce chapitre, nous nous dégagerons du registre d'analyse précédent pour considérer les tendances fortes et les faits saillants de nos résultats mis en dialogue avec la revue de littérature et notre cadre théorique et conceptuel. Nous ferons également référence à de nouvelles autrices, non anticipées dans les sections précédemment nommées. L'analyse et la discussion comporte cinq points forts que nous élaborerons davantage, soit la reconnaissance des femmes demandeuses d'asile, les expériences de souffrances, les discriminations les entourant, la connaissance de leurs identités et finalement les savoirs des femmes demandeuses d'asile comme production de connaissances.

Il est également de mise de mentionner que la partie du groupe de discussion (*focus group*) se trouve au sein de cette section afin de prôner le principe que les femmes sont elles-mêmes des autrices de l'analyse transversale. Elles ont été invitées à valider ou invalider pour confirmer ou infirmer l'analyse préliminaire. Elles sont ainsi à juste titre co-autrices de ce chapitre.

Notre chapitre veut répondre à notre question de recherche initiale : Quelles sont les expériences du processus de demande d'asile canadien des femmes demandeuses d'asile ayant immigré à Montréal ? Rappelons également que notre objectif principal était de documenter et de reconnaître les expériences des femmes en lien avec le processus de demande d'asile au Canada.

5.1 Reconnaissance des femmes demandeuses d'asile : des femmes « illégales » ?

Comme souligné dans la problématique, le terme « illégales » pour désigner les personnes qui passent par le Chemin Roxham, point de poste frontalier non officiel, trahit une rhétorique bien présente pendant l'ère des conservateurs de Stephen Harper (2006-2015), soit la dangerosité des demandeur.euse.s d'asile (Belkhodja et Xhardez, 2020). C'est un terme qui a été utilisé par les officiers à la frontière canadienne pour décrire ce que la majorité des participantes faisaient. Ce terme vecteur de polarisation, est en fait erroné. Il a d'ailleurs été mentionné lors du groupe de discussion avec les participantes, que le terme *illégal* n'est pas à privilégier et que le terme *irrégulier* est celui qui devrait être prôné. Les personnes passant par les entrées irrégulières de la frontière canadienne sont arrêtées par la GRC uniquement afin de vérifier leurs antécédents (Gouvernement du Canada, 2019). De plus, il est indiqué par l'UNHCR qu'il s'agit en majorité de « familles, des parents seuls accompagnés de leurs enfants, des couples et des personnes

voyageant seules » (UNHCR, 2019). Cela corrobore les résultats où cinq participantes sur six ont passé avec leurs enfants, ou seule, dans le cas d'Antonia. Elles exercent leurs droits et non un crime lorsqu'elles passent la frontière. Harper et Kurtzman (2014) relèvent un pan de l'intersectionnalité qui touche les conséquences des discours monologiques dominants émis, par exemple, par les gouvernements. Ceci est en lien direct avec la rhétorique installée lors de la gouvernance des conservateurs de Harper discutée ici et qui demeure pérenne dans l'imaginaire collectif. En effet, les attitudes et les comportements sexistes pour certains des officiers, et réducteurs pour plusieurs, peuvent être fondés sur ce principe où :

Les hiérarchies sociales sont également décrites comme la concrétisation de discours fondés sur différentes divisions sociales et comme effets de pratiques et de processus qui prennent forme au cours des interactions humaines, que ce soit au sein des institutions, de la communauté, du marché de l'emploi ou encore de la famille. (Harper et Kurtzman, 2014, p. 16).

Malgré le fait que le gouvernement libéral de Justin Trudeau (2015-aujourd'hui) prône une politique d'accueil plus inclusive, les mentalités et surtout les pratiques ne sont évidemment pas totalement changées. Cet abus de pouvoir discursif effectué par les officiers à la frontière relève d'une politique de sécurisation qui impacte les femmes pendant plusieurs années, comme les femmes en témoignent plus haut. Ce pouvoir discursif est également lié à des attitudes dégradantes, négatives ou validant un filtre culturaliste (Roy, Rachédi et Taibi, dans Rachédi et Taibi, 2019) des officiers à la frontière envers plusieurs femmes participantes comme il a été démontré dans les résultats plus hauts. Nous n'avons qu'à penser au stéréotype réducteur appliqué à Antonia lorsque les officiers l'ont accusée à tort de faire partie d'une situation de polygamie. Il y a aussi, les abus de pouvoir installés dans l'ingérence des officiers à la frontière : « *I remember that the officer that was filling this form with me, he wrote this like by himself that I crossed Roxham Road illegally and still I have it in my papers, so I guess this is a lot of weight on us, like to feel that you did this* » (Antonia). Cette ingérence réduit le pouvoir d'actrice des femmes dès le début de leur processus d'asile.

Le filtre culturaliste est d'autant plus dangereux, car il participe à un racisme systémique : « cette perspective [des officiers] est réductionniste et porteuse d'effets pervers comme l'altérisation et la racisation » (Ibid, p. 196). Ce filtre culturaliste intériorisé par le système de pouvoir structurel est aussi croisé avec une discrimination sur la base du genre, sur la base du statut et sur la base d'appartenance ethnoculturelle, où des traitements ou attitudes sont infligés aux femmes en raison de leur identité de « femme racisée demandeuse d'asile » (Bilge, 2009) , identité complexe et loin d'être homogène. C'est pourquoi l'appellation « femme racisée demandeuse d'asile » est employée ici pour démontrer comment

les catégories identitaires se croisent et interagissent, mais l'identité des femmes participant à la recherche est sans limites, et ne se circonscrit pas uniquement à travers cette appellation, et elles ne sont surtout pas « illégales ».

5.2 Documenter les expériences de souffrances liées au processus de demande d'asile : la santé mentale en équilibre, un marqueur de ces souffrances

Comme les résultats des récits en témoignent, la santé mentale des femmes demandeuses d'asile est un enjeu criant et souvent oublié lorsqu'on aborde les défis et les épreuves quotidiennes du processus d'asile. Les résultats démontrent que l'idée de se sentir perdue, ressentir un stress hors du commun, sentir une pression pour tout faire dans des délais impossibles, ont été ressentis par la totalité des participantes.

Le thème des délais, est d'ailleurs un thème récurrent. Paradoxalement, les femmes attendent des mois sans nouvelles, mais doivent faire certaines procédures très rapidement, tel que remplir le formulaire du *Fondement de la demande d'asile* en quinze jours. Ce formulaire est très lourd à rédiger, car il évoque les raisons de la demande, c'est-à-dire les histoires des persécutions vécues, ce qui ravive des traumatismes. À ce sujet, les femmes sont encore une fois unanimes, la charge mentale est immense dès le début du processus. Cette charge mentale regroupe la souffrance liée à la conciliation famille-enfants / procédures d'asile. Pour les femmes, un enjeu qui pèse sur leur santé mentale est aussi celui du manque d'aide au tout début du processus d'asile, au refuge par exemple. Les femmes ont évoqué plusieurs pistes de solution concernant ces étapes du processus, et l'une de ces pistes est d'augmenter l'aide psychosociale. En effet, deux femmes ont pu bénéficier d'un jumelage au tout début de leurs parcours par la travailleuse sociale du Royal Victoria et ceci a été un baume sur ce qu'elles vivaient. À cette étape cruciale du parcours, les femmes soulignent également comme leurs rencontres avec cette intervenante étaient essentielles pour qu'elles puissent avoir du support émotionnel, de l'aide psychologique et même de simples encouragements : « *She [intervenante] was taking a lot of stress with just a single word you know. It was like magic* » (Laura).

Cette démonstration des bienfaits d'un support psychosocial à ce moment, est très importante à illustrer, car ce résultat en est un qui pourrait permettre l'émergence de meilleures pratiques dans le domaine de l'intervention interculturelle avec les nouveaux.elles arrivant.e.s. Plusieurs auteur.trices abondent en ce sens : Fauteux (dans Rachédi et Taïbi, 2019) évoque l'importance d'« aborder le temps autrement pour une intervention plus inclusive » (p. 138). L'intervention intersectionnelle dont Fauteux discute pourrait

permettre aux femmes d'avoir des accompagnements à plus long termes dans le temps et plus globaux : « [...] le temps permet de s'adapter aux rythmes, aux horaires, aux capacités et permet de faire un pas vers l'autre » (p. 138). Les interventions adaptées et ciblées peuvent donc être clés dans le support à la santé mentale des femmes demandeuses d'asile. Les résultats sont révélateurs de l'importance d'accroître le support psychosocial en début de parcours, afin de travailler en amont pour préserver la santé mentale des femmes demandeuses d'asile.

Pour l'instant, au travers des discours de la moitié des femmes, il semble y avoir un manque de ressources humaines pour assister les demandeuses d'asile dans leurs premières étapes. Leurs observations sont des faits, des constats observés par cinq femmes qui ont passé plus d'un mois dans ce refuge à s'imprégner de leur nouvel environnement. Il est alors crucial de mettre en lumière ce manque d'aide, ce manque d'intervenantes, ce manque de structure organisationnelle dans le secteur des services sociaux notamment au niveau de l'intervention avec les nouveaux.nouvelles arrivant.e.s. Ces manques traduisent une négligence face à certaines populations marginales, une mauvaise gestion publique et une mauvaise gestion des ressources financières octroyées au secteur de la santé et des services sociaux.

De plus, comme il a été souligné dans les résultats, toutes les participantes ont pleuré pendant les entretiens et une participante a fondu en larmes lors du groupe de discussion, car la charge émotionnelle, mentale et la souffrance ne s'évaporent pas après la décision de l'audience. Les expériences des difficultés vécues laissent des traces même si le statut change. Les traumatismes post-migratoires sont donc bien réels comme Kronick, (2018), psychiatre, le mentionne : « *At the systemic level, post-migratory stressors are strongly linked with poor psychological outcomes [...]* ». L'inaccessibilité structurelle croisée avec les conditions de vie précaires des femmes demandeuses d'asile est un frein considérable pour être en mesure de se procurer de l'aide. Rappelons-nous qu'une participante n'a pas pu payer pour les services privés d'une psychologue, car elle n'avait pas assez de revenu, et qu'une autre participante n'a pas pu poursuivre ses rencontres d'aide psychologique dans le secteur communautaire, car elle n'avait pas le droit à plus de 20 rencontres.

Les souffrances liées au manque d'aide sont intimement liées aux conditions de vie créées par les forts délais d'attente du processus de demande d'asile et l'insécurité qui en résulte, ce qui participe à la détérioration de la santé mentale des femmes demandeuses d'asile. À ce sujet, Lacroix mentionne en 2004, dans un article sur les demandeur.euse.s d'asile au Canada, que le délai d'attente avant l'audience était

de sept mois. Depuis, le délai a plus que triplé, comme nous l'avons vu, 22 mois est maintenant la moyenne (CISR, 2020), ce qui semble constituer un indice considérable que depuis plusieurs années, il n'y a pas d'amélioration concernant cet aspect. Au contraire, force est de constater qu'il y a plutôt une négligence systémique dans cette sphère.

Dans la majorité des cas, les traumatismes post-migratoires dont Kronick parle se combinent avec les traumatismes pré-migratoires, pouvant ainsi décupler la détresse psychologique des femmes demandeuses d'asile : « le stress d'attendre, il va venir [peur que son ex-conjoint la retrouve] c'est vraiment oui, je prends des anti-stress mais cette dernière période ça marche pas avec moi-même les anti-dépression, et c'est pas facile du tout » (Liliana). Bref, toutes les femmes ont nommé ces souffrances psychologiques et émotionnelles qui ont fait partie de leur quotidien pendant toute la durée du processus, et qui ont fait basculer leur santé mentale à plusieurs reprises.

5.3 Discriminations des femmes demandeuses d'asile et stratégies pour sortir de ces oppressions

5.3.1 Injustices dans le système public : vers des discriminations systémiques

Toutes les femmes ont confirmé avoir des aspirations et des rêves en arrivant ici et que les injustices qu'elles ont vécues les ont freinées, ont éteint des flammes d'autodétermination qui les avaient accompagnées jusque-là. Les résultats démontrent que la totalité des femmes soulignent l'incohérence des délais avant l'audience pour plusieurs raisons. Notamment pendant cette période de latence, elles spécifient qu'elles auraient le temps de s'autoréaliser et de contribuer à la société en allant travailler et en se créant un réseau, mais qu'elles sont constamment bloquées par l'inaccessibilité aux mesures sociales. D'où, comme certain.e.s l'ont déclaré, la sensation d'avoir sa vie en suspens.

Les politiques fédérales et provinciales encouragent, en théorie, une « intégration » des nouveaux.nouvelles arrivantes comme la loi sur l'immigration au Québec et, plus spécifiquement, le chapitre *Participation à la société québécoise*, article 60, l'affirment :

Le ministre élabore des programmes d'accueil, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes. Ces programmes visent notamment l'apprentissage du français, des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne ([chapitre C-12](#)) ainsi que l'établissement de relations interculturelles harmonieuses. Ces programmes contribuent, en offrant des services de soutien aux personnes immigrantes, à favoriser leur pleine participation, en français, à la vie collective, en toute égalité, ainsi qu'à

leur établissement durable en région. (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2021a, s.p).

Or en pratique, les femmes relèvent plusieurs barrières systémiques qui les empêchent de participer pleinement et harmonieusement à la société québécoise, que ce soit au niveau de l'employabilité, de la garderie, des études et du logement. Ces injustices sont inévitablement en lien avec des traitements différenciés envers les personnes ayant un statut de demande d'asile. Certaines discriminations, bien que systémiques et subies par toutes les personnes demandeuses d'asile, ont des conséquences spécifiques sur la vie des femmes demandeuses d'asile et sont donc des discriminations indirectes sur la base du genre. Les passages suivants témoignent de certaines discriminations plus spécifiques envers les femmes et que les six femmes dénoncent dans leurs discours.

5.3.2 Discrimination en matière d'emploi : enjeux de classe et de néolibéralisme

Les personnes demandeuses d'asile peuvent avoir accès à un permis de travail au Québec après en avoir fait la demande (Trosseille et al., 2019). Comme Bilge et Collins (2016) le soulignent, lorsqu'on évoque les enjeux liés aux conditions de travail, la classe sociale est discutée, mais la structure du capitalisme dans laquelle elle est inscrite est parfois occultée. Afin de discuter des discriminations en matière d'emploi, le discours d'Antonia permet de mettre en lumière des conditions de travail médiocres auxquelles elle a dû faire face comme femme demandeuses d'asile. Elle parle notamment d'une expérience en usine qui était déroutante pour elle :

It just made me feel the capitalism where they just want humans to work like machines in the warehouse. They were like a long tables where they open boxes of clothes and they just spread the clothes in the in these tables and when you hear the bell, like the rings you have to put them like in the hangers and put on you never stop until you hear the ring again then this is a break.

Ce travail d'usine et de main-d'œuvre, hooks (2000) autrice militante afro-américaine, en discute dans son ouvrage *Feminist is for everybody*. Autrice pionnière pour les droits des femmes afro-américaines et critique des mouvements féministes élitistes, l'analyse a fait émerger cette autrice clé concernant entre autres les enjeux de genre, classe et appartenance ethnoculturelle. Ainsi, elle note que le travail n'est pas toujours synonyme de libération pour les femmes : « *When we talk about economic self-sufficiency as liberating rather than work, we then have to take the next step and talk about what type of work liberates. Clearly better-paying jobs with comfortable time schedules tend to offer the greatest degree of freedom to the worker* » (p. 49). Comme elle le mentionne dans son ouvrage, le mouvement féministe blanc de la

deuxième vague aux États-Unis revendiquait le droit au travail pour les femmes dans le but de tendre vers la libération des femmes. Dès lors, posons-nous la question : De quel travail parlons-nous ? Même si hooks (2000) évoque les femmes afro-américaines, son constat s'élargit aux femmes immigrantes en général (Osmani, 2002), et son constat est témoigné par des participantes de notre recherche : « *When we went to eat, we were eating and suddenly the ring rang again and everyone stopped eating and move directly like back to work... and I felt that this is too « machinic », like mechanic you know for humans* » (Antonia). Tel que décrit dans cet extrait, ces femmes sont poussées par un système discriminatoire à leur égard à occuper des emplois précaires avec des conditions de travail médiocres.

Ce que décrit Antonia renvoie ainsi à l'enjeu des piètres conditions de travail également relevées par cinq femmes sur six dans les résultats, exemplifiant par le fait même l'abus de pouvoir de la part du système néolibéral et patriarcal où la productivité érigée en tant que principale priorité sociétale, mène à l'exploitation de certaines populations minoritaires. Il va sans dire que ce milieu de travail ne constitue pas un exemple de libération des femmes au contraire, « *working for low wages d[o] not liberate poor and working-class women from male domination* » (hooks, 2000, p. 48). Continuer de proposer ces emplois, en connaissance de cause des conditions de travail qui les attendent, aux nouveaux.nouvelles arrivant.es participe également à la discrimination systémique en matière d'emploi pour les femmes demandeuses d'asile. Plus de la moitié des participantes confirment vivre cette discrimination en matière d'emploi, et dénoncent la manière dont elle participe à exacerber leur sentiment de dévalorisation, conséquence directe du vécu de la discrimination et de la déqualification professionnelle (Osmani, 2002).

Cet enjeu de discrimination à l'emploi est également entrelacé avec une discrimination sur la base du genre. En effet, les femmes immigrantes tout statut confondu, sont davantage sujettes à la déqualification professionnelle que les hommes immigrants (Chicha, 2012), et ce, pour plusieurs motifs comme les participantes en ont fait part. Souvenons-nous notamment des acquis non reconnus de Mimi, de la conciliation travail/famille sans accès aux garderies de cinq participantes sur six et du statut de demande d'asile d'Antonia qui l'a freinée pour un stage rémunéré. Une vision globale qui intègre la complexité des structures d'oppressions et le racisme quotidien (Collins et Bilge, 2016) est nécessaire afin de trouver des solutions à la discrimination au travail ou pour l'accès au travail. La dimension systémique de l'enjeu, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'une cause unique qui oppresse ces femmes, mais bien que les motifs de discrimination sont multiples, qu'ils se croisent et qu'ils sont inscrits à même le système, doit être prise en considération dans les réflexions quant à l'émergence de politiques québécoises relatives à

l' « inclusivité » des immigrant.e.s. Pour que les femmes demandeuses d'asile acquièrent leur droit de dignité au travail, il faut qu'elles puissent avoir accès aux garderies subventionnées, aux cours de français à temps plein, aux allocations de participation complètes, et qu'elles cessent de subir du racisme à l'emploi, en raison des représentations sociales véhiculées dans la société forgeant un imaginaire collectif raciste, classiste et sexiste à leur égard.

Bref, ce point démontre une nouvelle fois comment les femmes demandeuses d'asile vivent une discrimination à l'emploi par un système patriarcale certes, mais également capitaliste et raciste. La discrimination à l'emploi n'est malheureusement pas la seule discrimination que les femmes demandeuses d'asile doivent surmonter, une autre discrimination primaire a été soulevée par toutes les six femmes interviewées : celle du logement.

5.3.3 Discrimination dans le logement : une entrave à un droit fondamental

En raison de divers motifs, toutes les participantes se sont vu refuser un toit à un moment ou à un autre. Cet aspect peu documenté de la réalité des femmes demandeuses d'asile est un exemple concret où les dynamiques de pouvoir s'entretiennent avec de multiples oppressions.

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec [CDPDJ], déclare que nul ne doit subir un traitement différent « sur la base de caractéristiques personnelles qui sont des motifs interdits par la Charte des droits et libertés de la personne » (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la solidarité sociale, s.d.) Les motifs qui sont interdits sont énumérés sur le site web de la Commission, soit la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, les grossesses, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap. De ces 14 motifs, aucun ne soulève de façon explicite qu'une personne ne peut pas être discriminée sur la base de son statut. Outre ce manquement qui ajoute à l'invisibilité des réalités des personnes ayant un statut de demande d'asile, les six participantes ont vécu de la discrimination sur les motifs suivants : la race, la couleur, le sexe, l'expression de genre, l'état civil, la religion, l'origine ethnique ou nationale et la condition sociale, c'est-à-dire plus de la moitié des motifs évoqués par la Commission. Il s'agit donc d'un exemple d'une discrimination systémique à leur égard, où l'intersection entre leur genre, leur appartenance ethnoculturelle, leur statut, leur condition sociale d'avoir l'assistance sociale comme revenu, leur statut de mère et leur religion provoque une culmination qui se résulte par : ne pas trouver de logement, ne pas trouver un toit où s'abriter avant plusieurs semaines.

Plusieurs refus ont été vécus et à tout coup, des sentiments d'exclusion en ont inévitablement résulté. Rappelons-nous l'histoire de Mimi qui n'a pas obtenu un logement car elle portait le voile, un exemple flagrant de l'intersection entre le genre et l'appartenance ethnoculturelle. Nombre d'entre elles ont écopé de ces discriminations dès leurs premiers jours au Canada, où elles revendiquent leur droit de protection et de sécurité.

Il importe aussi d'insister sur les lignes que Lacroix écrivait en 2004 : « Il convient de signaler que les demandeurs d'asile ne sont pas admissibles à des logements subventionnés par les gouvernements ni à des allocations de logement, malgré le fait que leur situation économique les place souvent dans des situations où ils auraient besoin d'une telle assistance » (p. 51). Depuis 2004, rien n'a changé.

Bref, ces dynamiques de pouvoir à multiples échelons sont vectrices d'inégalités sociales (Bilge et Collins, 2016), comme nous le rappellent les témoignages forts venant des participantes concernant l'injustice qu'elles ressentent face à ces discriminations et ce racisme. La récurrence des mots « *unfair* » et « injustice » est frappante.

5.3.4 Luites et stratégies : se sortir de la discrimination sur la base du statut, du genre et de l'appartenance ethnoculturelle, le cas des garderies.

Les six participantes sans exception ont parlé d'un enjeu qui a entravé considérablement leur qualité de vie et conditions de vie, soit l'inaccessibilité à la garderie subventionnée.

Dans la province du Québec, dans la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, spécifiquement dans le *Règlement sur la contribution réduite*, l'article 3 émet les critères d'admissibilité aux garderies subventionnées. Parmi eux : « Est admissible au paiement de la contribution réduite, le parent qui réside au Québec et qui satisfait à l'une des conditions suivantes [...] » (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2021b), l'une des conditions étant la résidence permanente. Or, les femmes demandeuses d'asile ne satisfont pas les conditions énumérées dans la loi, car elles n'ont pas un statut permanent.

Cet article de loi est vraisemblablement discriminatoire pour toutes les personnes demandeuses d'asile, sans compter les ramifications complexes de cette politique qui défavorisent encore plus les femmes. Tel que le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine l'apporte [CDÉACF] :

« Le nonaccès aux services de gardes à contribution réduite représente l’obstacle le plus important à l’intégration sociale et professionnelle des femmes demandeuses d’asile, qui sont majoritaires à assumer seules ou en couple le soin des jeunes enfants » (CDÉACF, 2019, s.p.).

Dans une étude publiée en 2012 par Morantz, Rousseau, Banerji, Martin et Heymann, plus de 75 entretiens ont été conduits regroupant des mères, des pères et des enfants ayant des statuts de demande d’asile. L’étude visait à faire ressortir les défis de la relocalisation pour les familles demandeuses d’asile. Ce qui ressort entre autres, est que, de toutes les barrières, la difficulté d’accès aux garderies subventionnées est évoquée presque exclusivement par les mères : « *Most of these difficulties were reported by both mothers and fathers, except for lack of help with child care, which was described almost exclusively by mothers* ». (Morantz et al, 2012, p. 3). Comme il a été mentionné dans la problématique, ce n’est que depuis 2018 que les demandeur.euse.s d’asile n’ont officiellement pas le droit aux garderies subventionnées, mais il se trouve qu’avant 2018, l’accessibilité à ces garderies était également inégale, comme c’est le cas actuellement avec l’application inégale du PFSI. Ainsi, il est pertinent de s’attarder aux conséquences de cette discrimination envers toutes les familles demandeuses d’asile, mais qui semblent affecter les femmes plus spécifiquement.

Le CDÉACF abonde en ce sens dans son communiqué de mai 2019 qui cite Kim Paradis du Conseil d’intervention pour l’accès des femmes au travail :

Ceci a un impact déterminant sur leur capacité à se franciser, sur leur capacité à s’intégrer à la société québécoise; à obtenir un emploi et à se constituer un réseau de soutien et d’entraide. Ces familles sont donc cantonnées dans une grande précarité sociale et économique, parfois durant plusieurs années, compte-tenu des délais actuels de traitements de dossiers. Cet impact discriminatoire sur les femmes demandeuses d’asile est contraire aux principes d’égalité promus par les lois et les politiques du Québec. (s.p)

Force est de constater qu’en plus, il n’y a aucun changement : comme l’étude de Morantz et al (2012) le montre, cette inaccessibilité était déjà un thème majeur en 2013 et l’est toujours comme la présente étude l’a démontré dans ses résultats. Pour plusieurs participantes, leurs vies sociales et personnelles en sont extrêmement entravées. Cette discrimination mène ainsi à plusieurs autres comme celles discutées plus haut. Comment se trouver un logement alors ? Comment se trouver un travail ? La précarité grandit, le sentiment d’injustice aussi. Les propos de Mimi disent sans équivoque quant à l’entremêlement des discriminations, des inégalités, sur les impacts, sur l’incohérence et sur la manière dont les systèmes

capitalistes et patriarcaux créent de telles inégalités et perpétuent leur rapport de domination (Bige, 2009) :

C'est vrai, beaucoup de personnes viennent sans leur famille mais ceux qui viennent avec leur famille, surtout avec des enfants en bas âge, qu'on essaye d'améliorer un tout petit peu leurs conditions de vie, sinon c'est très très très très difficile. C'est très très très très difficile. Ils te disent non non non occupe-toi de tes enfants, mais on... et en plus on te dit non non non non tu as droit à travailler, parce que tu as un permis de travail. Et puis qu'on mette des structures compétentes vraiment parce que y'a certains organismes aussi qui peuvent désorienter les nouveaux arrivants, qui peuvent te dire oui mais si tu ne travailles pas, au cours de ton audience, il se peut qu'on te refuse. (Mimi)

Ces propos, d'une justesse éloquente, dénotent la grande disparité entre des politiques d'immigration qui sont dites inclusives et la réalité du terrain, la réalité de leurs terrains. Bilge (2009) propose que l'intersectionnalité est aussi un moyen de « cerner les effets des structures d'inégalités sur les vies individuelles et les manières dont ces croisements produisent des configurations uniques » (p.73). Ainsi, cette politique publique qui n'inclut pas les femmes demandeuses d'asile en raison de leur statut provoque automatiquement leur mise à l'écart de l'espace public. Elles sont donc confinées au seul statut de mère.

Il importe de souligner aussi que les garderies non subventionnées ont des tarifs entre 35 à 40 \$ par jour pour une place (Chouinard, 2019). Les femmes demandeuses d'asile devraient donc déboursier cette somme quotidiennement pour avoir accès à une garderie. Ce service n'est accessible qu'aux familles ayant un certain revenu, ce qui ancre les garderies non subventionnées dans une dynamique d'accès classiste. Le cercle vicieux tel que décrit par Mimi s'installe, les femmes demandeuses d'asile veulent travailler pour payer la garderie non subventionnée, mais pour travailler, elles doivent faire garder leurs enfants. Donc comme Maman dit, il s'agit littéralement d'une impasse. Avant de devenir résidente, leur agentivité concernant ce point sera toujours entravée par cet imbroglio discriminatoire : « Ça veut dire que avant ça vous êtes toujours prisonniers » (Maman). Comme les résultats l'ont démontré, cette politique est une réalité qui tend à être spécifique aux femmes demandeuses d'asile qui préféreraient que leur identité ne se restreigne pas à leur statut de mère. Elles veulent se réaliser et s'épanouir pour elles-mêmes aussi.

Finalement, Osmani (2002) relève que lors de la Marche mondiale des femmes de 2000, il y avait cinq revendications ciblant les femmes immigrantes. Il y a 22 ans, une des revendications concernait, entre autres, l'accès aux garderies : « l'accès universel pour les Néo-québécoises, sans aucune exclusion basée sur le statut d'immigration ou sur les années de résidence au Québec, à des cours de français accompagnés d'allocations décentes et de l'accès à des services de garde » (Osmani, 2002, p. 144). La lutte n'est donc

pas terminée, et elle ne date pas d'hier. Les privilèges que certaines ont acquis ne doivent pas mettre fin à la lutte commune. Aucune femme, peu importe son statut ne devrait rester dans l'ombre des revendications féministes. C'est donc dans cette mesure que le patriarcat, le racisme et le capitalisme ne peuvent pas être discutés de façon séparée : la complexité de l'intersectionnalité permet d'analyser cette situation en tentant de ne pas hiérarchiser les oppressions vécues par les femmes demandeuses d'asile (Hancock, 2007). Le cas des garderies a été nommé par toutes les femmes comme étant une bataille qu'elles ont dû mener à coup de stratégies personnelles, mais toutes rêvent et aspirent à une stratégie collective et politique non discriminatoire : un accès universel aux garderies peu importe le statut.

5.4 Connaître les femmes demandeuses d'asile : au-delà du « papier »

5.4.1 Stigmatisation : le « papier brun »

Lors du groupe focus, lorsque nous avons abordé le sujet des injustices dans les services publics, Sara et Antonia, ont commencé à parler d'un sujet qui n'avait pas encore émergé dans les entretiens individuels, soit la stigmatisation. Elles ont abordé leurs expériences concernant la stigmatisation lorsque vient le temps de s'identifier : comment se cacher d'être demandeuse d'asile alors que le seul moyen d'identification est le fameux « papier brun » (« *the brown paper* »), papier mythique. Un échange très éloquent en groupe focus, permet donc d'allier les propos du groupe de discussion avec ceux de Liliana qui avait énoncé cette difficulté de s'identifier lors des entretiens individuels. Ainsi la moitié des femmes ont discuté explicitement de l'ampleur et l'absurdité de cet unique moyen d'identification : « *You cannot hide the status because the only ID we have is the brown paper and... and the brown paper is only for the refugee* » (Sara). Leurs statuts leur colle à la peau, même dans des moments intimes où elles aimeraient pouvoir vaquer à leurs occupations personnelles comme Antonia :

Because of the stigma like I remember like... I smoke weed so like I used to go to the SQDC and there is the line and like I had to show my ... my ID so like I'm in the door always with my, with my brown paper and like I just, like I don't know...its one of the times that I felt like that it would be judge also for that, for that I'm a refugee and I'm here to buy you weed or something (rires).

Derrière son utilité « pratique », le papier brun, en tant qu'unique manière de s'identifier, constitue une forme de marquage archaïque, une violence symbolique : même le format de 8 ½ par 11 pouces, provoque questionnements et réflexions chez notamment deux participantes. Incapable d'être caché, il accentue le sentiment d'être différente, d'être une personne à part, exclue.

Il nous apparaît alors intéressant d’amorcer une réflexion à ce sujet : pourquoi une seule pièce d’identité, et pourquoi ce format unique ? Ce format est-il lié à une accentuation du rapport de force entre les instances gouvernementales et les personnes demandeuses d’asile ? Dans les faits, les femmes se sentent opprimées par cet unique moyen de s’identifier.

Au même titre que d’emprisonner les femmes immigrantes dans l’imaginaire collectif comme des femmes vulnérables, pauvres, sans identité propre, et ne faisant pas partie de la sphère publique (Osmani, 2002), cette unique pièce d’identité contribue à contrôler l’image des personnes demandeuses d’asile et donc participe à leur oppression. Dans un de ses ouvrages, Collins (2000), renchérit sur ce contrôle des images stéréotypées et essentialisantes de ce qu’est « la » « *Black women* » qui participe à réduire la prise de conscience collective des inégalités au sein de la société : « *These controlling images are designed to make racism, sexism, poverty, and other forms of social injustice appear to be natural, normal, and inevitable parts of everyday life* » (p. 69). Ainsi, pour les femmes demandeuses d’asile, le papier brun peut être vu comme un symbole qui augmente la discrimination sur la base du statut et accentue la discrimination sur la base du genre concernant l’image essentialisante de « la femme demandeuse d’asile » vulnérable, sans pouvoir et n’ayant aucune valeur sociétale. Comme les propos de Collins (2000) qui portent sur les réalités des femmes afro-américaines et pouvant se coller aux réalités des femmes demandeuses d’asile le dénotent, « *the authority to define societal values is a major instrument of power* » (p. 69). Le papier brun accentue ce sentiment de *disempowerment* que les femmes ont nommé concernant le fait de ne pas être en mesure de s’identifier soi-même sans la peur du jugement et du stigma, ce qui augmente le contrôle politique à leur égard. Ce papier pourrait donc être considéré comme un vecteur d’une domination raciste et patriarcale envers ces femmes.

Bref, cette réflexion sur la stigmatisation programmée dû au papier brun et ses conséquences sur les femmes demandeuses d’asile est un exemple de l’ampleur de la portée des intersections entre la classe, le genre, le statut et l’appartenance ethnoculturelle, et de comment ces oppressions sont ancrées dans une rhétorique politique puissante de ce que les femmes demandeuses d’asile « valent » socialement : « *Intersecting oppressions of race, class, gender, and sexuality could not continue without powerful ideological justifications for their existence* » (Collins, 2000, p. 69).

5.5 Plein feu sur les savoirs des femmes : un levier prometteur pour documenter et reconnaître les femmes demandeuses d'asile

Ce dernier thème d'analyse est présenté afin de mettre l'accent sur le pouvoir de paroles des femmes demandeuses d'asile qui désirent s'identifier sans stigma certes, mais aussi s'exprimer sans limites et sans coercition.

5.5.1 Les dispositifs de la cueillette de données : un espace sécuritaire de prise de paroles

Enfin, il était impossible de passer sous silence ce dernier point qui a été très récurrent dans les entretiens individuels, et ce, sans qu'aucune femme ne soit questionnée à ce sujet. Il s'agit de la fonction des dispositifs de collecte de données et leurs teneurs émotives et libératrices. Comme ce thème a été très marqué pendant les six entretiens individuels, et qu'il est également ressorti lors du groupe focus, cette section regroupe les résultats des deux formules : les entretiens individuels et les résultats du groupe focus. Ainsi, pendant les six entretiens, cinq femmes sur six ont affirmé comme il était libérateur de pouvoir s'exprimer librement à ce moment, comme Mimi en témoigne :

Je vais juste à dire, que je suis très très très contente et je vous remercie du fond de mon cœur, hum oui, je vous remercie du fond de mon cœur vraiment, hum.. de me donner l'opportunité une fois encore de m'exprimer! Oui. De m'exprimer, de dire tout ce que je... De... de... d'essayer de vous dire, d'essayer de dire... aux dirigeants de mettre hum.. de mettre les choses au clair, d'améliorer certaines conditions de vie des nouveaux arrivants. Je suis très très très contente parce que parfois on a beaucoup d'idées... on a beaucoup d'idées, on veut partager certaines choses, on veut partager beaucoup de choses, mais quand on n'a pas la personne, la bonne personne ciblée à qui le dire, oui.. Pour faire véhiculer le message c'est difficile parfois.

Lors de la présentation des résultats individuels dans le groupe de discussion, le fait de pouvoir parler de son expérience sans que le témoignage soit forcé était une première pour plusieurs participantes et a été soulevée par plusieurs. Ainsi, comme Laura le dit, elle ressentait un effet libérateur de savoir que les informations resteraient confidentielles, lorsqu'elles parlaient de leurs problèmes, de ce qu'elles ont trouvé imparfait dans le processus, de leurs rages contre certaines injustices, de leurs tristesses face aux inégalités. : « *Its so relieving you know... when I speaks to you... there's thing that I never talked about before* ».

La parole se libère lorsque ces femmes sont libérées des entretiens coercitifs. Elles sortent du registre des preuves lorsqu'elles se racontent elles-mêmes, elles se sentent reconnues. Cette notion de libération de

la parole peut s'apparenter à la dimension sensible de l'expérience du témoignage public que les écrits de Mensah (2017) relatent. La fonction de libération de la parole qu'a provoquée le dispositif de collecte de données, n'était pas une fonction attendue, et a émergé en rencontre. Mensah se révèle donc une autrice pertinente à la notion de témoignage non contraint et non coercitif. Bien que la notion de témoignage tel que pensée par Mensah est appliquée aux communautés sexuelles et de genres dans un de ses ouvrages, plusieurs aspects pourraient être transposés également chez les femmes demandeuses d'asile. En effet, comme les résultats le démontrent, la stigmatisation des femmes demandeuses d'asile provoque souffrances, sentiments d'injustice, d'isolement et d'exclusion. Lors des entretiens individuels, les femmes ont verbalisé le fait de se sentir plus légères, soulagées d'avoir pu extérioriser leur ressentis. Ce faisant, il peut être intéressant de penser le format de l'entretien ou même du groupe focus comme pouvant s'apparenter à celui d'un témoignage. Mensah (2017) renvoie à Derrida pour développer la notion de sensibilité lors du témoignage, chose qui était encouragée lors des entretiens, les émotions étaient permises, le temps de les vivre également. C'est aussi là, la différence avec le témoignage forcé lors de l'audience, qui vise à prouver, à convaincre et qui est un lieu de stress, contrairement à un lieu de reconnaissance comme prôné dans cette recherche : *« Qu'est-ce que je veux dire quand je dis « je témoigne » [...] ? Je veux dire non pas « je prouve », mais « je jure que j'ai vu, j'ai entendu, j'ai touché, j'ai senti, j'ai été présent ». Telle est la dimension irréductiblement sensible de la présence et de la présence passée [...] »* (Derrida, 2005, dans Mensah, 2017, p. 214).

Effectivement, les femmes ne veulent pas prouver ou se prouver, elles veulent être considérées dans leurs persécutions passées lors de l'audience, et elles ont voulu se faire considérer lors des entretiens individuels et du groupe focus. Les témoignages pourraient être alors un moyen de reconnaître le savoir expérientiel des femmes, comme Mensah (2017) le dit : *« Il s'agit plutôt, en ces termes, d'une invitation à évaluer notre ouverture à l'autre, qui nous demande d'être affecté »* (p. 215). Demander d'être « affecté.e », c'est aussi demander que les expériences vécues par les femmes demandeuses d'asile, si elles étaient de notoriété publique, puissent contribuer à un levier de changement social (Mensah, 2017). C'est aussi pourquoi le concept de savoir expérientiel comme production de savoirs pouvant améliorer les conditions de vie des populations minoritaires et marginalisées, est lié à celui de témoignage. Dans le groupe focus, les femmes, par le partage, pouvaient collectiviser leurs expériences et leurs savoirs, et donc se sentaient reconnues et revendiquaient des changements, ce qui constitue une partie intégrante du concept de la « portée collective » du savoir expérientiel (Godrie, 2016). Mensah (2017) abonde en ce sens : *« l'affirmation publique d'un « je » stigmatisé contribue à former un groupe social – un « nous » - et ainsi à renforcer la*

dimension collective d'une intervention par le témoignage » (p. 212) et ainsi avoir une plus grande portée revendicatrice également en ce qui a trait aux injustices, aux discriminations qu'elles vivent. Le témoignage pourrait alors changer des perceptions sociales, changer le regard, l'imaginaire collectif pour que « demain soit un meilleur jour » comme Maman le dit si bien.

Ainsi, les dispositifs de cueillette de données tant individuelles que collectives semblent avoir agi en tant qu'espaces sécuritaires où les participantes ont senti qu'elles pouvaient être elles-mêmes, où elles pouvaient s'exprimer librement, où les émotions de frustrations, de tristesse, d'exaspération, mais aussi où humour, rires, auto-dérision, auto-réalisation et soulagement étaient au rendez-vous.

5.6 Conclusion

Pour conclure ce chapitre, l'analyse a permis d'améliorer et de critiquer les connaissances sur le processus d'asile canadien, grâce aux expériences et aux savoirs des femmes demandeuses d'asile ayant immigré à Montréal. En plus de l'analyse des entrevues individuelles, nous avons également fait intervenir de façon ponctuelle les discussions issues du groupe en cohérence avec le principe que les femmes sont les expertes de leurs vécus et de leurs expériences.

Ensuite, toutes ces expériences que les femmes ont partagées ont été analysées sous le prisme de l'intersectionnalité. Bien que les théories de l'intersectionnalité soient plurielles, plusieurs alliances ont pu être faites et ont permis de pousser la réflexion entre le côté microsociologique et subjectif de la recherche et son lien avec les structures mises en place, donc le côté macrosociologique. Comme il a été mentionné, les discriminations et inégalités ont été mises en lumière non seulement sur la base du genre, mais également sur la base du statut, de la classe, de l'appartenance ethnoculturelle. Il a été discuté pourquoi certaines discriminations peuvent créer des oppressions spécifiques et comment la catégorie du genre interagit avec les autres catégories identitaires des femmes demandeuses d'asile, et pourquoi il est nécessaire donc de s'attarder sur cette population dans l'ombre. Le concept du savoir expérientiel a pu continuer à être conceptualisé à travers les discussions et a d'ailleurs pris tout son sens pratique et non seulement théorique lors de l'analyse de la fonction libératrice des dispositifs de collecte de données.

Finalement, il a été proposé aussi dans la dernière section que l'intersectionnalité a sa place en intervention certes comme Fauteux (dans Rachédi et Taibi, 2019) l'avance, mais aussi en recherche, dans l'opérationnalisation de la méthodologie choisie et comment cela participe à l'effervescence des pistes de

solutions et recommandations produites par les premières concernées. Comme Vatz-Laaroussi (2007) le mentionne, il s'agissait dans cette recherche « de s'intéresser au marginal et à l'exceptionnel, ce à quoi les recherches et les chercheurs classiques s'intéressent peu par manque de masse critique » (p. 3). Ce marginal et cet exceptionnel, ce sont les expériences de six femmes courageuses.

CONCLUSION

Fuir pour trouver refuge, revendiquer un droit international de protection et de sécurité, voilà ce que les femmes demandeuses d'asile qui arrivent au Québec ont, entre autres, dans leurs bagages. Ce mémoire avait comme objectif de documenter les expériences des femmes demandeuses d'asiles et de reconnaître leurs expériences en rapport avec le processus d'asile canadien, et ces cinq chapitres nous ont permis d'y répondre de façon originale, rigoureuse, et en prônant objectivité et sensibilité face aux réalités de ces femmes. Le chapitre un a donc été révélateur de la problématique entourant les flux migratoires de refuge et de la manière dont la définition du statut de réfugié.e est liée à celle d'une personne demandeuse d'asile, revendiquant ce statut reconnu internationalement. Une revue de la littérature a permis de dégager les écrits sur les femmes demandeuses d'asile plus précisément, et nous avons expliqué également pourquoi il était pertinent socialement et dans la discipline du travail social, de se pencher sur les enjeux et les réalités propres aux femmes. Le chapitre deux, cadre théorique et conceptuel, a présenté l'intersectionnalité et ses autrices clés. Nous avons mis l'accent sur des travaux d'autrices racisées, en cohérence avec les racines de l'intersectionnalité, intimement liées au *Black feminism*, aux luttes militantes antiracistes et anti-patriarcales. Le concept de savoir expérientiel a été arrimé avec ce repère épistémologique central, afin d'illustrer comment les savoirs d'expériences sont des savoirs légitimes et producteurs de connaissances théoriques, pratiques. Notre méthodologie et notre positionnement épistémologique s'en est suivi dans le chapitre trois, où nous avons présenté la perspective féministe de recherche en faisant une articulation avec l'émotivité et la subjectivité en recherche qualitative. Le chapitre quatre présente une reconstruction des récits des six femmes ayant participé à la recherche. Six entretiens individuels ont été réalisés, où la parole des femmes a été mise en relief en s'inspirant de la technique des récits de vie. Le dernier chapitre démontre plusieurs faits et constats forts concernant les réalités subjectives et intrinsèques, mais aussi collectives des femmes demandeuses d'asile pendant leur processus d'asile. Plusieurs recommandations ont été faites par les femmes et le groupe de discussion a donc été un moyen valorisé afin que les participantes (n=3) puissent contribuer à l'analyse transversale en discutant des thèmes ayant émergé des entretiens individuels.

Suite à cette étude, nous proposons plusieurs pistes et recommandations. Que ce soit au niveau politique, au niveau de la recherche et des formations ou au niveau pratique en travail social, les pistes de réflexions sont nombreuses.

Au niveau politique, concernant le passage de la frontière canadienne, cinq femmes sur six ont partagé leurs expériences de traverser par le Chemin Roxham. Ce chemin, emprunté pour éviter la mise en pratique de l'Entente des tiers pays sûrs comme nous l'avons vu dans la problématique, est un exemple flagrant d'une rhétorique de droitisation et sécurisation des frontières, une rhétorique politique qui a des conséquences majeures qui sont observables au niveau systémique, par la prédilection d'un passage non officiel pour les personnes demandant l'asile, mais également au niveau microsocial dans les relations interpersonnelles. Les attitudes, les comportements, les perceptions des personnes représentant la rhétorique politique, en l'occurrence les officier.ère.s de la GRC ou de l'ASFC dans le cas du Chemin Roxham, permettent d'observer qu'ils manquent de formation et de connaissances concernant les dynamiques et les réalités politiques et sociales de plusieurs pays et communautés ethnoculturelles. Ainsi, une recommandation qui émerge est de mieux préparer et former ces officier.ère.s, afin de réduire le filtre culturalisant qui les poussent à agir selon leurs biais et stéréotypes, participant alors au racisme systémique et à la discrimination des femmes demandeuses d'asile. Il est grand temps qu'un changement de paradigme s'opère à ce niveau, pour que les demandeur.euse.s d'asile ne soient plus perçu.e.s comme des dangers potentiels ou des personnes qui « magasinent » l'asile ou encore, soient associé.e.s d'emblée à des stéréotypes dominants et nuisibles dans l'imaginaire collectif québécois et canadien.

Ce besoin de formations se fait aussi sentir sur le plan du travail social que ce soit au niveau collégial, universitaire ou dans le cadre de la formation continue. Il y a un manque de connaissances concernant la situation des femmes demandeuses d'asile précisément et du statut de demande d'asile en général. Comme il a déjà été mentionné, notre recherche a été réalisée en réponse à une carence de documentation au niveau des institutions universitaires et des instituts de recherche qui œuvrent dans le champ des réalités des personnes immigrantes, réfugiées et demandeuses d'asile. Les spécificités des femmes n'y sont que toujours effleurées. Aussi, lorsqu'elles sont explorées, ces spécificités ne le sont que rarement à partir d'un angle féministe intersectionnel. Ainsi, nous pensons qu'il serait pertinent de mobiliser ces femmes au sein même des cursus universitaires de travail social et de concentration en études féministes. Du matériel didactique créé dans une visée d'éducation populaire pourrait également être intéressant afin d'accroître les connaissances entourant les femmes de tout horizon et les enjeux les entourant. Comme hooks (2000) en fait d'ailleurs mention en ce qui concerne l'éducation populaire du mouvement féministe : « *We must create it [du matériel d'enseignement] if we are to rebuild feminist movement that is truly for everyone.* » (p. 112). Et cela peut et doit s'élargir dans la sphère publique (livres, romans, livres pour enfants, médias, etc.) et non rester dans un carcan universitaire (hooks, 2000).

Au niveau de la pratique en travail social, nombreuses sont les recommandations qui ont vu le jour lors des entretiens et du groupe de discussion. Le thème de la santé mentale des femmes demandeuses d'asile y est certainement lié. Notre mémoire permet de mettre en lumière la façon dont les femmes demandeuses d'asile sont dans l'obligation de témoigner à plusieurs reprises sans avoir de soutien ou de support. Il est donc primordial de spécifier comment l'intervention psychosociale (et la recherche) auprès de ces femmes ne doit en aucun cas rappeler à un exercice de témoignage coercitif. La fonction exutoire lorsque les expériences sont partagées et racontées a été rapportée comme étant libératrice et soulageante par les participantes, ainsi nous pouvons nous en inspirer pour l'intervention. L'aide pratique et formelle par les intervenant.e.s rencontrées a été prônée par ces femmes, mais également le simple fait d'être écoutées et entendues informellement est réellement une piste qui pourrait inspirer des pratiques communautaires et même institutionnelles : plus de pratiques souples et flexibles, où la prise de parole est valorisée afin de changer les narratifs dominants. En ce sens, comme nous l'avons effleuré, Harper (2012), en évoquant plus précisément l'intersectionnalité et la violence faite aux femmes, invite la déconstruction des narratifs dominants grâce aux « récits alternatifs » (p. 1). Les pratiques narratives auprès des femmes demandeuses d'asile qui sont au cœur de leurs propres récits, est une avenue en intervention qui se doit d'être explorée davantage et qui pourrait contribuer à diminuer la détresse psychosociale qu'elles vivent tout au long du processus comme elles l'ont toutes évoquées.

Outre les contributions et les retombées de cette recherche pour la discipline du travail social, cette recherche pourraient contribuer à inspirer la façon de faire de la recherche qualitative. Ce mémoire met l'accent sur l'humanité en recherche qualitative et comment, par les dispositifs de collecte de données et par la posture du.e de la chercheur.euse, la dimension émotive et humaine peut faire émerger des fonctions d'extériorisation et de collectivisation des problématiques sociales. Au même titre qu'en intervention, la recherche qualitative est aussi souvent une rencontre avec l'autre ou les autres. La trame narrative du travail social est liée à la solidarité, l'entraide et la justice sociale. Cette quête peut être visible en recherche également et c'est ce que notre mémoire propose comme exploration, nous innovons en ce sens en assumant les risques des critiques encore vives à cet égard. L'implication des participantes dans la recherche peut se faire à divers niveaux et non seulement dans le cadre d'une recherche dite participative ou collaborative en tous points encore trop théoriques. Le groupe de discussion dans ce mémoire a été dirigé dans cet esprit. Ce mémoire se veut novateur en ce sens, car les formes d'analyse des données sont un grand pan de la recherche mais ne sont pas nécessairement évoquées exhaustivement. Afin d'être certaine de rendre justice aux entretiens individuels des participant.e.s en recherche en général, nous

prônons qu'il est pertinent de créer un groupe de discussion lorsqu'il est possible de le faire, pour aller demander aux participant.e.s : êtes-vous d'accord avec notre premier niveau d'analyse, ce que nous avons dégagé de façon préliminaire ? Nous leur devons de leur demander : avant d'aller plus loin, de remettre, de publier : êtes vous d'accord avec ces thèmes, ces constats, ces observations ? Ou aimeriez-vous en dire plus, changer, valider, invalider ce que nous avons avancé grâce à vous ? Bref, nous proposons cette méthode de collecte comme originale et arrimée à nos principes intersectionnels et féministes de recherche.

Nous encourageons également que l'émotivité en recherche, surtout au niveau universitaire, soit davantage discutée ouvertement. La sensibilité et l'émotivité face aux réalités des populations que les étudiant.e.s chercheur.euse.s ressentent est un sujet qui mène à des réflexions pertinentes, ce qui constitue d'autant plus de liens à faire dans la recherche en contexte interculturel, car ces qualités de chercheur.euse peuvent nous éloigner de la tendance ethnocentriste en recherche. Ainsi, les pleurs, les rires, les moments d'ambiguïté entre le désir d'intervenir ou de rester dans une posture de recherche doivent être discutés et mis en lumière, encore plus dans la recherche en travail social. Cette caractéristique spécifique à notre discipline en fait aussi sa beauté. L'authenticité et la transparence sont gages d'une approche qui redonne la place aux premier.ère.s concerné.e.s dans la recherche et qui mèneront vers des résultats plus éloquentes et pertinents ce qui s'applique en travail social, certes, mais nous irons encore plus loin en proposant de décloisonner les champs disciplinaires en recherche. L'émotivité, la transparence, la diminution des rapports asymétriques entre chercheur.euse.s et participant.e.s pourraient être enseignées et réfléchies dans d'autres domaines. Il n'est pas interdit d'appliquer des principes de la perspective féministe de recherche en recherche quantitative et hors du domaine des sciences sociales et humaines.

Finalement, la réalisation de ce mémoire nous a permis de réfléchir à d'autres avenues à explorer en recherche. Compte tenu de plusieurs expériences de racisme relevées par les femmes participantes, une autre paire de lunettes analytiques pourrait participer à analyser ces expériences, soit l'approche antiraciste, une approche d'intervention, qui se révélerait être un arrimage intéressant en recherche. Comme nous l'avons observé et réfléchi dans ce mémoire, la création d'espaces sécuritaires de prise de parole permet la libération de la parole dont s'ensuit des sentiments de mieux-être face aux partages d'expériences souffrantes ou d'expériences invisibilisées et oubliées. Dans le groupe de discussion, l'aide mutuelle, la collectivisation et l'extériorisation des expériences négatives ont été observées et plusieurs

recommandations et résistances ont émergé lors de ces discussions entre les participantes. Les piliers de l'approche antiraciste se trouvent dans les actions « pour et par », c'est-à-dire qu'elles « reposent avant tout sur l'action des dominé[e]s eux[.elles]-mêmes, qui luttent contre les inégalités et leurs causes économiques, structurelles et historiques. » (Roy, Legault, Rachédi, Taïbi, dans Rachédi et Taïbi, 2019, p.117). Un mémoire d'intervention mettant en lumière « les bases objectives du racisme quotidien » (Ibid, p. 118) et prônant une approche antiraciste s'alliant aux bases de l'intersectionnalité militante, comme Collins et Bilge (2016) le propose, « *a description of intersectionality that might encompass this dual focus on inquiry and praxis.* » (p. 193) pourrait engendrer des interventions de groupe vers l'action collective. Enfin, nous espérons démontrer comment il existe une effervescence face à la volonté et au désir profond des femmes qui demandent l'asile, que leurs réalités soient connues, et leurs expériences reconnues, et qu'ainsi, le processus d'asile canadien puisse être amélioré pour et par ces femmes, des actrices de changements sociaux.

ANNEXE A
CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE



No. de certificat: 4660
Certificat émis le: 22-01-2021

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE FSH) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (Janvier 2016) de l'UQAM.

Titre du projet:	Expériences du processus de demande d'asile au Canada : Les points de vue des femmes.
Nom de l'étudiant:	Camille ZANGA
Programme d'études:	Maîtrise en travail social (concentration études féministes)
Direction de recherche:	Lilyane RACHEDI

Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne-Marie Parisot'.

Anne-Marie Parisot

Professeure, Département de linguistique

Présidente du CERPÉ FSH

ANNEXE B

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ENTRETIEN INDIVIDUEL– FRANÇAIS



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT 1 PHASE 1 : Participation aux entretiens individuels

Titre du projet de recherche

LES EXPÉRIENCES DU PROCESSUS D'ASILE CANADIEN : LES POINTS DE VUE DES FEMMES.

Étudiante-chercheure

Camille Zanga / École de travail social / 514-214-9959 / zanqa.camille@courrier.uqam.ca

Direction de recherche

Lilyane Rachédi, École de travail social / Tel : 514-987-3000 poste 7050 / rachedi.lilyane@uqam.ca

Préambule

Nous vous demandons de participer à un projet de recherche afin de documenter et reconnaître les expériences des femmes en lien avec le processus d'asile canadien. Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent.

Ce formulaire de consentement vous explique le but de cette étude, les procédures, les avantages, les risques et inconvénients, de même que les personnes avec qui communiquer au besoin.

Le présent formulaire de consentement peut contenir des mots que vous ne comprenez pas. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous voulez.

Description du projet et de ses objectifs

Vous êtes invitées à participer à une recherche qui a pour objectifs de documenter et reconnaître les expériences de demande d'asile des femmes qui la vivent ce processus au Canada et ainsi d'identifier des pistes de réflexion sur le processus de la demande d'asile par les premières concernées. Ce mémoire a pour ambition de recueillir les points de vue sur le processus de demande d'asile canadien de 6 à 8 personnes s'identifiant comme femmes, âgées de plus de 18 ans et qui sont actuellement dans un processus de demande d'asile.

Cette recherche est réalisée dans le cadre du mémoire de maîtrise de Camille Zanga, étudiante-chercheuse à l'école de travail social de l'UQAM, sous la direction de Lilyane Rachédi, professeure titulaire à l'École de travail social de l'UQAM.

Nature et durée de votre participation

Deux moments séparés à des dates différentes :

- 1) Entretien individuel :** Dans un premier temps, vous serez sollicité à participer à un entretien individuel avec l'étudiante-chercheuse. Cet entretien sera en personne et d'une durée d'environ 90 minutes dans un local d'un organisme communautaire ou un local à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) station Berri-UQAM. Dans une posture de conversation, vous serez invitée à partager vos expériences de votre processus de demande d'asile canadien sur différents aspects. L'entrevue sera enregistrée et toutes les informations recueillies seront entièrement confidentielles. Les informations enregistrées seront détruites à la suite de leur retranscription et votre nom n'apparaîtra sur aucun document.
- 2) Focus group :** Dans un deuxième temps, vous serez invitées à rencontrer les autres participantes en la présence de l'étudiante-chercheuse pour discuter de vos expériences. Si toutes les participantes participent vous serez 6 à 8 femmes. Café et viennoiseries accompagneront ce moment d'échange d'environ 2 heures. Vous êtes totalement libres à la suite de votre entrevue individuelle de refuser l'invitation à cette deuxième participation. Le focus group sera enregistré et toutes les informations recueillies seront entièrement confidentielles. Les informations enregistrées seront détruites à la suite de leur retranscription et votre nom n'apparaîtra sur aucun document.

Cochez :

Oui, je souhaite être contacté et participé au focus group :

Non, je ne souhaite pas être contacté et participé au focus group.....

Avantages liés à la participation

En participant à la première rencontre individuelle, vous aurez l'occasion de partager vos expériences du processus d'asile canadien et ainsi d'être partie intégrante de l'avancement des connaissances sur la reconnaissance des savoirs des femmes concernant un processus qu'elles vivent quotidiennement durant un certain temps.

Si vous décidez de participer à la seconde rencontre (en groupe avec les autres participantes 6-8 et l'étudiante chercheuse), vous aurez l'occasion de mettre en commun vos expériences que vous désirez et de connaître d'autres femmes qui passent à travers le même processus que vous. Vous aurez l'occasion de collectiviser vos expériences et partager de l'aide, des stratégies entourant celles-ci.

La recherche se veut également un espace sécuritaire pour permettre le partage de connaissances des participantes.

Risques liés à la participation

En participant, vous ne risquez pas de vivre une situation d'inconfort majeure. Toutefois, il est essentiel de souligner que certaines questions pourraient engendrer des émotions plus difficiles en lien avec les difficultés que vous vivez dans le processus d'asile. Vous devez savoir que vous êtes libres de ne pas répondre à ces questions, sans justification. Aussi, l'étudiante-chercheuse s'engage à avoir une posture d'écoute active et engagée envers vous et des ressources d'aides seront proposées si vous en ressentez le besoin. Vous pourrez également décider de mettre fin à l'entrevue si vous sentez que votre bien-être peut être à risque.

Précision sur le contexte sanitaire actuel et modalités de participation

Les participantes ont le choix de faire leur entretien en présentiel ou par téléphone ou à l'aide de la plateforme numérique Zoom virtuellement.

Si présentiel,

Étant donné le contexte sanitaire actuel, certaines mesures sanitaires seront à respecter lors des entretiens individuels et lors du focus group.

- 1) L'étudiante-chercheuse aura un masque réutilisable avec fenêtre de plastique transparente au niveau de la bouche afin que la communication soit facilitée.
- 2) Les participantes se verront dans l'obligation d'appliquer une solution désinfectante avant d'entrer dans le bâtiment. Les participantes signeront le formulaire de consentement, l'attestation d'état de santé avec un stylo désinfecté.
- 3) Pour éviter toute risque, le local d'entrevue sera déjà prêt et deux chaises seront positionnées à deux mètres de distance. Une enregistreuse sera déposée entre les deux. Cette enregistreuse sera désinfectée grâce à une solution désinfectante à la suite de l'entretien.
- 4) Les participantes signeront avec un stylo désinfecté : le formulaire de consentement, l'attestation d'état de santé*.

*Les participantes devront prendre connaissance la veille et signer le jour de l'entrevue en duplicata un formulaire d'attestation d'état de santé qui affirme qu'elles n'ont pas de symptômes liés à la COVID et qui leur spécifie le numéro de téléphone de référence si elles sentent qu'elles ont des symptômes à un moment subséquent l'entretien.

- 5) Le focus group sera présentiel ou virtuel si le contexte sanitaire ne permet pas le présentiel (être 7 à 9 dans une salle à deux mètres de distance et avec masques). Dans le cas du présentiel, la procédure sanitaire (les étapes 1 à 4 seront soigneusement répétée.) La disposition des chaises sera différente pour respecter la distanciation sociale.

Anonymat et Confidentialité

Les enregistrements des entrevues et les transcriptions de la collecte de données ne permettront pas d'identifier les participantes. Les noms seront changés d'emblée avant de commencer l'enregistrement pour préserver l'anonymat.

Le focus group sera présentiel, ou virtuel si le contexte sanitaire ne le permet pas. Pendant le focus group vous pourrez avoir un carton devant vous avec votre surnom/nom fictif choisi pendant l'entretien individuel pour préserver votre anonymat nominal.

Toutes les informations recueillies lors de l'entrevue individuelle et du focus group sont absolument confidentiels, seulement l'étudiante-chercheuse et la directrice de recherche auront accès aux enregistrements et au contenu intégral de la transcription.

Les enregistrements, les transcriptions intégrales des entrevues et du focus group ainsi que les formulaires de consentement seront conservés séparément par l'étudiante-chercheuse Camille Zanga pour la durée totale du projet.

Les enregistrements et les transcriptions intégrales seront enregistrées sur l'ordinateur personnel de l'étudiante chercheuse (avec mot de passe) ainsi que sur un disque dur externe gardées dans un classeur personnel (à domicile). Les formulaires de consentement seront aussi gardés séparément dans un classeur personnel (à domicile).

Les enregistrements et les formulaires de consentement seront détruits à la suite de l'acceptation officielle du mémoire.

Participation volontaire et retrait

Votre participation est entièrement libre et volontaire. Vous pouvez refuser d'y participer ou vous retirer en tout temps sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de l'étude, vous n'avez qu'à aviser Camille Zanga, l'étudiante-chercheuse verbalement; toutes les données vous concernant seront détruites.

Utilisation ultérieure des données

Les résultats de cette collecte de données seront publiés dans un mémoire de maîtrise et possiblement dans des articles scientifiques après soumission à des revues scientifiques ou lors de colloques. Vous êtes libres de refuser que les résultats soient utilisés ultérieurement (donc outre publication du mémoire de maîtrise).

Cochez :

Oui, les résultats de recherche peuvent être utilisés après la publication du mémoire pour une diffusion secondaire _____

Non, les résultats de recherche ne peuvent pas être utilisés après la publication du mémoire pour une diffusion secondaire _____

Compensation financière

Votre participation est offerte gratuitement, cependant les billets de transport en commun seront remboursés. Cela sera également fourni : Café et collations. Masque à usage unique. Désinfectant pour les mains.

Des questions sur le projet ?

Pour toute question additionnelle sur le projet et sur votre participation vous pouvez communiquer avec les responsables du projet: Camille Zanga / Étudiante-chercheuse à l'École de travail social / 514-214-9959 / zanga.camille@courrier.uqam.ca ;

Lilyane Rachédi / Professeure titulaire à l'École de travail social / Tel : 514-987-3000 poste 7050 / rachedi.lilyane@uqam.ca

Des questions sur vos droits ? Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE) a approuvé le projet de recherche auquel vous allez participer. Pour des informations concernant les responsabilités de l'équipe de recherche au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter la coordination du CERPE: Julie Sergent, au (514) 987-3000 poste: 3642 ou par courriel : cerpe.fsh@uqam.ca.

Remerciements

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de notre projet et l'équipe de recherche tient à vous en remercier sincèrement.

Consentement

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tels que présentés dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et la responsable du projet a répondu de manière satisfaisante à toutes ces questions.

Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision.

Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

Prénom Nom

Signature

Date

Engagement du chercheur

Je, soussigné(e) certifie

- (a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire; (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard;
- (c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus;
- (d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

Camille Zanga

Prénom Nom

Signature

Date

ANNEXE C

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT GROUPE FOCUS – FRANÇAIS



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

PHASE 2 : Participation au focus group.

Titre du projet de recherche

LES EXPÉRIENCES DU PROCESSUS D'ASILE CANADIEN : LES POINTS DE VUE DES FEMMES.

Étudiante-chercheure

Camille Zanga / École de travail social / 514-214-9959 / zanqa.camille@courrier.uqam.ca

Direction de recherche

Lilyane Rachédi, École de travail social / Tel : 514-987-3000 poste 7050 / rachedi.lilyane@uqam.ca

Préambule

Nous vous demandons de participer à un projet de recherche afin de documenter et re. connaître les expériences des femmes en lien avec le processus d'asile canadien. Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent.

Ce formulaire de consentement vous explique le but de cette étude, les procédures, les avantages, les risques et inconvénients, de même que les personnes avec qui communiquer au besoin.

Le présent formulaire de consentement peut contenir des mots que vous ne comprenez pas. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous voulez.

Description du projet et de ses objectifs

Vous êtes invitées à participer à une recherche qui a pour objectifs de documenter et re. connaître les expériences de demande d'asile des femmes qui la vivent ce processus au Canada et ainsi d'identifier des pistes de réflexion sur le processus de la demande d'asile par les premières concernées. Ce mémoire a pour ambition de recueillir les points de vue sur le processus de demande d'asile canadien de 6 à 8 personnes s'identifiant comme femmes, âgées de plus de 18 ans et qui sont actuellement dans un processus de demande d'asile.

Cette recherche est réalisée dans le cadre du mémoire de maîtrise de Camille Zanga, étudiante-chercheuse à l'école de travail social de l'UQAM, sous la direction de Lilyane Rachédi, professeure titulaire à l'École de travail social de l'UQAM.

Nature et durée de votre participation

Deux moments séparés à des dates différentes :

- 1) Entretien individuel :** Dans un premier temps, vous serez sollicité à participer à un entretien individuel avec l'étudiante-chercheuse. Cet entretien sera en personne et d'une durée d'environ 90 minutes dans un local d'un organisme communautaire ou un local à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) station Berri-UQAM. Dans une posture de conversation, vous serez invitée à partager vos expériences de votre processus de demande d'asile canadien sur différents aspects. L'entrevue sera enregistrée et toutes les informations recueillies seront entièrement confidentielles. Les informations enregistrées seront détruites à la suite de leur retranscription et votre nom n'apparaîtra sur aucun document.
- 2) Focus group :** Dans un deuxième temps, vous serez invitées à rencontrer les autres participantes en la présence de l'étudiante-chercheuse pour discuter de vos expériences. Si toutes les participantes participent vous serez 6 à 8 femmes. Café et viennoiseries accompagneront ce moment d'échange d'environ 2 heures (si en présence). Vous êtes totalement libres à la suite de votre entrevue individuelle de refuser l'invitation à cette deuxième participation. Le focus group sera enregistré et toutes les informations recueillies seront entièrement confidentielles. Les informations enregistrées seront détruites à la suite de leur retranscription et votre nom n'apparaîtra sur aucun document, seulement votre nom/surnom fictif sera sur les documents.

Avantages liés à la participation

En participant à la première rencontre individuelle, vous aurez l'occasion de partager vos expériences du processus d'asile canadien et ainsi d'être partie intégrante de l'avancement des connaissances sur la reconnaissance des savoirs des femmes

concernant un processus qu'elles vivent quotidiennement durant un certain temps.

En participant à la seconde rencontre (en groupe avec les autres participantes 6-8 et l'étudiante chercheuse), vous aurez l'occasion de mettre en commun vos expériences que vous désirez et de connaître d'autres femmes qui passent à travers le même processus que vous. Vous aurez l'occasion de collectiviser vos expériences et partager de l'aide, des stratégies entourant celles-ci.

La recherche se veut également un espace sécuritaire pour permettre le partage de connaissances des participantes.

Risques liés à la participation

En participant, vous ne risquez pas de vivre une situation d'inconfort majeure. Toutefois, il est essentiel de souligner que certaines questions pourraient engendrer des émotions plus difficiles en lien avec les difficultés que vous vivez dans le processus d'asile. Vous devez savoir que vous êtes libres de ne pas répondre à ces questions, sans justification. Aussi, l'étudiante-chercheuse s'engage à avoir une posture d'écoute active et engagée envers vous et des ressources d'aides seront proposées si vous en ressentez le besoin. Vous pourrez également décider de mettre fin à l'entrevue si vous sentez que votre bien-être peut être à risque.

Précision sur le contexte sanitaire actuel et modalités de participation

Le focus group se fera en présentiel ou par téléphone ou à l'aide de la plateforme numérique Zoom virtuellement si le contexte sanitaire ne permet pas le présentiel.

Si présentiel,

Étant donné le contexte sanitaire actuel, certaines mesures sanitaires seront à respecter lors du focus group.

- 1) L'étudiante-chercheuse aura un masque réutilisable avec fenêtre de plastique transparente au niveau de la bouche afin que la communication soit facilitée.
- 2) Les participantes se verront dans l'obligation d'appliquer une solution désinfectante avant d'entrer dans le bâtiment. Les participantes signeront le formulaire de consentement, l'attestation d'état de santé avec un stylo désinfecté.
- 3) Pour éviter toute risque, le local d'entrevue sera déjà prêt des chaises seront positionnées à deux mètres de distance les unes des autres. Une enregistreuse sera déposée au centre des chaises. Cette enregistreuse sera désinfectée grâce à une solution désinfectante à la suite du focus group.
- 4) Les participantes signeront avec un stylo désinfecté : le formulaire de consentement, l'attestation d'état de santé*.

*Les participantes devront prendre connaissance la veille et signer le jour du focus group en duplicata un formulaire d'attestation d'état de santé qui affirme qu'elles n'ont pas de symptômes liés à la COVID et qui leur spécifie le numéro de téléphone de référence si elles sentent qu'elles ont des symptômes à un moment subséquent l'entretien.

- 5) La disposition des chaises sera différente pour respecter la distanciation sociale. Les participantes auront également un carton avec sumom/nom fictif inscrit qui sera posé au pied de leur chaise avant leur arrivée pour faciliter la réduction de contact sanitaire ainsi que l'anonymat lors de l'enregistrement et la transcription.

Si virtuel,

- 1) Les participantes devront entrer leurs pseudonymes/ noms fictifs avant de se connecter au zoom de focus groupe, la procédure sera préalablement expliquée.

Anonymat et Confidentialité

Les enregistrements des entrevues et les transcriptions de la collecte de données ne permettront pas d'identifier les participantes. Les noms seront changés d'emblée avant de commencer l'enregistrement pour préserver l'anonymat.

Le focus group sera présentiel, ou virtuel si le contexte sanitaire ne le permet pas. Pendant le focus group vous pourrez avoir un carton devant vous avec votre sumom/nom fictif choisi pendant l'entretien individuel pour préserver votre anonymat nominal.

Toutes les informations recueillies lors de l'entrevue individuelle et du focus group sont absolument confidentiels, seulement l'étudiante-chercheuse et la directrice de recherche auront accès aux enregistrements et au contenu intégral de la transcription.

Les enregistrements, les transcriptions intégrales des entrevues et du focus group ainsi que les formulaires de consentement seront conservés séparément par l'étudiante-chercheuse Camille Zanga pour la durée totale du projet.

Les enregistrements et les transcriptions intégrales seront enregistrées sur l'ordinateur portable personnel de l'étudiante chercheuse (avec mot de passe) ainsi que sur un disque dur externe gardées dans un classeur personnel (à domicile). Les formulaires de consentement seront aussi gardés séparément dans un classeur personnel (à domicile).

Les enregistrements et les formulaires de consentement seront détruits à la suite de l'acceptation officielle du mémoire.

Participation volontaire et retrait

Votre participation est entièrement libre et volontaire. Vous pouvez refuser d'y participer ou vous retirer en tout temps sans devoir

justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de l'étude, vous n'avez qu'à aviser Camille Zanga, l'étudiante-chercheuse verbalement; toutes les données vous concernant seront détruites.

Utilisation ultérieure des données

Les résultats de cette collecte de données seront publiés dans un mémoire de maîtrise et possiblement dans des articles scientifiques après soumission à des revues scientifiques ou lors de colloques. Vous êtes libres de refuser que les résultats soient utilisés ultérieurement (donc outre publication du mémoire de maîtrise).

Cochez :

Oui, les résultats de recherche peuvent être utilisés après la publication du mémoire pour une diffusion secondaire _____

Non, les résultats de recherche ne peuvent pas être utilisés après la publication du mémoire pour une diffusion secondaire _____

Compensation financière

Votre participation est offerte gratuitement, cependant les billets de transport en commun seront remboursés. Cela sera également fourni : Café et collations. Masque à usage unique. Désinfectant pour les mains.

Des questions sur le projet ?

Pour toute question additionnelle sur le projet et sur votre participation vous pouvez communiquer avec les responsables du projet: Camille Zanga / Étudiante-chercheuse à l'École de travail social / 514-214-9959 / zanga.camille@courrier.uqam.ca ; Lilyane Rachédi / Professeure titulaire à l'École de travail social / Tel : 514-987-3000 poste 7050 / rachedi.lilyane@uqam.ca

Des questions sur vos droits? Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE) a approuvé le projet de recherche auquel vous allez participer. Pour des informations concernant les responsabilités de l'équipe de recherche au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter la coordination du CERPE: Julie Sergent, au (514) 987-3000 poste: 3642 ou par courriel : cerpe.fsh@uqam.ca

Remerciements

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de notre projet et l'équipe de recherche tient à vous en remercier sincèrement.

Entente de confidentialité pour le focus group

En signant ce document, vous consentez à ne pas divulguer à l'extérieur, sous aucun prétexte, ce qui sera partagé au sein du groupe.

Consentement

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tels que présentés dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et la responsable du projet a répondu de manière satisfaisante à toutes ces questions.

Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision.

Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

Prénom Nom

Signature


Date

Engagement du chercheur

Je, soussigné(e) certifie

- (a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire; (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard;
- (c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus;
- (d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

Camille Zanga _____
Prénom Nom

Signature  _____

Date

ANNEXE D

SCHÉMA D'ENTRETIEN INDIVIDUEL- FRANÇAIS

EXPÉRIENCES DU PROCESSUS DE DEMANDE D'ASILE AU CANADA : LES POINTS DE VUE DES FEMMES

Par : Camille Zanga

Préambule : Accueil de la participante

- Présentation de la recherche
- Présentation de l'étudiante-chercheuse
- Choix d'un nom, surnom qui sera utilisé pendant l'entretien
- Les informations à communiquer avant le début de l'entretien :
 - Les mesures sanitaires concernant le COVID 19
 - L'anonymat et le COVID 19
 - Explication de la possibilité de participer au *focus group*
 - Lecture du formulaire de consentement
 - Demander si la participante a des questions avant qu'on commence l'entretien
 - Prendre le temps de bien répondre à toutes questions
 - Rappel des modalités éthiques autour de confidentialité, anonymat, et droit de retrait
- Signature du formulaire de consentement
- Remise d'une copie signée par les deux parties
- Allumer l'enregistreuse

Début de l'entretien – Explication – 5 minutes

- L'entretien est séparé en cinq axes. Les questions visent toutes à mieux comprendre et documenter vos expériences en ce qui concerne le parcours de la demande d'asile que vous êtes entrain d'effectuer au Canada. Rappel de l'objectif principal : Documenter et re.connaître l'expérience des femmes en lien avec le processus de demande d'asile au Canada.

AXE 1 : DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES	Sous-questions / Mise en situation / Historiettes
<ul style="list-style-type: none">- Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?- Quel est votre pays d'origine ?- Au niveau identitaire, comment vous auto définissez-vous ?	<p>N.A.</p> <p>(Seulement si nécessaire ajouter : Appartenance ethnoculturelle, religieuse, qualités, etc.)</p>

<p style="text-align: center;">AXE 2 : LA DEMANDE D'ASILE ET LE VÉCU EXPÉRIENTIEL DES FEMMES D.A.</p>	<p style="text-align: center;">Sous-questions / Mise en situation / Historiettes</p>
<p>Racontez-moi votre arrivée au Canada.</p> <p>Pouvez-vous me raconter le moment où vous avez passé la frontière ?</p> <p>Racontez-moi, selon vous quelles sont les procédures (administratives) qui vous ont le plus marqués.</p> <p>Racontez-moi qu'est -ce qui vous a aidé depuis votre arrivée ici ? (Des personnes ici et ailleurs dans le monde, des organismes, des professionnel.le.s etc ?)</p>	<p>Vous avez déposé votre demande d'asile au Canada il y a combien de temps environ et où ?</p> <p>À quelle étape de votre demande d'asile êtes-vous selon vous ? Selon les informations que vous avez et ce que vous comprenez du processus ? Vous avez fait beaucoup de chemin déjà, quelles sont les étapes qui vous restent selon vous dans votre parcours d'asile ?</p> <p>Ces procédures vous ont-elles surprises ? Et pourquoi ?</p> <p>Recevez-vous toujours de l'aide ? Si oui, quel genre d'aide ?</p>

<p style="text-align: center;">AXE 3 : EXPÉRIENCES DE LA MIGRATION DE REFUGE/ PERSÉCUTIONS DANS LE PAYS D'ORIGINE</p>	<p style="text-align: center;">Sous-questions / Mise en situation / Historiettes</p>
<p>Racontez-moi ce que vous évoque ce témoignage ?</p> <p>Vous identifiez vous à Abdul ou pas du tout ? Explicitez/Développez.</p>	<p>(Si la 1^{ère} question n'est pas claire : Quelles sont vos réactions en écoutant ce témoignage, qu'en pensez-vous ?)</p> <p>Lorsqu'il dit : « Nous fuyons nos pays pour plusieurs raisons, et ces raisons sont importantes », est-ce que cela vous fait ressentir quelque chose ?</p> <p>Témoignage réel comme élément déclencheur.</p> <p><i>L'espoir d'Abdoul d'être reconnu comme réfugié.</i></p> <p><i>Extrait 1 : « Je suis arrivé ici en 2017, au Canada et plus précisément à Montréal, où j'ai pu faire ma demande d'asile. Entre cette grande partie de mon existence que j'ai laissé derrière moi (famille, amis, activités professionnelles) et les mauvais souvenirs qui me hantent, j'avoue que ce n'est pas facile. Il y a de quoi passer des nuits blanches. [...] Nous fuyons nos pays pour plusieurs raisons, et ces raisons sont importantes. Mes pensées vont à l'endroit de tous les immigrants de cette terre et surtout ceux qui fuient les persécutions et qui laissent derrière eux une partie de leur existence (mari, femme, enfants, parents, amis, travail, biens, souvenirs, etc.) souvent en risquant cette même vie qu'ils tentent de sauver. Il s'agit là d'instinct de survie ». (Témoignages dans Rachédi et Taibi, 2019, p. 2)</i></p>

<p style="text-align: center;">AXE 4 : EXPÉRIENCES DES INÉGALITÉS ET STRATÉGIES MISES EN PLACE DANS LA SOCIÉTÉ D'ACCUEIL</p>	<p style="text-align: center;">Sous-questions / Mise en situation / Historiette</p>
<p>Racontez-moi des défis que vous avez vécus ou que vous vivez quotidiennement dans votre expérience d'asile.</p> <p><i>Lecture de l'historiette</i></p> <p>Est-ce que cette situation fait écho à des histoires que des gens ont vécu dans votre entourage ou vous-même ?</p> <p>Pouvez-vous me raconter une anecdote, un souvenir où vous avez ressenti un traitement différent (de la discrimination¹) à votre endroit à cause de votre statut de demande d'asile ?</p> <p>Comment cela vous a-t-il fait sentir ?</p> <p>L'extrait 1 que je vous ai lu est un homme qui parle et alors j'aimerais vous demander, diriez-vous qu'il y a des défis qui sont plus spécifiques aux femmes demandeuses d'asile de votre expérience ? Pourquoi ?</p> <p>Quelles sont alors les moyens pour dépasser ces barrières ?</p>	<p>Historiette fictive comme élément déclencheur si besoin.</p> <p>Nina vient du Nigeria, elle est arrivée au Canada il y a un an et est toujours en processus de demande d'asile, elle n'a pas de nouvelles de la date son audience jusqu'à maintenant. Depuis son arrivée, elle sent qu'elle a reçu un traitement très difficile pour trouver une garderie pour sa plus jeune fille... elle n'a pas trouvé encore, elle a seulement l'argent pour la déposer dans un organisme communautaire qui possède une halte-garderie 1 à 3 heures par jour. Sa voisine de palier elle a un statut permanent et peut avoir un tarif moins cher pour sa fille... elle ressent que cette différence est de la discrimination.</p> <p>(Si la première question n'est pas claire : Pensez-vous qu'il y a plus de barrières et des barrières spécifiques quand on est une femme qui demande l'asile ?)</p> <p>Quelles sont vos stratégies ?</p>

¹ Utiliser le terme seulement si la personne l'a évoqué précédemment.

AXE 5 : DERNIÈRE SECTION. RÉFLEXIONS, SAVOIRS ET PISTES DE RECOMMANDATIONS	Sous-questions / Mise en situation / Historiette
<p>Depuis votre arrivée au Canada, qu'elles ont été vos expériences avec les gens ici ?</p> <p>Avez-vous senti une méconnaissance ou des jugements par rapport à votre statut ici au Canada, à votre pays d'origine ou vos origines ethniques ? Racontez-moi comment vous avez vécu cela.</p> <p><i>Vous m'avez partagé plusieurs expériences et vos savoirs nombreux et inspirants.</i></p> <p>Pensez-vous que les connaissances dont vous m'avez parlées pourraient aider les décideurs politiques, les agent.e.s d'immigration, les commissaires à la Section de protection des réfugié.e.s à améliorer le processus d'asile au Canada ?</p> <p>Si vous aviez une baguette magique, qu'elle serait la première modification que vous apporteriez à la demande d'asile au Canada pour faciliter le processus pour tenir compte des spécificités des parcours des femmes comme vous ?</p> <p>Si vous aviez une amie, une proche qui voudrait faire sa demande d'asile au Canada, quels conseils lui donneriez-vous pour l'aider dans sa demande ?</p> <p>Comme dernière question j'aimerais que vous vous projetiez dans cinq ans. Comment entrevoyez-vous votre avenir ?</p> <p>Avez-vous des d'autres réflexions/d'autres expériences dont vous aimeriez me parler ?</p>	<p>Connaissent-ils votre pays d'origine, la situation sociale ? politique ? économique ? l'emplacement géographique ?</p> <p>Vous seriez où ? Avec qui ?</p>

Remerciements

ANNEXE E

SCHÉMA DU GROUPE FOCUS - FRANÇAIS ET ANGLAIS

EXPÉRIENCES DU PROCESSUS DE DEMANDE D'ASILE AU CANADA :

LES POINTS DE VUE DES FEMMES

Par : Camille Zanga

Considérations de confidentialité

- Choix d'un nom, surnom qui sera utilisé pendant le *focus group*.
- Un appel téléphonique / courriel préalable sera fait aux participantes pour leur demander si elles préfèrent d'emblée être présentées avec leurs noms fictifs lors du *focus group* en présence ou par zoom (explication d'utiliser la fonction *Renommer* dans un tel cas).

Préambule : Accueil des participantes

- Présentation de la recherche
- Présentation de l'étudiante-chercheuse
- Les informations à communiquer avant le début de l'entretien :
 - Les mesures sanitaires concernant le COVID 19 (si applicable).
 - Lecture du formulaire de consentement pour le *focus group*.
 - Demander si les participantes ont des questions avant qu'on commence le *focus group* ?
 - Prendre le temps de bien répondre à toutes questions.
 - Rappel des modalités éthiques autour de confidentialité, anonymat, et droit de retrait.
 - « Préciser que la variété des opinions est souhaitée et qu'on souhaite profiter de la dynamique de groupe. » (Dionne et Brien, s.d., p. 8).
- Signature du formulaire de consentement (si applicable ou fait par courriel).
- Remise d'une copie signée par les deux parties.
- Allumer l'enregistreuse.

Début de l'entretien – Explication – 5 minutes

- Le *focus group* a 3 objectifs principaux :
 - 1) Collectiviser et re.connaître les expériences des femmes demandeuses d'asiles concernant le processus d'asile canadien.
 - 2) Accroître l'appropriation de la recherche par les participantes, principe fondateur de la perspective de recherche féministe.
 - 3) S'assurer que les résultats préliminaires (les thèmes ressortis des entretiens individuels) sont en harmonie avec les savoirs que les participantes ont partagé. (Validation interne).
- Rappel de l'objectif principal de recherche : Documenter et re.connaître l'expérience des femmes en lien avec le processus de demande d'asile au Canada.

TOUR DE TABLE	Notes
<i>Comment ça va ?</i>	Activité brise-glace. (Images au sol ou écran partagé sur Zoom). Choix d'une image pour se décrire en bref aujourd'hui, comment on se sent!

THÈME 1	Question / Sous-questions / Mise en situation / Historiettes / Notes
<p data-bbox="199 604 799 667"><i>Vécu des sentiments à l'entrée à la frontière canadienne.</i></p> <p data-bbox="199 722 799 785"><i>Experienced feelings upon entering the Canadian border.</i></p>	<p data-bbox="823 604 1424 741">À travers vos entrevues, j'ai observé que le moment d'entrée à la frontière a été un moment très marquant, où plusieurs sentiments s'entremêlent.</p> <p data-bbox="823 795 1424 900">Je voulais savoir si vous pouvez me nommez si cela était effectivement un moment marquant de votre demande d'asile, et ce dans quel sens.</p> <p data-bbox="823 955 1424 1018">Et auriez-vous aimé que les choses se passent de façon différente à ce moment ?</p>

THÈME 2	Sous-questions / Mise en situation / Historiettes / Notes
<p data-bbox="199 1226 799 1331"><i>Vécu de la souffrance à travers l'insécurité du processus d'asile ou Vécu de la santé mentale à travers l'insécurité du processus d'asile.</i></p> <p data-bbox="199 1386 799 1488"><i>Experienced suffering through the insecurity of the asylum process or Experienced mental health through the insecurity of the asylum process.</i></p>	<p data-bbox="823 1226 1424 1404">J'ai répertorié que vous sentiez que, comme femmes ayant un statut de demande d'asile, vous aviez beaucoup de poids sur les épaules, de charge, comment vous nommeriez ce poids sur vos épaules ?</p>

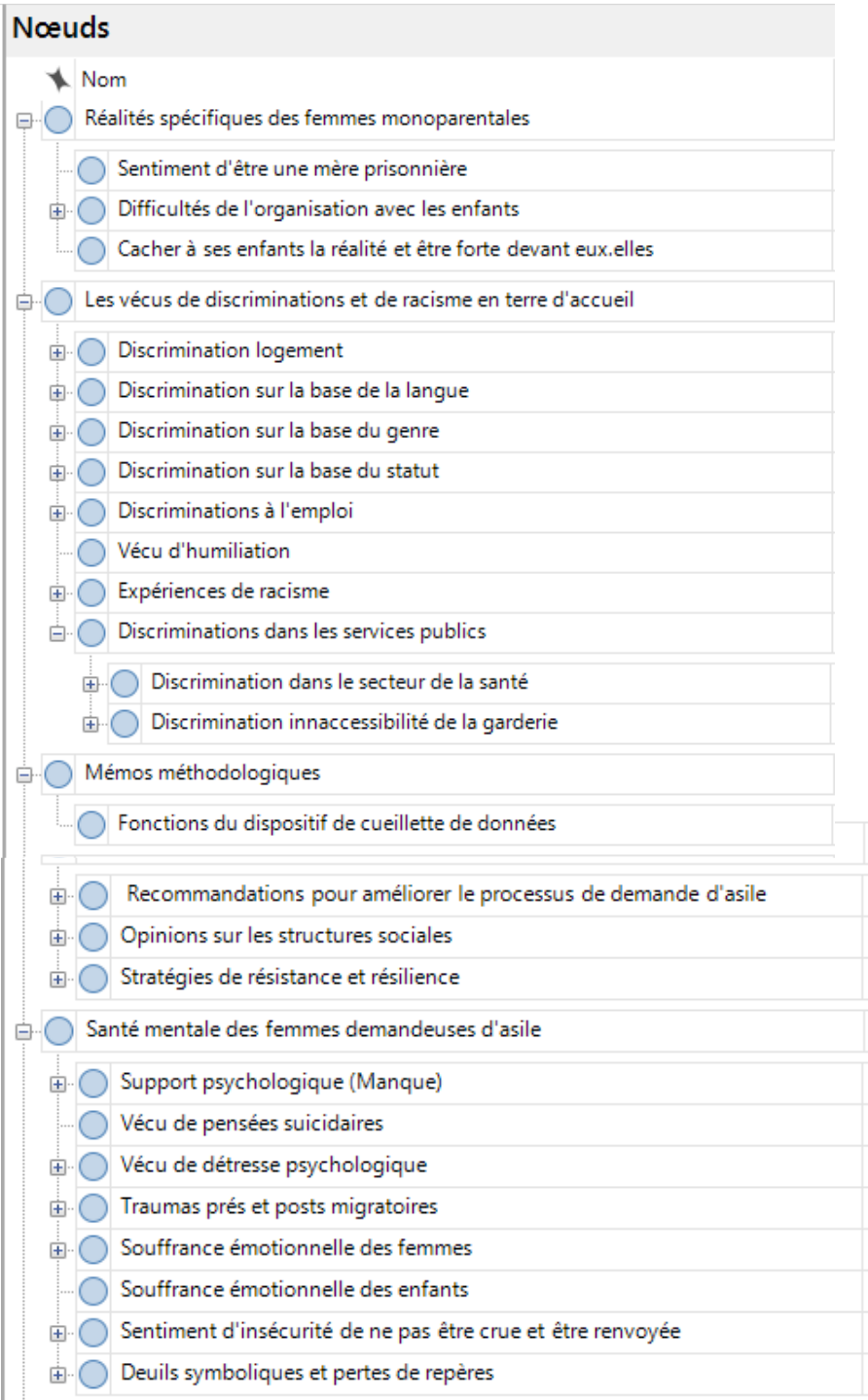
THÈME 3	Sous-Questions /Mise en situation / Historiette / Notes
<p><i>Vécu du sentiment d'injustice face à l'inaccessibilité des services dits publics.</i></p> <p><i>Experienced with the feeling of injustice in the face of the inaccessibility of so-called public services. (To be revised as wording: public service.)</i></p>	<p>J'ai répertorié que par plusieurs situations que vous m'avez nommées, vous avez senti à plusieurs reprises un sentiment d'injustice dans les services dits publics comme : la garderie, la francisation, les soins médicaux pour la santé physique et la santé mentale.</p> <p>Diriez-vous que vos expériences ont été injustes dans ces secteurs lorsque vous étiez demandeuses d'asile ?</p>

THÈME 4 (TRÈS LARGE)	Sous-questions /Mise en situation / Historiette / Notes
<p><i>Vécu des discriminations et traitements différents (discriminations intersectionnelles)</i></p> <p><i>Experiences of intersectional discrimination (Intersectional word (too much analyzed) then I could say: Experienced discrimination and different treatment.)</i></p>	<p>Vous êtes plusieurs à m'avoir parlé de traitements différents en raison de votre statut, de votre appartenance d'origine, votre réalité de mère monoparentale.</p> <p>Dans mon interprétation, plusieurs de vos expériences relèvent des discriminations (évoquer peut-être la notion d'intersectionnalité).</p> <p>Êtes-vous d'accord avec ça ?</p> <p>Sentez-vous qu'il faudrait changer quelque chose pour que les femmes demandeuses d'asile vivent moins d'inégalités ?</p> <p>Qu'est-ce qu'il faudrait dire ou faire pour changer la situation des femmes D.A. ?</p>

<p>THÈME 5</p> <p><i>Fonction exutoire des entretiens individuels – Vécu de raconter son histoire sans témoignage forcé.</i></p> <p><i>Comment a été votre expérience aujourd’hui, d’écouter, de se voir, de partager ? Difficile de partager en grand groupe ?</i></p> <p><i>Release function of individual interviews - Lived from telling your story without forced testimony.</i></p> <p><i>Also the experience of the FG, hybrid mode and how do you feel to share and listen ?</i></p>	<p>Vous m’avez signifié que parler de cette histoire, celle de l’arrivée au Canada, était parfois soulageant, pourquoi ?</p> <p>Pouvez-vous m’en dire plus ?</p> <p>Comment avez-vous trouvé l’expérience de pouvoir parler de vos expériences du processus d’asile, lors de l’entretien individuel ?</p> <p>Sentez-vous qu’il faudrait changer quelque chose pour que les femmes demandeuses d’asile puissent être plus écoutées ?</p>
<p>Question de clôture :</p>	<p>Est-ce qu’il y a d’autres enjeux liés à vos expériences du processus de demande d’asile que nous n’avons pas abordés dont vous voudriez parler ?</p>

Remerciements

ANNEXE F :
ARBRE THÉMATIQUE SÉLECTIF



[-]	●	Migration de refuge
	+	● Urgence de partir
	+	● Danger dans le pays d'origine pour soi et les enfants
		● Sentiment de sécurité et besoin de sécurité en terre d'accueil
[-]	●	Histoires pré-migratoires
		● Souvenirs pays origine
	+	● Raison du départ du pays
	+	● Réalités et situations du pays d'origine (politique, sociale, économique)
[-]	●	Vécu des étapes et des procédures du processus de demande d'asile
	+	● Entrée à la frontière canadienne
	+	● Vécu des témoignages
	+	● Vécu de l'audience
	+	● L'attente de l'audience
	+	● Aide reçue en terre d'accueil

BIBLIOGRAPHIE

- Anadón, M. (2006). La recherche dite qualitative : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherche qualitative*, Vol. 26(1), p. 5-31.
- Arsenault, S. (2019). Les réfugiés dans le monde : une réalité mouvante et complexe. Dans L. Rachédi et B. Taibi (sous la direction de), *L'intervention interculturelle* (p. 257-282). 3^e édition. Montréal : Chenelière Éducation.
- Baril, A. (2007). De la construction du genre à la construction du « sexe » : les thèses féministes postmodernes dans l'oeuvre de Judith Butler. *Recherches féministes*, Vol. 20(2), p. 61-90.
- Beaud, J-P. (2009). Le groupe de discussion. Dans B. Gauthier (sous la direction de), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (p. 251-284). 5^e édition. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Bertaux, D. (1988). Fonctions diverses des récits de vie dans le processus de recherche. *Études De Linguistique Appliquée*, 69, 16. Récupéré de <https://www.proquest.com/scholarly-journals/fonctions-diverses-des-récits-de-vie-dans-le/docview/1307656570/se-2?accountid=14719>.
- Bertaux, D. (2000). Du récit de vie dans l'approche de l'autre. *L'Autre*, Vol. 1(2), p. 239-257.
- Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogène*, No 225, p. 70-88.
- Bilge, S. (2015). Le blanchiment de l'intersectionnalité. *Recherches féministes*, Vol. 28(2), p. 9-32.
- Bordeleau-Cass, J. et Capretti, A. (2019). *Coup d'envoi de la contestation judiciaire de l'Entente sur les tiers pays sûrs entre le Canada et les États-Unis*. Amnistie internationale Canada francophone. Récupéré de <https://amnistie.ca/sinformer/communiques/local/2019/canada-etats-unis/coup-denvoi-contestation-judiciaire-lentente>.
- Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine [CDÉACF]. (2019). *Demandeurs d'asile exclus du droit d'accès aux garderies subventionnées : recours judiciaire intenté*. CDÉACF. Récupéré de <http://cdeacf.ca/actualite/2019/05/30/demandeurs-dasile-exclus-droit-dacces-aux-garderies>.
- Chambon, A. et Richmond, T. (2001). L'évaluation des services d'établissement pour les personnes immigrantes et réfugiées : enjeux conceptuels et méthodologiques. *Cahiers de recherche sociologique*, 35, 167-183. Récupéré de <https://doi.org/10.7202/1002241ar>.
- Chammas, G. (2016). The position of human rights in social work practice. The case for asylum seekers. [Thèse de doctorat, Université McGill]. Récupéré de <https://escholarship.mcgill.ca/concern/theses/3x816q034?locale=en>.
- Champagne, A. et Clennett-Sirois, L. (2016). Les émotions en recherche : pourraient-elles nous permettre de mieux comprendre le monde social ? *Recherches qualitatives*, Hors-série n° 20, p. 83-99.

- Chicha, T. (2012). Discrimination systémique et intersectionnalité : la déqualification des immigrantes à Montréal. *Canadian Journal of Women and the Law*, 24(1), p. 82-113. <https://doi.org/10.3138/cjwl.24.1.082>
- Chouinard, T. (2019). Des garderies non subventionnées passeront au tarif unique. *La Presse*, 9 novembre. Récupéré de <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2019-11-09/des-garderies-non-subventionnees-passeront-au-tarif-unique>.
- Cleveland, J., Kronick, R., Gros, H. et Rousseau, C. (2018). Symbolic violence and disempowerment as factors in the adverse impact of immigration detention on adult asylum seekers' mental health. *International Journal of Public Health*, Vol. 63(8), p. 1001-1008. Récupéré de <https://doi.org/10.1007/s00038-018-1121-7>
- Cloutier, G. (2006). *Femmes immigrantes et organismes communautaires : partage d'histoires et de savoirs*. [Thèse de doctorat, Université de Montréal]. Récupéré de <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/17780>.
- Collins, P. H. (2000). *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment*. New York : Routledge.
- Collins, P. H. et Bilge, S. (2016). *Intersectionality*. Cambridge, UK : Wiley.
- Collins, P. H. et Bilge, S. (2020). *Intersectionality* (2^e éd.). Cambridge, UK : Wiley.
- Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) (2018). *Formulaire Fondement de la demande d'asile*. Récupéré de https://irb-cisr.gc.ca/fr/formulaires/Documents/RpdSpr0201_f.pdf.
- Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) (2019). Demandes d'asile (sous le régime du nouveau système) par pays présenté comme pays de persécution. *Statistiques sur les demandes d'asile (sous le régime du nouveau système)*. Ottawa : CISR. Récupéré de <https://irb-cisr.gc.ca/fr/statistiques/asile/Pages/SPRStat2019.aspx>.
- Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada [CISR] (1996), *Chairperson Guidelines 4 : Women Refugee Claimants Fearing Gender-Related Persecution*. Récupéré de <https://irb-cisr.gc.ca/en/legal-policy/policies/Pages/GuideDir04.aspx>.
- Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. [CISR] (2020). *Vous demandez l'asile ? Voici ce que vous devez savoir*. Ottawa : CISR. Récupéré de <https://irb-cisr.gc.ca/443/fr/fiche-information/Pages/refugee-protection.aspx>.
- Conseil canadien pour les réfugiés (CCR). (2017) *L'entente sur les tiers pays sûrs doit être suspendue*. Récupéré de <https://ccrweb.ca/fr/medias/entente-tiers-pays-surs-doit-etre-suspendue>.
- Conseil canadien pour les réfugiés (CCR). (s.d) *Il est temps de donner l'exemple : ce que le Canada doit faire en réponse aux demandeurs d'asile traversant la frontière*. Récupéré de <https://ccrweb.ca/fr/communique-reponse-canadienne-aux-demandeurs-dasile-traversant-la-frontiere>.

- Corbeil, C. et Marchand, I. (dir.). (2010). *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui : portrait d'une pratique sociale diversifiée*. Montréal : Les Éditions du remue-ménage.
- Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the intersection of race and sex : A Black feminist critique of antidiscrimination doctrine. *Feminist Theory and Antiracist Politics*, No 31.
- Crenshaw, K. (2005). Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes. *Cahiers du genre*, No 39, p. 51-82.
- Dagenais, H. (2003). Méthodologie féministe et anthropologie : une alliance possible. *Anthropologie et Sociétés*, Vol. 11(1), p. 19-44. Doi: 10.7202/006385ar.
- Dib, L. (2021). L'Entente sur les tiers pays sûrs jugée constitutionnelle. *La Presse*, 15 avril. Récupéré de <https://www.lapresse.ca/actualites/national/2021-04-15/l-entente-sur-les-tiers-pays-surs-jugee-constitutionnelle.php>.
- Dorlin, E. (2008). *Sexe, genre et sexualités. Introduction à la théorie féministe* (p. 9-31). Paris : PUF.
- Dorvil, H. (dir.) (2007). *Problèmes sociaux. Théories et méthodologies de la recherche* (Tome III). Québec : Les Presses de l'Université du Québec, 526 p.
- Duchesne, S. et Haegel, F. (2005). Choisir d'utiliser l'entretien collectif. Dans F. Singly (sous la direction de), *L'Enquête et ses méthodes : l'entretien collectif* (p. 35-44). Paris : Armand Colin, collection 128.
- Edwards, A. (2016). *Des déplacements de populations sans précédent à travers le monde*. UNHCR. Récupéré de <https://www.unhcr.org/fr/news/stories/2016/6/57641727a/deplacements-populations-precedent-travers-monde.html>.
- Eid, P. (2018). Les majorités nationales ont-elles une couleur ? Réflexions sur l'utilité de la catégorie de « blanchité » pour la sociologie du racisme. *Sociologie et sociétés*, Vol. 50(2), p. 125-149. Récupéré de <https://doi.org/10.7202/1066816ar>.
- Fauteux, J. (2019). Les idéologies d'intervention en contexte interculturel. Dans L. Rachédi et B. Taïbi (sous la direction de), *L'intervention interculturelle* (p. 134-140). (3^e éd.). Montréal : Chenelière Éducation.
- Freedman, J. (2010). Protecting women asylum seekers and refugees : From international norms to national protection ? *International Migration*, Vol. 48(1), p. 175-198. Récupéré de <https://doi.org/10.1111/j.1468-2435.2009.00549.x>.
- Garneau, S. (2019). Racisme et discrimination raciale : des repères pour intervenir. Dans L. Rachédi et B. Taïbi (dir), *L'intervention interculturelle* (p. 82-104). 3^e éd.). Montréal : Chenelière Éducation.
- Geoffrion, P. (2009). Le groupe de discussion. Dans B. Gauthier (sous la direction de), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (p. 392-414). (5^e éd.). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Godrie, B. (2016). Vivre n'est pas (toujours) savoir. Richesse et complexité des savoirs expérientiels. *Le Partenaire*, Vol. 24(3), p. 35-38.

- Godrie, B. (2019). La co-construction des savoirs au prisme de l'épistémologie et des inégalités sociales. *Sociologies*, Dossier Savoirs savants, savoirs d'action et politiques publiques. Récupéré de <http://journals.openedition.org/sociologies/11620>.
- Godrie, B.(2014). *Savoirs d'expérience et savoirs professionnels : un projet expérimental dans le champ de la santé mentale*. [Thèse de doctorat, Université de Montréal]. Récupéré de <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/12008>.
- Goldring, L., Berinstein, C. et Bernhard, J. K. (2009). Institutionalizing precarious migratory status in Canada. *Citizenship Studies*, Vol. 13(3), p. 239-265. Récupéré de <https://doi.org/10.1080/13621020902850643>.
- Gouvernement du Canada (2019). *Demander l'asile : Toutes les lois sont appliquées et le processus est suivi rigoureusement*. Récupéré de <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/campagnes/passage-irreguliers-frontiere-asile/aucun-sejour-automatique.html>
- Gruda, A. (2018). Demandeurs d'asile : fini les CPE. *La Presse*, 12 juillet. Récupéré de <https://www.lapresse.ca/actualites/201807/11/01-5189212-demandeurs-dasile-fini-les-cpe.php>
- Hancock, A.-M. (2007). Intersectionality as a normative and empirical paradigm. *Politics & Gender*, 3(2), 248-254. Doi: 10.1017/S1743923X07000062.
- Haraway, D.J. (1991). *Simians, Cyborgs, And Women : The Reinvention of Nature* (p. 183-201). New York : Routledge.
- Harding, S. (1987). *Feminism and Methodology* (p. 1-14). Bloomington : Indiana University Press.
- Harding, S. (2016). *Whose Science ? Whose Knowledge ? Thinking from Women's Lives*. Ithaca, NY : Cornell University Press.
- Harper, E. avec la collaboration de Taïbi, B., Caron, N. et Leduc, V. (2012). Regards sur l'intersectionnalité. Montréal : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF).
- Harper, E. et Kurtzman, L. (2014). Intersectionnalité : regards théoriques et usages en recherche et en intervention féministes : présentation du dossier. *Nouvelles pratiques sociales*, Vol. 26(2), p. 15-27. Récupéré de <https://doi.org/10.7202/1029259ar>.
- Harvey, V. (2019). *Les impacts psychologiques des délais de la demande d'asile. Capsule complémentaire au guide Intervenir auprès de demandeurs d'asile*. Montréal : CERDA. [Vidéo]. Récupéré de <https://cerda.info/capsules-trousse/>.
- Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) (2007). *Convention et protocole relatif au statut des réfugiés*. Récupéré de <https://www.unhcr.org/fr/4b14f4a62>.
- Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR). 2019. *Les arrivées irrégulières à la frontière : informations générales*, janvier-juillet. Récupéré de <https://www.unhcr.ca/wp-content/uploads/2019/09/les-arrivees-irregulieres-a-la-frontiere-informations-generales-janjuil2019-fr.pdf>.

- Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) (2020a). *Global Trends Forced Displacement in 2020*. Récupéré de <https://www.unhcr.org/flagship-reports/globaltrends/>.
- Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) (2020b). *La plus importante crise de réfugiés au monde*. Récupéré de <https://content.yudu.com/web/3ky23/0A3ky24/Printemps2020/html/index.html?origin=reader>.
- hooks, b. (1981). *Ain't I a Woman : Black Women and Feminism*. London : Pluto Press.
- hooks, b. (2014). *Feminism Is for Everybody: Passionate Politics* (2^e éd.). New York : Routledge. Récupéré de <https://doi.org/10.4324/9781315743189>.
- Kaufmann, J.-C. (2007). *L'entretien compréhensif* (2^e éd.). Paris : Armand Colin.
- Kronick, R. (2018). Mental health of refugees and asylum seekers : Assessment and intervention. *The Canadian Journal of Psychiatry*, Vol. 63(5), p. 290-296. Récupéré de <https://doi.org/10.1177/0706743717746665>.
- Kronick, R., Rousseau, C. et Cleveland, J. (2011). Mandatory detention of refugee children : A public health issue ? *Paediatrics & Child Health*, Vol. 16(8), p. e65-e67. Récupéré de <https://doi.org/10.1093/pch/16.8.e65>.
- Lacroix, M. (2003). L'expérience des demandeurs d'asile : vers l'élaboration de nouvelles pratiques sociales. *Nouvelles pratiques sociales*, Vol. 16(2), p. 178-191. Récupéré de <https://doi.org/10.7202/009850ar>.
- Lacroix, M. (2004). Les demandeurs d'asile au Canada : quelques enjeux pour la pratique du travail social. *Service social*, Vol. 51(1), p. 45-59. Récupéré de <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.7202/012711ar>.
- Lacroix, M. (2010). L'intervention féministe à l'aune des questions de diversité : Pour une pratique féministe renouvelée : l'intersectionnalité et les femmes réfugiées et demandeuses d'asile. Dans C. Corbeil et I. Marchand (dir), *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui : portrait d'une pratique sociale diversifiée*. (p. 93-108). Montréal : Les Éditions du remue-ménage.
- Lacroix, M. (2016). Social work with asylum seekers in Canada : The case for social justice. *International Social Work*, Vol. 49(1), p. 19-28. Récupéré de <https://doi.org/10.1177/0020872806059399>.
- Macklin, A. (1995). Refugee women and the imperative of categories. *Human Rights Quarterly*, Vol. 17(2), p. 213-277. Récupéré de <http://dx.doi.org/10.1353/hrq.1995.0019>.
- Mensah, M. N. (dir.) (2017) *Le témoignage sexuel et intime, un levier de changement social ?* Québec : Presses de l'Université du Québec, 292 p.
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (s.d.) *Charte des droits et libertés de la personne, Chapitre 12*. Québec : Éditeur officiel du Québec. Récupéré de <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/c-12>.

- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2021a). *Loi sur l'immigration au Québec*. Québec : Éditeur officiel du Québec. Récupéré de <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/l-0.2.1#se:60>).
- Ministère du travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2021b). *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Règlement sur la contribution réduite*. Québec : Éditeur officiel du Québec. Récupéré de <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/s-4.1.1,%20r.%201>.
- Mohanty, C.T. (1984). Under Western eyes : Feminist scholarship and colonial discourses, *Boundary 2*, Vol. 12/13(1), p. 333-358.
- Morantz, G., Rousseau, C., Banerji, A., Martin, C. et Heymann, J. (2012). Resettlement challenges faced by refugee claimant families in Montreal : Lack of access to child care. *Child and Family Social Work*, Vol. 18(3), p. 318-328.
- Morokvasic, M. (2008). Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard retrospectif. *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, No 16, p. 33-56.
- Morokvasic, M. (2011). L'(in)visibilité continue. *Cahiers du Genre*, Vol. 51(2), p. 25-47.
- Ng, R. (1992). Managing female immigration : A case of institutional sexism and racism. *Canadian Woman Studies*, Vol. 12(3). Récupéré de <https://cws.journals.yorku.ca/index.php/cws/article/view/10484>
- Ollivier, M. et Tremblay, M. (2000). *Questionnements féministes et méthodologie de la recherche* (p. 17-58). Paris : L'Harmattan.
- Organisation mondiale pour les migrations (OIM) (2020). *État de la migration dans le monde 2020*. OIM ONU Migration. Récupéré de <https://worldmigrationreport.iom.int/wmr-2020-interactive/?lang=FR>.
- Osmani, F. (2002). L'égalité pour toutes ? L'engagement féministe et les droits des immigrantes au Québec. *Recherches féministes*, Vol. 15(2), p. 141-151. Récupéré de <https://doi.org/10.7202/006514ar>.
- Oswin, N. (2001). Rights spaces : An exploration of feminist approaches to refugee law. *International Feminist Journal of Politics*, Vol. 3(3), p. 347-364. Récupéré de <https://doi.org/10.1080/14616740110078176>.
- Oxman-Martinez, J., Jimenez, E., Hanley, J. et Bohard, I. (2007). La dynamique triangulaire dans le processus d'incorporation des demandeurs d'asile, les politiques migratoires et le rôle des organismes communautaires. *Refuge : Canada's Journal on Refugees*, p. 76-85.
- Paillé, P. (2007). La recherche qualitative. Dans H. Dorvil (sous la direction de), *Problèmes sociaux. Théories et méthodologies de la recherche* (Tome III) (p. 409-433). Québec : Les Presses de l'Université du Québec.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (4^e éd.). Paris : Armand Colin, Collection U. Sciences humaines et sociales.

- Papazian-Zohrabian, G. (2019). *Pertes et deuils, du déni au rétablissement Capsule complémentaire au guide « Intervenir auprès de demandeurs d'asile »*. Montréal : CERDA [Vidéo en ligne] Récupéré de <https://cerda.info/capsules-trousse/>.
- Rachédi L. et Taïbi B. (dir.) (2019). *L'intervention interculturelle* (3^e éd.). Montréal : Chenelière Éducation.
- Racine, G. (2000a). La construction des savoirs d'expérience chez les intervenantes d'organismes communautaires pour femmes sans abri : un processus participatif, collectif et non planifié. *Nouvelles pratiques sociales*, Vol. 1(13), p. 69-84.
- Racine, G. (2000b). *La production de savoirs d'expérience chez les intervenants sociaux : le rapport entre l'expérience individuelle et collective*. Paris : L'Harmattan.
- Rodriguez-Hernandez, A. (2021). *Combiner le travail social de groupe, l'aide mutuelle et l'empowerment : une intervention auprès des mères demandeuses d'asile en situation de monoparentalité. UN PONT VERS L'ACTION*. Essai. Montréal : Université du Québec à Montréal.
- Rousseau, C., Crepeau, F., Foxen, P. et Houle, F. (2002). The complexity of determining refugeehood : A multidisciplinary analysis of the decision-making process of the canadian immigration and refugee board. *J Refug Stud*, No 15. Récupéré de <https://doi.org/10.1093/jrs/15.1.43>.
- Roy, G., Rachédi, L., Taïbi, B. (2019). Des outils de pratique en contexte interculturel. Dans L. Rachédi et B. Taïbi (sous la direction de), *L'intervention interculturelle* (p. 194-219). (3^e éd). Montréal : Chenelière Éducation.
- Roy, G., Legault, G., Rachédi, L., Taïbi, B. (2019). Les idéologies d'intervention en contexte interculturel. Dans L. Rachédi et B. Taïbi (sous la direction de), *L'intervention interculturelle* (p. 114-120). (3^e éd). Montréal : Chenelière Éducation.
- Royer, C., Deschenaux, F. et Baribeau, C. (2021). Quelques principes pour une rédaction de qualité en recherche qualitative. *Recherches qualitatives*, Vol. 40(1), p. 168-176. <https://doi.org/10.7202/1076352ar>.
- Schön, D. A. (1994). *Le praticien réflexif : à la recherche du savoir caché*. Montréal : Éditions Logiques.
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) (2018). *Formation Itinéraire d'un demandeur d'asile*. Récupéré de <http://tcri.qc.ca/volets-tcri/formation-presentation/publications-formation/344-formation-itin%C3%A9raire-d-un-demandeur-d-asile>.
- Tomkinson, S. et Miaz, J. (2019). Au coeur des politiques d'asile : perspectives ethnographiques. *Politique et Sociétés*, Vol. 38(1), p. 3-18. Récupéré de <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.7202/1058288ar>.
- Trosseille, N., Gagnon, M. M. et Pontbriand, A. (2019). *Intervenir auprès de demandeurs d'asile. Guide à l'intention des intervenants*. Montréal : Centre d'expertise sur le bien-être et l'état de santé physique des réfugiés et des demandeurs d'asile. CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, 74 p.
- Van Campenhoudt, L., Marquet, J. et Quivy, R. (2017). *Manuel de recherche en sciences sociales* (5^e édition). Paris : Dunod.

- Vastel, M. (2019). *Les libéraux serrent la vis aux demandeurs d'asile*. *Le Devoir*, 10 avril. Récupéré de <https://www.ledevoir.com/politique/canada/551813/le-gouvernement-liberal-serre-a-la-vis-aux-demandeurs-d-asile>.
- Vatz-Laaroussi, M. (2007). La recherche qualitative interculturelle : Une recherche engagée ? *Recherches qualitatives*, hors-série n° 4. Récupéré de http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v4/laaroussi.pdf.
- Vatz-Laaroussi, M. (2019). Les dynamiques d'intégration et d'inclusion des personnes et des familles immigrantes et réfugiées : une responsabilité partagée. Dans L. Rachédi et B. Taïbi (sous la direction de), *L'intervention interculturelle* (p. 56-79). Montréal : Chenelière Éducation.
- Vatz-Laaroussi, M., Lessard, D., Montejo, M. E. et Viana, M. (2005). Méthodologie féministe et interculturelle : une alliance à facettes multiples. *Recherches féministes*, Vol. 8(2), p. 31-46.
- White, B. W, Gratton D. et Rocher, F. (2015). *Les conditions de l'inclusion en contexte interculturel*. Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens, Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion. Récupéré de <http://labrri.net/wp-content/uploads/2015/06/WhiteGrattonRocherConditionsInclusion.pdf>.